



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

**FIA de droit français**

**FCPE IMPACT ISR**

Fonds à 6 compartiments

**RAPPORT ANNUEL**

du 01/01/2021 au 31/12/2021

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

**NATIXIS INTEREPARGNE**

N° RCS PARIS 692 012 669  
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

**CACEIS BANK**

N° RCS PARIS 692 024 722  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

63 rue de Villiers - Crystal Park - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

## Déléataire comptable

**CACEIS FUND ADMINISTRATION**

N° RCS PARIS 420 929 481  
1-3 place Valhubert - 75013 Paris

## CONTACTS

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

Page

Le FCPE IMPACT ISR est constitué au 31 décembre 2021 de 6 compartiments :

IMPACT ISR PERFORMANCE

IMPACT ISR DYNAMIQUE

IMPACT ISR EQUILIBRE

IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

IMPACT ISR OBLIG EURO

IMPACT ISR MONETAIRE

## FCPE Consolidant IMPACT ISR

<b>Rapport de Gestion</b>	<b>10</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<b>10</b>
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>19</b>
<b>Comptes de l'exercice</b>	<b>24</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR PERFORMANCE</b>	<b>30</b>
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>31</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>31</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>33</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>34</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>36</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>41</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>42</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>52</b>
<b>4. Comptes de l'exercice</b>	<b>53</b>
<b>5. Annexe(s)</b>	<b>72</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR DYNAMIQUE</b>	<b>87</b>
<b>6. Rapport de Gestion</b>	<b>88</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>88</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>90</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>91</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>93</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>98</b>
<b>7. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>99</b>
<b>8. Frais et Fiscalité</b>	<b>109</b>
<b>9. Comptes de l'exercice</b>	<b>110</b>
<b>10. Annexe(s)</b>	<b>133</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR EQUILIBRE</b>	<b>155</b>
<b>11. Rapport de Gestion</b>	<b>156</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>156</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>158</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>159</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>161</b>
<b>12. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>168</b>
<b>13. Frais et Fiscalité</b>	<b>178</b>
<b>14. Comptes de l'exercice</b>	<b>179</b>
<b>15. Annexe(s)</b>	<b>199</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE</b>	<b>217</b>
<b>16. Rapport de Gestion</b>	<b>218</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>218</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>220</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>221</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>223</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>229</b>
<b>17. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>232</b>
<b>18. Frais et Fiscalité</b>	<b>242</b>
<b>19. Comptes de l'exercice</b>	<b>243</b>
<b>20. Annexe(s)</b>	<b>264</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR OBLIG EURO</b>	<b>282</b>
<b>21. Rapport de Gestion</b>	<b>283</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>283</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>285</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>286</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>288</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>293</b>
<b>22. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>294</b>
<b>23. Frais et Fiscalité</b>	<b>304</b>
<b>24. Comptes de l'exercice</b>	<b>305</b>
<b>25. Annexe(s)</b>	<b>328</b>

# Sommaire

	Page
<b>Compartiment IMPACT ISR MONETAIRE</b>	<b>349</b>
<b>26. Rapport de Gestion</b>	<b>350</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>350</b>
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>351</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>352</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>354</b>
<b>e) Loi Energie Climat</b>	<b>358</b>
<b>27. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>361</b>
<b>28. Frais et Fiscalité</b>	<b>371</b>
<b>29. Comptes de l'exercice</b>	<b>372</b>
<b>30. Annexe(s)</b>	<b>391</b>

# Rapport de Gestion

## Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

La croissance mondiale a fortement rebondi en 2021 après le choc sans précédent enregistré début 2020 lié à la pandémie de Covid-19. Celle-ci s'est révélée plus forte que prévu en raison de l'amélioration de la situation sanitaire permise par la vaste campagne de vaccination dans les pays développés, le maintien de politiques budgétaires très expansionnistes mais plus ciblées et des politiques monétaires très accommodantes. Les chiffres de croissance annuelle très forts enregistrés sur l'année sont néanmoins à relativiser puisqu'ils résultent en partie d'un important effet de base et d'un net rattrapage après la plus forte récession depuis la deuxième guerre mondiale. La croissance a évolué au gré de l'apparition des différentes vagues de Covid-19 et des progrès réalisés sur le front de la vaccination. Ainsi, à la fin 2021, l'apparition du variant Omicron, beaucoup plus contagieux, a eu pour conséquence de peser à nouveau sur l'activité du secteur des services dans les pays ayant durci les mesures de restriction sanitaire et fait courir un risque sur l'activité en début d'année 2022.

L'offre n'a pas pu s'adapter aussi rapidement à la forte accélération de la demande consécutive à la réouverture des économies. Cela est intervenu alors que les stocks étaient à un bas niveau. Ceci a généré des tensions dans les chaînes d'approvisionnement, des pénuries de certaines matières premières et de composants, un manque de main d'œuvre dans certains secteurs ainsi que des problèmes logistiques pesant sur les prix des intrants et les coûts de production. A cela s'est ajoutée la nette hausse du prix de l'énergie en fin d'année ainsi que des prix alimentaires. Ces déséquilibres liés à la crise sanitaire se sont traduits par une forte accélération de l'inflation. Ces facteurs ont contraint certains pays émergents à relever leur taux afin de préserver la stabilité financière (à l'exception notable de la Chine et de la Turquie) alors que les banques centrales des pays développés ont poursuivi une politique monétaire très accommodante pour soutenir la reprise dans un contexte d'inflation perçue comme transitoire. Celles-ci ont néanmoins opéré un revirement en fin d'année en commençant à réduire leurs achats d'actifs (Etats-Unis) ou en l'annonçant pour début 2022 (zone Euro notamment) ou bien en relevant leurs taux directeurs (comme au Royaume-Uni).

Dans un contexte de nette amélioration des perspectives de croissance et de hausse des anticipations d'inflation, de nature à rendre les politiques monétaires moins accommodantes, les taux obligataires se sont tendus au cours de l'année 2021, après s'être établis sur de bas niveaux en 2020. Les marchés actions ont pour leur part fortement progressé sur l'année, portés par la nette amélioration des perspectives de croissance, le maintien du soutien des politiques budgétaire et monétaire, et la hausse des bénéfices des entreprises.

## ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

**Aux Etats-Unis, les mesures très volontaristes prises par le gouvernement ont permis à l'économie de dépasser, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le niveau de PIB qui prévalait avant l'épidémie de Covid-19.** Les Etats-Unis ont bénéficié d'un nouveau plan de relance d'un montant de 900 milliards de \$, signé en décembre 2020 par Donald Trump, visant à venir en aide aux ménages, aux chômeurs et aux entreprises fragilisées par la crise du Covid-19. Le 11 mars 2021, le nouveau président, Joe Biden, a ratifié un plan de relance d'un montant de 1 900 Mrds de \$ (9% du PIB) axé sur la classe moyenne comprenant notamment le versement de chèques de 1 400 \$ par personne pour les ménages gagnant moins de 75 000 \$ par an.

# Rapport de Gestion

Cela s'est traduit par une forte accélération de la consommation des ménages permettant une nette amélioration du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs avec la levée des mesures de restriction. Des pénuries de main d'œuvre et des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs.

Le nouveau président a également annoncé, le 31 mars, un plan sur les infrastructures d'un montant de 2 200 Mrds de \$ et, le 28 avril, un plan pour les familles, d'un montant de 1 800 Mrds de \$. Face aux réticences des républicains, le plan d'infrastructures ne concernera finalement que les infrastructures physiques et le montant a été limité à 1 200 Mrds de \$ sur 8 ans, dont 550 Mrds de dépenses nouvelles. Les autres mesures, infrastructures sociales et lutte contre le changement climatique, ont fait l'objet d'une procédure de réconciliation. Celle-ci vise leur adoption par le Congrès en se passant du soutien des Républicains. D'un montant initial de 3 500 Mrds de \$, ce plan, connu sous le nom de Build Back Better, a été significativement revu à la baisse pour passer à 1 700 Mrds de \$ sur 10 ans. En raison de dissensions au sein du parti démocrate, son adoption restait toujours en suspens en fin d'année.

**En zone Euro, la croissance a fortement rebondi pour permettre au PIB de s'approcher du niveau qui prévalait avant crise au 3<sup>ème</sup> trimestre.** La situation s'est révélée contrastée entre les pays en fonction de l'importance du secteur touristique et des marges de manœuvre des gouvernements pour adopter des mesures de relance. Dans ce contexte, l'Espagne s'est révélée à la traîne, son PIB demeurant à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre près de 6% inférieur au niveau d'avant crise compte tenu de sa forte dépendance au secteur touristique. L'économie allemande a quant à elle été affectée par sa forte dépendance aux exportations chinoises, dont l'économie ralentit, et l'importance du secteur de l'automobile particulièrement touché par les pénuries de semi-conducteurs. Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le PIB de l'Allemagne dépassait légèrement celui d'avant crise et le PIB français le retrouvait.

En décembre, les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprises ont révélé le maintien d'une activité soutenue mais en ralentissement par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre. Si l'activité dans le secteur manufacturier restait robuste, en dépit de la poursuite des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, le secteur des services a été affecté dans certains pays par la mise en place de mesures strictes de restrictions sanitaires pour faire face à la forte résurgence de l'épidémie (notamment en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas).

Le plan de relance européen, adopté par les 27 chefs d'Etat le 21 juillet 2020, constitue une véritable avancée vers davantage d'intégration et de solidarité entre les pays de la zone Euro. D'un montant total de 800 milliards d'euros jusqu'en 2026, une part significative sera versée sous forme de subventions (338 Mrds), donc non remboursées par les Etats bénéficiaires, aux pays les plus affectés par la crise : Espagne et Italie en tête. Le reste prendra la forme de prêts à des taux avantageux. Afin de bénéficier de ces fonds, les pays ont présenté à la Commission européenne (CE) des plans de relance et de résilience comprenant un certain nombre de critères en matière d'investissements dans la transition énergétique et numérique ainsi que l'adoption de réformes structurelles. Si les pays ont sollicité l'ensemble des subventions, seules l'Italie, la Grèce et la Roumanie ont demandé la totalité de l'enveloppe de prêts. Les premiers versements de l'Union Européenne (UE) ont commencé en août et ont concerné des préfinancements correspondant à 13% des fonds demandés. Par la suite, les versements seront conditionnés à l'atteinte des cibles en matière d'investissements publics et de réformes adoptées. En décembre, l'Espagne a été la première économie à solliciter un premier versement ayant recueilli un avis favorable de la CE. Afin de financer ce plan de relance, la Commission européenne a commencé en juin 2021 ses emprunts massifs sur les marchés obligataires au nom de l'ensemble des pays européens. Ils ont fait l'objet d'une forte demande de la part des investisseurs.

# Rapport de Gestion

**Le Royaume-Uni a également connu une nette reprise, après avoir enregistré en 2020 sa plus forte récession depuis 300 ans suite à la crise du Covid-19.** Le PIB restait encore à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 inférieur de 1.5% par rapport au niveau d'avant crise. Cela s'est opéré alors que le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne, le 31 décembre 2020 à minuit, à la fin de la période de transition. Après des mois de négociations difficiles, Londres et Bruxelles se sont finalement entendus sur un accord commercial, le 24 décembre 2020, permettant ainsi d'éviter l'instauration de droits de douanes et de quotas sur les échanges de biens. Mais en quittant le marché unique, des contrôles douaniers et autres formalités sont désormais nécessaires ainsi que des taxes supplémentaires. Cela limite la fluidité des échanges avec son principal partenaire commercial et engendre des coûts supplémentaires pour les entreprises, impactant la croissance britannique déjà lourdement pénalisée par la crise du Covid-19. Les exportations vers l'Union Européenne se sont ainsi effondrées sur les 2 premiers mois de l'année 2021 par rapport à la même période de 2020 ainsi que les importations en provenance de l'UE. Par ailleurs, aucune disposition n'a été prise concernant notamment les services financiers qui représentent une part significative de la croissance britannique (7% du PIB). En juillet 2021, Boris Johnson a signifié à l'Union Européenne qu'il souhaitait renégocier le protocole Nord irlandais, élément clé de l'accord de divorce permettant d'éviter l'apparition d'une frontière physique entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande, en raison des difficultés pour appliquer ce dispositif et des tensions qu'il engendre en Irlande du Nord. Certaines demandes du gouvernement britannique sont inconciliables avec les règles de l'Union Européenne. Face à l'impasse des négociations menées avec l'UE en novembre, le Royaume-Uni a menacé de déclencher l'article 16 du protocole irlandais et d'en enlever certaines dispositions. Face à l'intensification des tensions, l'UE a prévenu : elle pourrait adopter des mesures de représailles allant jusqu'à la suspension de l'accord de libre-échange remettant ainsi au goût du jour le risque de hard Brexit.

**La divergence entre les pays émergents et les pays développés s'est accentuée au cours de l'année** en raison de la faible disponibilité de vaccins et de marges de manœuvre beaucoup plus réduites des politiques monétaires et budgétaires. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière alors que leur économie commençait à ralentir nettement.

**En Chine, la croissance a sensiblement ralenti après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020.** Celle-ci a été affectée notamment par la résurgence de l'épidémie au cours de l'été puis à la fin 2021, l'amenant à instaurer des mesures de confinement dans certaines provinces, et en raison de la répression menée par le gouvernement dans certains secteurs. A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le président Xi Jinping. Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire en réduisant à deux reprises le taux des réserves obligatoires.

**L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation.** Celle-ci résulte d'ajustements importants après le choc sans précédent sur l'activité et la demande mondiale en 2020. Lors de la réouverture des économies, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande. Il y a donc un fort effet de base lié à la nette baisse des prix courant 2020. A cela s'est ajoutée la hausse des coûts liée aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de certaines matières premières, aux difficultés logistiques. Si des tensions salariales sont apparues dans certains secteurs aux Etats-Unis, cela n'a pas été le cas au niveau de l'ensemble de l'économie. La zone Euro a en outre fait face à une crise énergétique durant l'automne.

# Rapport de Gestion

Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté en raison notamment d'un manque d'investissement dans le secteur, des difficultés d'approvisionnement en gaz russe et des conditions météorologiques. En zone Euro, l'inflation s'est ainsi établie à 5% en décembre 2021, contre -0.3% il y a un an, la moitié étant liée à la hausse des prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) a également nettement accéléré pour dépasser les 2% en novembre et s'établir à 2.6% en décembre. Aux Etats-Unis, des facteurs plus persistants sont également à l'œuvre au travers de la forte hausse des prix du logement. L'inflation s'est ainsi accélérée à 7% en décembre, au plus haut depuis 40 ans, contre 1.4% il y a un an, près d'un tiers étant expliqué par la hausse du prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente s'est quant à elle accélérée à 5.5% en décembre, contre 1.6% il y a un an, sous l'effet principalement de la nette hausse du prix des biens suite au plan de relance de Biden. Ces pressions inflationnistes devraient progressivement s'atténuer courant 2022 avec l'ajustement graduel de l'offre à la demande.

**Les banques centrales des pays développés ont maintenu des politiques monétaires très accommodantes pendant une grande partie de l'année avant d'opérer un revirement en fin d'année.**

**Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale a laissé ses taux proches de zéro et poursuivi ses achats d'actifs** au rythme de 120 Mrds de \$ par mois jusqu'en octobre. Compte tenu des progrès très significatifs réalisés sur le front de l'emploi et de l'inflation, la Fed a progressivement préparé les marchés à l'annonce d'un « tapering » graduel (réduction de ses achats d'actifs) à partir du mois de juin. Cette annonce a été faite le 3 novembre, la Fed annonçant une réduction de ses achats de 15 Mrds de \$ par mois pour les porter à 105 Mrds. Le 15 décembre, la Fed a décidé d'accélérer son tapering pour en doubler le rythme à 30 Mrds de \$ par mois et continuer de les réduire graduellement par la suite. Cela laisse présager d'un arrêt de ses achats non plus à la fin juin mais dès la fin du mois de mars 2022. Les prévisions de taux des différents membres du comité de politique monétaire ont également été revues en hausse laissant présager 3 hausses de taux en 2022. Cela laisse présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire américaine.

**La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire très accommodante.** Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes. Elle a poursuivi ses achats de 20 Mrds d'euros par mois dans le cadre du programme d'achats d'actifs financiers (APP) ainsi que ceux réalisés dans le cadre du plan d'achats d'urgence pour faire face à la pandémie (PEPP). Ce programme, lancé le 18 mars 2020, a été renforcé et prolongé en décembre 2020 pour être porté à 1 850 milliards d'euros au moins jusqu'à mars 2022. Les opérations de refinancement ciblées à des conditions très attractives se poursuivent jusqu'en juin 2022, afin d'inciter les banques à maintenir leurs prêts au secteur privé.

Compte tenu des progrès réalisés en matière de croissance et d'inflation, la BCE a annoncé comme attendu, le 16 décembre, un ralentissement graduel de ses achats. Cela s'opèrera dans un 1<sup>er</sup> temps par l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Pour éviter une réduction brutale, elle a décidé d'accroître temporairement les achats réalisés dans le cadre de l'APP pour les porter à 40 Mrds d'euros par mois au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, 30 Mrds d'euros par mois au 3<sup>ème</sup> trimestre et revenir au rythme de 20 Mrds d'euros par mois au 4<sup>ème</sup>. La flexibilité offerte par le PEPP en termes de pays, de titres et de temps s'opèrera via le réinvestissement des tombées du PEPP. La durée de ces réinvestissements a par ailleurs été prolongée d'un an jusqu'à fin 2024 au moins. Dans ce cadre, la BCE pourra également réaliser des achats de titres grecs supérieurs aux renouvellements des remboursements pour éviter une interruption brutale de ces derniers. A la fin décembre 2021, la BCE a acheté 1 581 Mrds d'euros dans le cadre du PEPP et ralentira ses achats au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

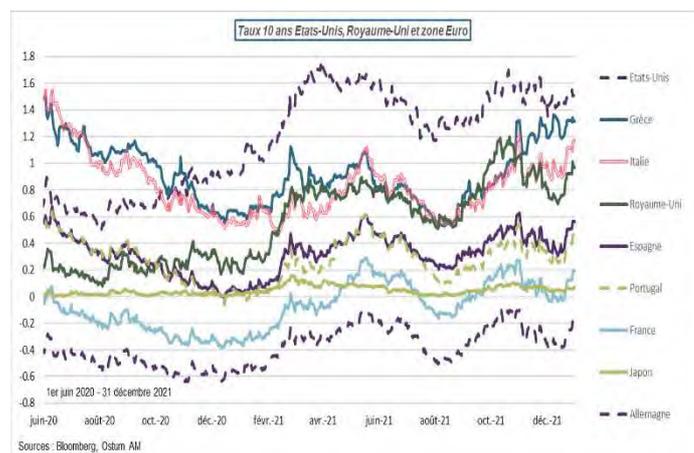
# Rapport de Gestion

**Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE)** a poursuivi une politique monétaire très accommodante une bonne partie de l'année, via le maintien de taux historiquement bas et ses achats d'actifs financiers, avant de surprendre les marchés à partir du mois de septembre. Lors de la réunion du 23 septembre, la BoE a laissé sa politique inchangée mais 2 membres sur 9 ont voté en faveur d'un arrêt du programme d'assouplissement quantitatif laissant présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire. Elle a encore créé la surprise, le 16 décembre, en décidant de relever ses taux de 15 points de base, à 0.25%, et devenir ainsi la première des grandes banques centrales à normaliser sa politique monétaire.

## Marchés financiers

**Les taux obligataires se sont tendus de part et d'autre de l'Atlantique en raison de l'amélioration des perspectives de croissance et de l'anticipation d'une inflation plus élevée de nature à conduire les banques centrales à rendre leur politique monétaire moins accommodante.**

**Aux Etats-Unis,** les taux se sont nettement tendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, et ceci dès le début du mois de janvier, suite à la victoire des démocrates aux élections sénatoriales. Cela permet au nouveau président, Joe Biden, de bénéficier d'une courte majorité au Congrès pour passer ses vastes plans de relance. L'anticipation d'une hausse des besoins de financement du Trésor américain a ainsi généré des tensions sur les taux. Celles-ci se sont accrues en février suite à l'annonce puis à la ratification, le 11 mars, d'un plan de relance de 1 900 Mrds de dollars.



D'avril à août, les taux longs américains se sont sensiblement détendus en raison notamment du message rassurant de la Fed sur le caractère transitoire de l'accélération de l'inflation.

Les taux longs sont repartis à la hausse de la mi-septembre à la mi-octobre. Cela n'a pas été lié à la réunion de la Fed, qui comme attendu a bien préparé les marchés à l'annonce prochaine d'un tapering, mais plutôt à celle de la Banque d'Angleterre qui a fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de sa politique monétaire lors de la réunion du 23 septembre. Parmi les 9 membres, 2 ont voté contre le prolongement du programme d'achats d'actifs financiers. Cela a été suivi de discours très hawkish de nombreux membres de la BoE laissant craindre une hausse de ses taux dès la réunion de novembre, ce qu'elle n'a pas fait. Les taux longs ont ainsi commencé à se détendre à partir du 2 novembre, la BCE insistant sur le maintien d'une politique monétaire très accommodante, la Fed annonçant son tapering graduel (-15 Mrds de \$ par mois) comme attendu, tout en indiquant qu'elle resterait patiente avant de remonter ses taux, et enfin la BoE ayant décidé de laisser sa politique monétaire inchangée tant sur les taux (7 votes contre 2) que sur le QE (6 votes contre 3).

# Rapport de Gestion

En dépit de l'annonce d'une accélération du tapering par la Fed, lors de la réunion du 15 décembre, et de 3 hausses de taux prévues en 2022, les tensions sur les taux longs américains ont été limitées fin décembre en raison de l'échec du gouvernement à faire adopter le plan « Build Back Better ». De la sorte, après avoir culminé à 1.74% le 31 mars, pour retrouver les niveaux atteints en janvier 2020, le taux à 10 ans américain a clôturé l'année 2021 à 1.51%. Sur l'ensemble de l'année, il s'est tendu de 60 points de base (pdb).

**En zone Euro**, les taux ont subi par effet de contagion les tensions qui se sont opérées sur les taux américains au début de l'année 2021. L'ampleur a été beaucoup plus réduite compte tenu de perspectives de croissance et d'inflation plus faibles et de la présence accrue de la BCE sur le marché obligataire.

A partir de la mi-mai 2021 jusqu'au mois d'août, les taux se sont sensiblement détendus dans le sillage des taux américains. Ainsi, après avoir atteint brièvement le niveau de -0.10% pour le 10 ans allemand et 0.29% pour le 10 ans français, le 18 mai, les taux ont baissé pour clôturer respectivement à -0.50% et -0.16%, le 5 août.

Par la suite, des tensions se sont opérées sur les taux européens en raison notamment de discours un peu plus « hawkish » de certains membres de la BCE consécutifs à la nette accélération de l'inflation. Ces tensions se sont intensifiées après la réunion de la Fed (le 21 septembre), préparant les marchés à l'annonce prochaine d'un « tapering », et surtout de la Banque d'Angleterre (le 23 septembre).

Après une détente d'octobre à novembre, des tensions sont réapparues à la mi-décembre suite aux réunions des grandes banques centrales annonçant des politiques monétaires moins accommodantes et notamment une réduction graduelle des achats d'actifs de la BCE.

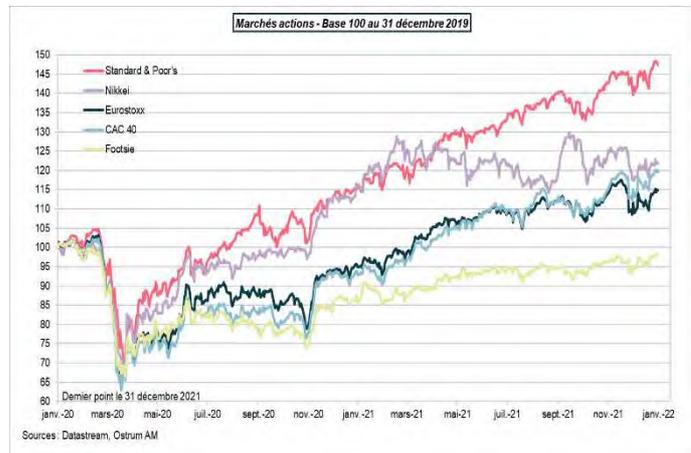
Le 31 décembre, le 10 ans allemand a ainsi clôturé à -0.18% et le 10 ans français à 0.20%, soit une hausse de 39 pdb et 54 pdb respectivement sur l'année.

**Les taux des pays périphériques** ont bénéficié des achats massifs de la BCE dans le cadre du PEPP, des premiers versements de l'Union Européenne dans le cadre de Next Generation EU à partir du mois d'août puis de la recherche de rendement de la part des investisseurs. En Italie, les investisseurs ont également été rassurés par l'arrivée de Mario Draghi à la tête du gouvernement, le 12 février 2021, après l'éclatement de la coalition au pouvoir. Cela a permis au spread italien (écart de taux 10 ans par rapport à l'Allemagne) de s'établir à 90 pdb. Des tensions se sont néanmoins opérées sur les spreads au cours du dernier trimestre. Dans un premier temps, la forte volatilité sur les taux, fin septembre début octobre, a déclenché des opérations de déboucement de positions. Par la suite, les investisseurs se sont inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022 ce qui s'est notamment traduit par un écartement du spread de la Grèce et de l'Italie. L'annonce d'une transition graduelle via l'APP, de la flexibilité des achats au travers des réinvestissements et de la possibilité d'acheter des titres grecs au-delà des renouvellements de remboursements a rassuré les investisseurs. Le spread grec, qui s'était élargi jusqu'à 170 pdb le 9 décembre, a clôturé l'année à 150 pdb, contre 120 pdb un an auparavant. Le spread italien est resté quant à lui autour des 135 pdb en fin d'année, à comparer à 110 pdb fin 2020. Les investisseurs ont intégré les moindres achats de la BCE mais aussi le risque politique lié à l'élection présidentielle début 2022. Les craintes résident dans le fait que Mario Draghi, l'actuel premier ministre, soit élu président. Si cela donne lieu à des élections législatives anticipées, le risque est que le nouveau gouvernement ne soit pas aussi enclin à mettre en œuvre les réformes et investissements à réaliser dans le cadre de Next Generation EU ce qui générerait un risque sur les perspectives de croissance, de déficit et de dette publique.

# Rapport de Gestion

**Les marchés actions ont fortement progressé bénéficiant du net rebond de la croissance, lié aux politiques de soutien monétaire et budgétaire, ce qui a permis une forte hausse des bénéfices des entreprises.**

Les marchés actions ont été portés par l'avancée de la campagne de vaccination dans les pays développés, permettant d'éviter des formes graves de Covid-19 et l'adoption de mesures sanitaires strictes, le maintien de politiques monétaires très accommodantes et de politiques budgétaires volontaristes comme le plan Biden et les premiers versements de Next Generation EU. Cela s'est traduit par une nette amélioration des perspectives de croissance et des bénéfices des entreprises. Les marchés ont fait fi des risques liés à l'apparition de nouveaux variants plus contagieux, de la nette accélération de l'inflation, des perturbations dans



les chaînes d'approvisionnement et du manque de main d'œuvre dans certains secteurs. En septembre, néanmoins, les craintes de défaut du promoteur chinois Evergrande, l'accélération de l'inflation et le durcissement de ton de certaines banques centrales, la Banque d'Angleterre plus particulièrement, ont pesé ponctuellement sur les indices boursiers, avant qu'ils ne reprennent rapidement leur progression. Fin novembre, début décembre, c'est l'annonce de la découverte du variant Omicron qui a temporairement affecté les marchés actions.

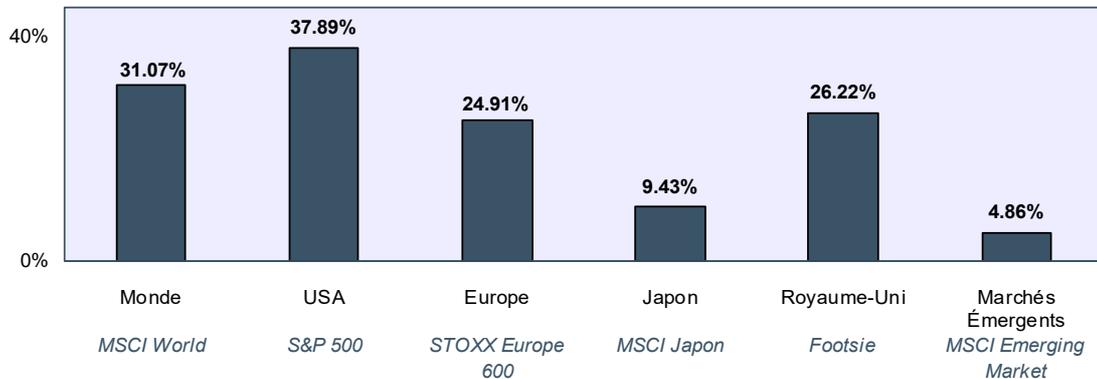
Au total, en 2021, l'indice S&P a progressé de 26.9% sur l'année, l'indice Eurostoxx 50 de 21% et le CAC 40 de 28.9%. Au Royaume-Uni, l'indice Footsie 100 a augmenté de 14.3% sur l'année pour rester inférieur au niveau d'avant crise. Cette moindre performance est attribuable notamment au fait que le Royaume-Uni a été parmi les pays développés l'économie la plus affectée par la crise du Covid-19. A cela ce sont ajoutées l'incertitude et les conséquences du Brexit. Au Japon, l'indice Nikkei a progressé de seulement 4.9% affecté notamment par le ralentissement à l'œuvre en Asie et plus spécifiquement de l'économie chinoise.

# Rapport de Gestion

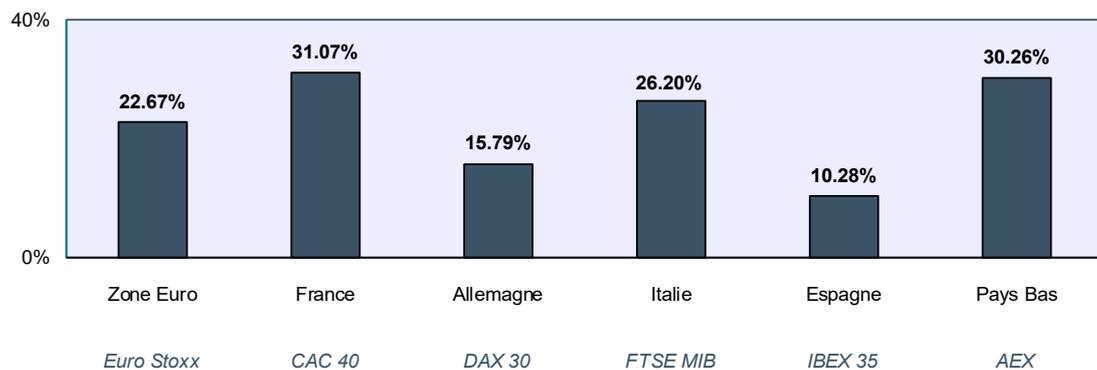
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

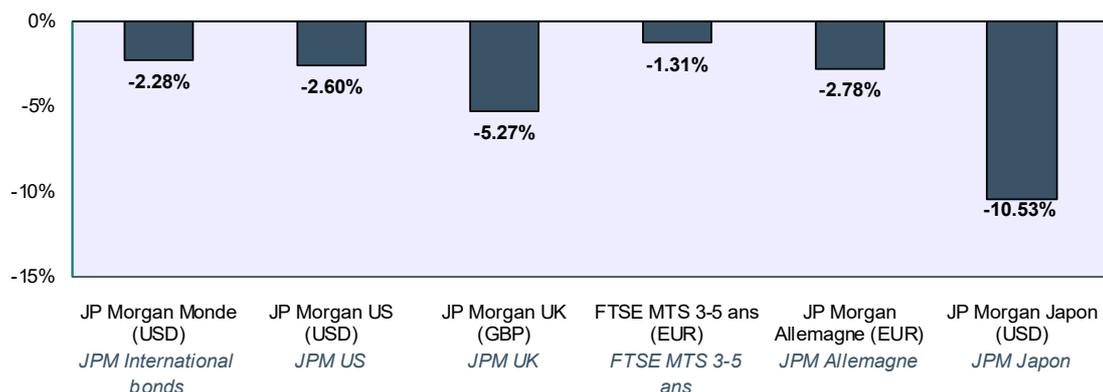
Du 31/12/2020 au 31/12/2021



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	31/12/2021 (en %)	31/12/2020 (en %)
Zone Euro	-0.57	-0.55
Royaume-Uni	0.26	0.03
USA	0.21	0.24
Japon	0.07	0.08



**IMPACT ISR**



# Certification du Commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2021**

**IMPACT ISR**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE A COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale à compartiments IMPACT ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



IMPACT ISR

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2022.05.11 17:47:35 +0200



# Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 253 441 587,36</b>	<b>3 275 490 717,62</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>970 509 323,07</b>	<b>390 658 297,25</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>33 131,34</b>	<b>33 265,32</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 131,34	33 265,32
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,01	0,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 278 792 367,94</b>	<b>2 884 277 575,04</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 114 927 939,99	2 884 277 575,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	163 864 427,95	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>4 106 765,00</b>	<b>521 580,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 106 765,00	521 580,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>13 773 680,53</b>	<b>5 759 195,84</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	13 773 680,53	5 759 195,84
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>75 472 224,84</b>	<b>51 270 339,37</b>
Liquidités	75 472 224,84	51 270 339,37
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 342 687 492,73</b>	<b>3 332 520 252,83</b>

# Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	4 319 693 845,44	3 312 493 690,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	18 462 061,27	19 022 497,65
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 438 294,27	-1 228 870,90
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>4 335 717 612,44</b>	<b>3 330 287 317,50</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 106 765,00</b>	<b>521 580,16</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	4 106 765,00	521 580,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 106 765,00	521 580,16
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>2 681 101,81</b>	<b>1 711 350,92</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 681 101,81	1 711 350,92
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>182 013,48</b>	<b>4,25</b>
Concours bancaires courants	182 013,48	4,25
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 342 687 492,73</b>	<b>3 332 520 252,83</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0321	0,00	21 139 160,00
FGBL BUND 10A 0322	114 303 790,00	0,00
EURO STOXX 50 0321	0,00	37 914 000,00
EURO STOXX 50 0322	132 140 750,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	475,68
Produits sur actions et valeurs assimilées	962 460,38	1 176 736,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>962 460,38</b>	<b>1 177 212,18</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	352 097,07	347 307,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>352 097,07</b>	<b>347 307,84</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>610 363,31</b>	<b>829 904,34</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 628 570,86	2 071 552,39
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	11 641,13	8 851,43
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-2 006 566,42</b>	<b>-1 232 796,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-431 727,85	3 925,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-2 438 294,27</b>	<b>-1 228 870,90</b>

# Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### 1. Règles et méthodes comptables

#### **Compartiments de l'OPC :**

IMPACT ISR PERFORMANCE  
IMPACT ISR DYNAMIQUE  
IMPACT ISR EQUILIBRE  
IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE  
IMPACT ISR OBLIG EURO  
IMPACT ISR MONETAIRE

#### **Compartiments ouverts au cours de l'exercice :**

Néant.

#### **Compartiments fermés au cours de l'exercice :**

Néant.

#### **Devises de référence des compartiments :**

IMPACT ISR PERFORMANCE : Euro  
IMPACT ISR DYNAMIQUE : Euro  
IMPACT ISR EQUILIBRE : Euro  
IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE : Euro  
IMPACT ISR OBLIG EURO : Euro  
IMPACT ISR MONETAIRE : Euro

#### **Devise d'agrégation :**

La devise, dans laquelle les documents de synthèse des compartiments de l'OPCVM ont été agrégés, est l'euro.

#### **Méthodes de conversion des devises retenues pour l'agrégation des comptes :**

Les comptes, dont la devise de référence n'est pas l'euro, ont été convertis avec les cours des devises au jour de l'évaluation.



# Comptes de l'exercice

## **Méthode d'agrégation des comptes :**

En l'absence d'opérations réciproques, les comptes consolidés résultent d'une simple agrégation des comptes individuels de chaque compartiment.

Ainsi, les comptes de même nature ont été cumulés les uns avec les autres.

## **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19 :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

(\*) Se reporter aux informations concernant chaque compartiment.



# Compartment

**IMPACT ISR PERFORMANCE**

# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

Le fonds/compartiments IMPACT ISR PERFORMANCE investit la totalité de son actif dans les parts/actions de l'OPC maître « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### **Impact ES Actions Europe : Politique d'investissement de l'année 2021**

L'année 2021 a été une année de forte hausse du marché Actions dans un environnement difficile lié à la pandémie. L'indice MSCI Europe progresse ainsi de 25,13%.

Le compartiment IMPACT ES ACTIONS EUROPE affiche lui une performance de 19,31%. Sur le plan économique, les plans de relance massifs ont dopé la croissance des économies mondiales. Celles-ci ont connu des reprises fortes et brutales, entraînant une hausse des prix des matières premières, alors que la pandémie créait des problèmes de production, d'approvisionnement et de logistique.

D'un point de vue financier, cette croissance s'est traduite par de fortes révisions à la hausse des bénéfices attendus des sociétés. La croissance attendue des bénéfices pour l'année 2021 de l'indice STOXX 600 est ainsi supérieure à 60% (Source Factset, STOXX, Goldman Sachs). Elle est notamment tirée par celle du Secteur des Ressources de Base (plus de 120% de croissance attendue) et celui des Banques (plus de 80% de croissance attendue).

Tout au long de l'année nous avons continué de privilégier les valeurs technologiques et en particulier les valeurs de semi-conducteurs. Nous avons poursuivi notre renfort des valeurs financières (Intesa, Crédit Agricole notamment) et réduit notre exposition aux valeurs vertes en réduisant le poids de Siemens Gamesa ou sortant la ligne de Alfen. Malgré cet allègement, la performance du portefeuille du portefeuille a été durement impactée par la sous-performance de ces Valeurs Vertes, en premier lieu les fabricants d'éoliennes (Vestas et Siemens Gamesa), mais aussi Alstom. Dans le premier cas, les fabricants d'éoliennes ont dû faire face à une hausse des matières premières et à des problèmes de logistique (problèmes de fournitures de pièces détachées et d'assemblage sur site). En ce qui concerne Alstom, la société semble avoir mésestimé la mauvaise qualité des contrats pris par Bombardier Transports, dont ils ont fait l'acquisition. Nous avons néanmoins renforcé la position tout en reconnaissant que la remontée de la marge prendra du temps. Le secteur des Valeurs Technologiques contribue à la performance du portefeuille. Cependant la bonne tenue des valeurs du segment des Semi-conducteurs est mitigée par la contreperformance de Worldline (chiffre d'affaire moindre sur les ventes sur sites, restaurants ou autres et questions sur la vente de tout ou partie de Ingénico). On notera également que notre absence des sociétés minières et pétrolières a été pénalisante en 2021.



# 1. Rapport de Gestion

Au cours de l'année écoulée, nous avons conservé un portefeuille équilibré entre valeurs de qualité/croissance et des valeurs dites « value ». Nous avons maintenu un niveau d'exigence élevé en termes de sélection ISR et de réponse aux enjeux de notre temps. Cela se traduit notamment par un pourcentage de plus de 80% de valeurs positives et engagées dans le portefeuille. Par ailleurs, l'évaluation carbone du portefeuille au cours de l'année 2020 est restée à 1.5°. Le portefeuille s'inscrit donc dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C en 2100, conformément aux accords de la Cop 21.

En 2021, la performance du FCPE IMPACT ISR PERFORMANCE s'établit ainsi à :

Part I : 19.21%.

Part I2 : 19.27%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	84 575 432,44	17 562 962,47

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,89%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,89%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

# 1. Rapport de Gestion

## Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du process d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

# 1. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

# 1. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

## **Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement**

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.

# 1. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

## Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852

Le compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE » étant nourricier du compartiment « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » de la SICAV maître « IMPACT ES », la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans le prospectus de son maître et est la suivante :

### Objectifs environnementaux en vertu du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »)

« En application du Règlement Taxonomie, ce Fond réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux énoncés ci-après, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 : (a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fond investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE (notamment les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports à faible émission de carbone, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les activités de gestion des déchets et de dépollution). Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie. Conformément à la version en vigueur du SFDR et du Règlement Taxonomie, la société de gestion veille à ce que les investissements sous-jacents de ce Fond contribuent aux objectifs susmentionnés sans causer de préjudice important à tout autre objectif durable, au moyen d'une évaluation globale de la durabilité de chaque émetteur déclinée en six piliers d'impact (dont trois piliers portant sur les sujets environnementaux : stabilité climatique, écosystèmes sains, sécurité des ressources). Une évaluation de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tenant compte des principaux impacts négatifs spécifiques à chaque secteur, est également réalisée systématiquement par la société de gestion. La société de gestion entend se conformer aux exigences de transparence relatives au Règlement Taxonomie et publiera des informations précontractuelles dans les délais fixés par la Commission européenne. À titre d'information uniquement, dans la mesure du possible et selon la disponibilité des données, la société de gestion pourra communiquer, sur demande préalable, des informations supplémentaires et le degré d'alignement estimatif des investissements réalisés par le Fonds, calculé sur la base des données obtenues auprès de prestataires tiers. »

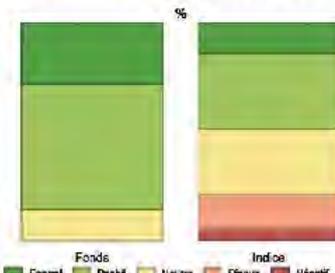
# 1. Rapport de Gestion

## e) Loi Energie Climat

REPORTING 31/12/2021

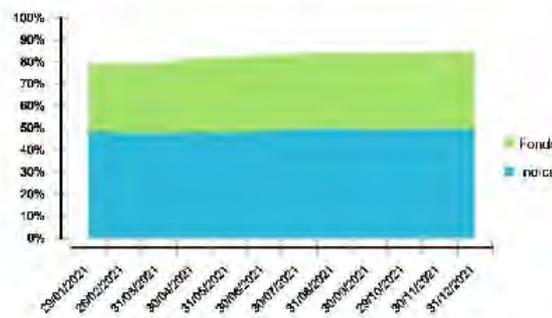
### INDICATEURS ESG

#### ■ RÉPARTITION PAR OPINION ESG EN % DE L'ENCOURS



	Fonds	Indice
Engagé	29,1%	14,1%
Positif	57,6%	34,7%
Neutre	14,4%	29,8%
Risqué		16,6%
Négatif		4,7%
Non suivi		0,2%

#### ■ ÉVOLUTION DES OPINIONS POSITIVES ET ENGAGÉES



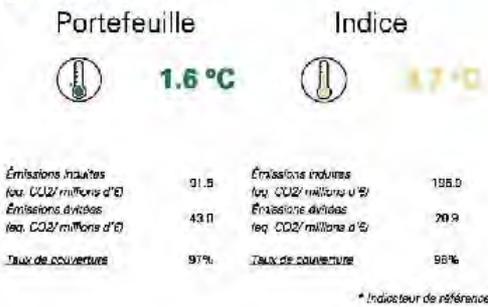
L'opinion ESG mesure le niveau d'adéquation des investissements avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.

- Engagé : Contribue de façon très favorable à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Positif : Contribue de façon positive à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Neutre : En conformité avec certains Objectifs de Développement Durable, mais dont les impacts sont faibles ou non quantifiés
- Risqué : Limite l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Négatif : Limite fortement l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Non suivi : Attribue certaines aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans mesure corrective appropriée

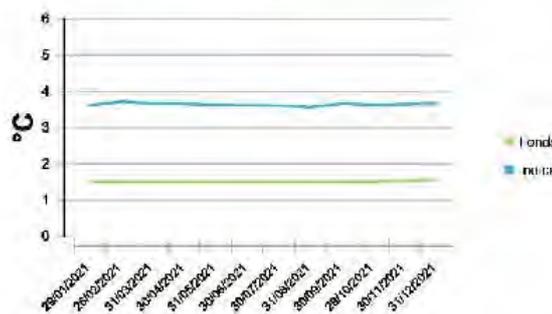
La philosophie d'analyse est disponible sur le site Internet Mirova : [http://www.mirova.com/Content/Documents/MirovaPublications/VFphi/recherche/MIROVA\\_Philosophie%20de%20recherche.pdf](http://www.mirova.com/Content/Documents/MirovaPublications/VFphi/recherche/MIROVA_Philosophie%20de%20recherche.pdf)

### INDICATEURS CARBONE

#### ■ ÉVALUATION CARBONE



#### ■ ÉVOLUTION DE L'IMPACT CARBONE



Mirova et Claubon 4 ont décidé en 2016 de créer un partenariat afin de développer une nouvelle méthodologie capable de fournir une mesure carbone en lien avec les enjeux d'une économie bas-carbone : Carbon Impact Analysis (CIA). La méthodologie CIA se focalise principalement sur deux indicateurs : une mesure des émissions « brutes » par l'activité de l'entreprise dans une approche « cycle de vie » prenant en compte les émissions directes mais aussi celles des fournisseurs et des produits, une mesure des émissions « évitées » grâce aux efforts d'efficacité ou au développement de solutions « vertes ».

Afin de réaliser ces évaluations, chaque entreprise est examinée individuellement selon une grille d'analyse adaptée à chaque secteur d'activité. Un focus particulier est réalisé sur les entreprises ayant un impact important sur le climat : les producteurs d'énergie, les secteurs carbon-intensifs (aérien, maritime, transport) ou les fournisseurs d'équipements et de solutions bas carbone. Ces évaluations sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille en tenant les pondérations du doublet carbone.

Ces données permettent d'estimer le niveau d'adéquation du portefeuille avec les scénarios climatiques, sur une échelle de 2°C à 6°C :

- Un portefeuille 2°C s'inscrit dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C en 2100, respectant les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015.
- Un portefeuille 6°C s'inscrit dans une trajectoire de poursuite de la croissance des émissions de gaz à effet de serre, conduisant aux conséquences les plus graves du réchauffement climatique.

Plus d'informations sur le site de Mirova : [http://www.mirova.com/Content/Documents/MirovaPublications/VFphi/Recherche/MIROVA\\_Fonds\\_Mesurer\\_méthodologie\\_Carbone\\_FR.pdf](http://www.mirova.com/Content/Documents/MirovaPublications/VFphi/Recherche/MIROVA_Fonds_Mesurer_méthodologie_Carbone_FR.pdf)

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54

## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES ACTIONS EUROPE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,63% TTC, dont 0,05% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,58% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR PERFORMANCE I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES ACTIONS EUROPE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,58% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,58% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR PERFORMANCE I2.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 4. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>556 669 681,01</b>	<b>403 860 730,90</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>556 669 681,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,01	0,01
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>403 860 730,89</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	403 860 730,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>729 881,74</b>	<b>523 484,31</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	729 881,74	523 484,31
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 414 670,38</b>	<b>795 506,01</b>
Liquidités	2 414 670,38	795 506,01
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>559 814 233,13</b>	<b>405 179 721,22</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	553 452 839,39	403 108 719,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 001 695,32	2 065 235,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-268 751,34	-179 653,11
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>559 185 783,37</b>	<b>404 994 301,77</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>628 445,19</b>	<b>185 415,20</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	628 445,19	185 415,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>4,57</b>	<b>4,25</b>
Concours bancaires courants	4,57	4,25
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>559 814 233,13</b>	<b>405 179 721,22</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 764,32	4 108,72
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>6 764,32</b>	<b>4 108,72</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-6 764,32</b>	<b>-4 108,72</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	254 978,57	163 584,96
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	1 969,31	723,61
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-259 773,58</b>	<b>-166 970,07</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-8 977,76	-12 683,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-268 751,34</b>	<b>-179 653,11</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 4. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 4. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### a) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

##### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,00% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

##### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,00% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

## 4. Comptes de l'exercice

### 3. Pour la part A0 du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,00% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 4. Pour la part A1 du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,55% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,00% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 5. Pour la part A2 du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,76% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 1,00% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

## 4. Comptes de l'exercice

### 6. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR PERFORMANCE »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion n'y sont pas actuellement assujettis. Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### **Frais de transaction :**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

#### Rappel du tableau des frais du compartiment maître « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » :

##### Frais facturés au compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement de droit étranger,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

<b>Frais facturés au Compartiment</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux / barème</b>
Frais de gestion financière TTC	Actif net	0,40 % TTC (taux maximum)
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	0,50 % avec un minimum de 51 euros par opération
Commission de surperformance	Néant	Néant

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment

#### **Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

Les opérations de cessions temporaires de titres peuvent être conclues avec Natixis TradEx Solutions, société appartenant au groupe de la société de gestion. Dans certains cas, ces mêmes opérations peuvent être conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Natixis TradEx Solutions. Au titre de ces activités, Natixis TradEx Solutions perçoit une rémunération égale à 40 % TTC du revenu généré par les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres dont le montant figure dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, le porteur de parts pourra se reporter au Rapport annuel de la SICAV.

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 800,00 € T.T.C.**

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>404 994 301,77</b>	<b>306 963 920,88</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	176 416 286,59	131 945 987,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-107 761 489,75	-76 692 871,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 872 704,53	1 928 031,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-92 822,95
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	28,23	3,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	79 923 775,58	41 109 073,40
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	193 901 873,72	113 978 098,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-113 978 098,14	-72 869 024,74
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-259 773,58	-166 970,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>559 185 783,37</b>	<b>404 994 301,77</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>176 416 286,59</b>	<b>131 945 987,04</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	14 744 986,13	8 912 299,77
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	24 910 838,23	13 976 103,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	18 925 413,57	12 132 451,05
Abondements de l'entreprise	19 389 989,73	12 842 710,04
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	96 115 104,38	81 459 558,71
Transferts provenant d'un CET	2 316 394,40	2 350 657,59
Transferts provenant de jours de congés non pris	13 560,15	272 206,53
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>107 761 489,75</b>	<b>76 692 871,36</b>
Rachats	36 980 865,66	18 413 870,68
Transferts à destination d'un autre OPC	70 780 624,09	58 279 000,68

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	679,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	729 881,74
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>729 881,74</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	605 529,56
	Frais de gestion fixe	22 915,63
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>628 445,19</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>101 436,55</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 421 215,5960	173 704 118,72
Parts rachetées durant l'exercice	-2 061 898,2079	-106 882 710,14
Solde net des souscriptions/rachats	1 359 317,3881	66 821 408,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 131 909,4353	
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	117 239,2035	2 712 167,87
Parts rachetées durant l'exercice	-37 186,3476	-878 779,61
Solde net des souscriptions/rachats	80 052,8559	1 833 388,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	193 176,7497	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	253 009,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			556 669 681,00
Instruments financiers à terme	FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	556 669 681,00
			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>556 669 681,00</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-268 751,34	-179 653,11
<b>Total</b>	<b>-268 751,34</b>	<b>-179 653,11</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-268 690,13	-179 627,63
<b>Total</b>	<b>-268 690,13</b>	<b>-179 627,63</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-61,21	-25,48
<b>Total</b>	<b>-61,21</b>	<b>-25,48</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 001 695,32	2 065 235,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 001 695,32</b>	<b>2 065 235,68</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 949 316,70	2 053 019,96
<b>Total</b>	<b>5 949 316,70</b>	<b>2 053 019,96</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	52 378,62	12 215,72
<b>Total</b>	<b>52 378,62</b>	<b>12 215,72</b>

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>191 011 089,09</b>	<b>189 310 446,60</b>	<b>306 963 920,88</b>	<b>404 994 301,77</b>	<b>559 185 783,37</b>
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I en EUR</b>					
Actif net	190 282 526,50	188 699 946,95	305 851 442,12	402 597 658,03	554 304 591,40
Nombre de titres	5 366 167,2759	5 936 935,8261	7 420 690,9151	8 772 592,0472	10 131 909,4353
Valeur liquidative unitaire	35,45967	31,78406	41,21603	45,89266	54,70879
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,27	0,26	0,18	0,23	0,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
<b>Part IMPACT ISR PERFORMANCE I2 en EUR</b>					
Actif net	728 562,59	610 499,65	1 112 478,76	2 396 643,74	4 881 191,97
Nombre de titres	44 572,2631	41 647,6194	58 495,5139	113 123,8938	193 176,7497
Valeur liquidative unitaire	16,34564	14,65869	19,01818	21,18600	25,26800
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,11	0,12	0,08	0,10	0,27

## 4. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
DURAN 1% 02/12/13 en liquidation	EUR	83	0,01	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	EUR	25 106,3066	556 669 681,00	99,55
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>556 669 681,00</b>	<b>99,55</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>556 669 681,00</b>	<b>99,55</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>556 669 681,00</b>	<b>99,55</b>
<b>Créances</b>			<b>729 881,74</b>	<b>0,13</b>
<b>Dettes</b>			<b>-628 445,19</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 414 665,81</b>	<b>0,43</b>
<b>Actif net</b>			<b>559 185 783,37</b>	<b>100,00</b>



## 5. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR PERFORMANCE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0014000ZV7

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES. L'objectif de gestion du compartiment est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus.
- L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe". Le compartiment " IMPACT ES Actions Europe " ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,72%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A0** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR PERFORMANCE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531597

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES. L'objectif de gestion du compartiment est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus.
- L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe". Le compartiment " IMPACT ES Actions Europe " ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,22%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR PERFORMANCE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531605

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES. L'objectif de gestion du compartiment est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus.
- L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe". Le compartiment " IMPACT ES Actions Europe " ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,43%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR PERFORMANCE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000080919

Part I (C) EUR

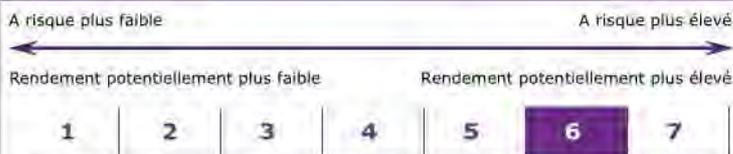
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES. L'objectif de gestion du compartiment est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus.
- L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe". Le compartiment " IMPACT ES Actions Europe " ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment. Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,78%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I (C) EUR : 2002.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2021.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR PERFORMANCE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000117739

Part I2

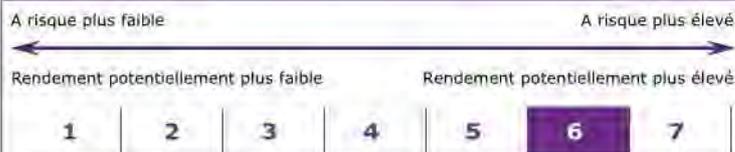
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Actions internationales.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE de la SICAV IMPACT ES. L'objectif de gestion du compartiment est identique à celui du maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. Le compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans, et grâce à des investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable en intégrant la prise en compte systématique de critères ESG. L'indice MSCI Europe est calculé en cours de clôture, dividendes nets réinvestis et en euro. Cet indice est composé d'environ 450 sociétés représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens développés, en Zone euro ou hors Zone euro. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La politique d'investissement du compartiment consiste à sélectionner des actions de sociétés européennes, principalement de grande capitalisation, en analysant leur situation économique et financière ainsi que leurs impacts extra-financiers. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus.
- L'univers d'investissement de départ est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable, auquel sont appliqués les différents critères présentés ci-dessous. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'appuie sur une analyse thématique de l'univers d'investissement afin d'identifier les entreprises qui proposent des solutions aux grandes transitions émergentes dans l'économie mondiale - démographie, environnement, technologie et gouvernance en s'appuyant sur le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Elle s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). A partir de l'univers d'investissement de départ, l'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe". Le compartiment " IMPACT ES Actions Europe " ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR. Le compartiment sera exposé en permanence entre 90% et 100% de son actif en actions européennes et titres assimilés, et/ou OPCVM actions européennes. Le gérant pourra investir dans des titres dits de petite ou moyenne capitalisation à hauteur de 30% maximum de l'actif net du Compartiment. Le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70% de l'actif.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque actions ou contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment. Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,73%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

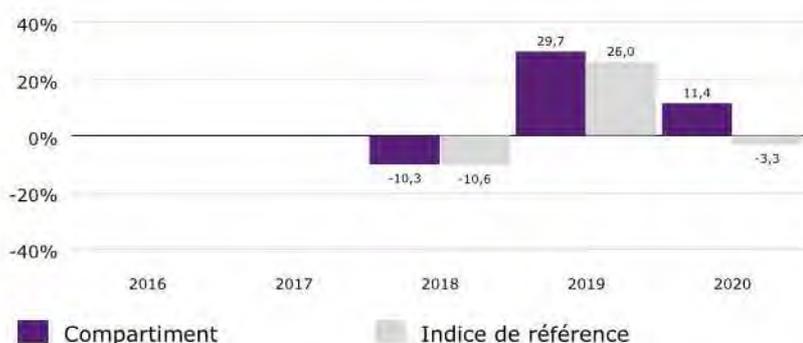
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I2 : 2016.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise élus directement par les salariés porteurs de parts ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2021.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.

## FCPE N°8892

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 559.19  
 Valeur liquidative en € : Part I 54.70879

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI Europe DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / change / taux / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.78%

COMITÉ  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE



## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	3.53%	19.21%	19.21%	72.13%	69.34%	179.20%
Performance de l'indicateur de référence	5.52%	25.13%	25.13%	52.49%	50.33%	150.59%
Écart de performance	-1.99%	-5.92%	-5.92%	19.64%	19.01%	28.61%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	19.82%	11.10%	10.80%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	15.09%	8.49%	9.61%
Écart de performance	NS	NS	NS	4.74%	2.61%	1.19%
Volatilité du FCPE	NS	NS	10.17%	19.11%	16.70%	15.85%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	8.87%	20.10%	17.26%	16.24%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

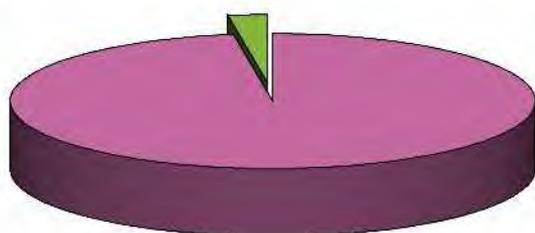
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRIÈRES

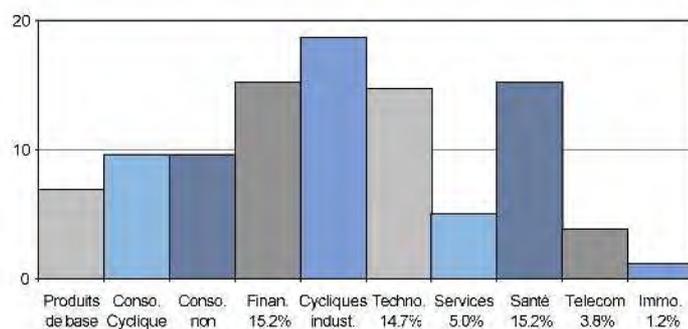
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	11.35%	29.68%	-10.37%	9.76%	-3.15%	14.31%	6.87%	19.31%	16.80%	-10.17%
Performance de l'indicateur de référence	-3.32%	26.05%	-10.57%	10.24%	2.58%	8.22%	6.84%	19.82%	17.29%	-8.08%
Écart de performance	14.67%	3.63%	0.20%	-0.48%	-5.72%	6.08%	0.03%	-0.51%	-0.50%	-2.09%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 97.60% ■ Monétaire & Liquidités 2.40%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE	99.55%
--------------	--------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
 Les analyses et les données mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
 Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAGLIS Fund Administration.  
 Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
 Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - ClientServiceAM@natixis.com  
 Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (27 janvier 2017) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument offensive obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES ACTIONS EUROPE, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé en actions de la zone Europe.

## FCPE N°7892

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 559.19  
 Valeur liquidative en € : Part I2 25.26800

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% MSCI Europe DNR\* \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Actions internationales

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / change / taux / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.73%

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE



## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	31/07/2013
Performance du FCPE	3.53%	19.27%	19.27%	72.38%	69.76%	120.46%
Performance de l'indicateur de référence	5.52%	25.13%	25.13%	52.49%	50.33%	96.15%
Écart de performance	-1.98%	-5.86%	-5.86%	19.89%	19.42%	24.31%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	19.88%	11.15%	9.84%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	15.09%	8.49%	8.33%
Écart de performance	NS	NS	NS	4.80%	2.67%	1.51%
Volatilité du FCPE	NS	NS	10.17%	19.11%	16.70%	16.73%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	8.87%	20.10%	17.26%	17.20%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

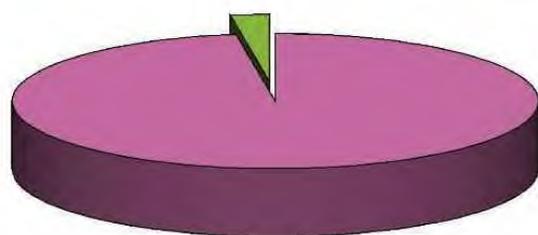
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRIÈRES

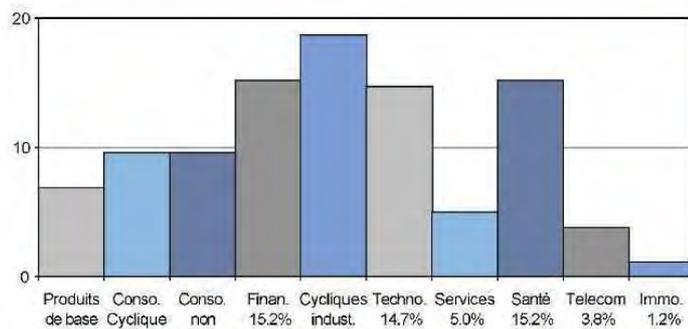
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	11.40%	29.74%	-10.32%	9.81%	-3.09%	14.37%	6.92%			
Performance de l'indicateur de référence	-3.32%	26.05%	-10.57%	10.24%	2.58%	8.22%	6.84%			
Écart de performance	14.72%	3.69%	0.25%	0.43%	-5.67%	6.14%	0.08%			

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 97.60% ■ Monétaire & Liquidités 2.40%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.  
 (2) Voir glossaire page suivante.  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds.

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE	99,55%
--------------	--------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les lombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CAUSE Fund Administration. Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale telle que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr). Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - ClientServiceAM@natixis.com. Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**IMPACT ISR DYNAMIQUE**

## 6. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

La stratégie du FCPE IMPACT ISR DYNAMIQUE est fondée à la fois sur une gestion active de l'allocation globale du portefeuille ; et une sélection d'actions et de produits de taux principalement confiée à Mirova, notre filiale spécialiste des investissements socialement responsables.

#### Allocation globale

Surpondération sur les actions et prudence sur les obligations ont été les grandes lignes de notre allocation sur l'année écoulée. Ces choix ont contribué positivement à la performance de votre FCPE.

Malgré les vagues pandémiques successives, associées à des restrictions plus ou moins fortes suivant les pays, l'économie mondiale a fortement redémarré en 2021. Les effets de la récession de 2020 ont ainsi été globalement effacés dès cette année, sur un calendrier plus rapide qu'initialement prévu. Dans ce contexte, les indices boursiers ont signé de nouveaux records : le MSCI Europe, représentatif des plus grandes entreprises européennes, a progressé de +25,1% (indice dividendes nets, en euros).

Dès le début de l'année, nous avons su correctement anticiper cette situation. Nous avons ainsi maintenu une surpondération sur les actions, tout au long de l'exercice. Nous sommes toutefois devenus un peu plus prudents à partir de l'été : au fur et à mesure de la confirmation des bonnes nouvelles macroéconomiques, nous avons progressivement réduit notre exposition aux actions – tout en maintenant un biais favorable sur la classe d'actifs.

Mais le vrai débat de 2021 a porté sur les anticipations d'inflation – et sur un éventuel revirement des politiques monétaires, jusqu'ici ultra accommodantes. Plus que jamais, les discours des banquiers centraux ont été scrutés et analysés. Le principal effet sur les marchés a été une plus grande volatilité des taux d'intérêts – et donc des performances contrastées sur les placements obligataires. L'indice des obligations souveraines de la Zone Euro de maturités entre trois et cinq ans a régressé de -1,3% ; l'indice Bloomberg Euro Aggregate, de durée plus longue et donc plus sensible aux mouvements de taux, a quant à lui abandonné -2,9% sur l'année.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une grande prudence sur les placements en produits de taux et ce, tout au long de l'année. Nous avons encore réduit la voilure sur le dernier trimestre, en reconstituant une petite poche monétaire.

#### Sélection de titres

La sélection de titres a été majoritairement déléguée au travers de la SICAV Impact ES, support dédié aux investissements socialement responsables de l'épargne salariale de Natixis Investment Managers.

En hausse de +19.3%, Impact ES Actions Europe, principal investissement en portefeuille, a terminé en dessous de sa cible.

## 6. Rapport de Gestion

Dans notre sélection d'actions, nous avons conservé un portefeuille équilibré entre valeurs de qualité/croissance titres dits « value ». Nous avons continué de privilégier les sociétés technologiques et en particulier les valeurs de semi-conducteurs, ce qui a contribué positivement à l'écart de performance entre le portefeuille et son indice. Nous avons poursuivi notre renfort des valeurs financières (Intesa, Crédit Agricole) et nous avons réduit notre exposition aux « valeurs vertes » (Siemens Gamesa, Alfen). Malgré cet allègement, la performance du portefeuille a été impactée par la sous-performance de ces titres – en premier lieu les fabricants d'éoliennes (Vestas, Siemens Gamesa) qui ont dû faire face à une hausse des matières premières et à des problèmes de logistique (problèmes de fournitures de pièces détachées et d'assemblage sur site). Enfin, notre absence des sociétés minières et pétrolières a été pénalisante en 2021.

Affichant une baisse de -3.1%, Impact ES Oblig Euro a terminé l'année en léger retrait par rapport à son indice de référence.

Afin de limiter l'impact négatif de la hausse des taux sur la valorisation du portefeuille obligataire, nous avons mis en place une stratégie à la sous-pondération de la durée. Cette stratégie a été neutralisée durant la seconde partie du mois d'octobre. Malgré une légère réduction en fin d'année, la pondération de titres d'entreprises est restée élevée tout au long de l'année. Géographiquement nous avons trouvé de la valeur sur les titres Italiens, espagnols, portugais ainsi que les certains titres de pays émergents comme le Chili et le Mexique. Le portefeuille a été surpondéré sur les titres français au premier trimestre avant un retour à la neutralité. Enfin, le profil du portefeuille est demeuré très axé sur le financement de la transition environnementale : la part des obligations vertes et sociales s'est établit à 71% ; les émissions conventionnelles avec une notation extra-financière « engagée » ou « positive » par la recherche ESG Mirova ont représenté quant à elles 11% du portefeuille.

Sur nos investissements actions comme obligations, nous avons maintenu un niveau d'exigence élevé en termes de sélection ISR et de réponse aux enjeux de notre temps, avec plus de 80% de valeurs notées « positives et engagées ». Par ailleurs, l'évaluation carbone du portefeuille est restée à +1.5° au cours de l'année 2021. Nos investissements ont donc continué de s'inscrire dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique en ligne avec les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015.

### Performance

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du FCPE IMPACT ISR DYNAMIQUE a été de +14.80% pour la part I (+14.86% pour la part I2) contre +17.64% pour son indice de référence.

Deux nouvelles parts ont été créées en cours d'année : la part A0, initiée le 1er mars (+12.67% contre +14.95% pour l'indice de référence sur la période) et la part A1, initiée le 4 mai (+7.52% contre +10.31% pour l'indice de référence sur la période).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 6. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	115 050 555,23	5 465 551,24
IMPACT ES OBLIG EURO I	27 769 529,29	4 961 203,59
OSTRUM SRI MONEY I C	9 040 062,30	5 201 595,20
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	8 565 650,00	0,00
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	0,00	8 561 260,40

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

## 6. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 101,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 101,90%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 6. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

## 6. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

#### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

#### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

## 6. Rapport de Gestion

### Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du processus d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

## 6. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

## 6. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

### **Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement**

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

#### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.

## 6. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852

Le compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE » étant investi majoritairement à travers les compartiments « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » et « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV « IMPACT ES », la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans le prospectus de cet OPC « cœur de portefeuille » et est la suivante :

### Objectifs environnementaux<sup>2</sup> en vertu du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »)

« En application du Règlement Taxonomie, ce Fond réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux énoncés ci-après, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 : (a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fond investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE (notamment les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports à faible émission de carbone, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les activités de gestion des déchets et de dépollution). Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie. Conformément à la version en vigueur du SFDR et du Règlement Taxonomie, la société de gestion veille à ce que les investissements sous-jacents de ce Fond contribuent aux objectifs susmentionnés sans causer de préjudice important à tout autre objectif durable, au moyen d'une évaluation globale de la durabilité de chaque émetteur déclinée en six piliers d'impact (dont trois piliers portant sur les sujets environnementaux : stabilité climatique, écosystèmes sains, sécurité des ressources). Une évaluation de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tenant compte des principaux impacts négatifs spécifiques à chaque secteur, est également réalisée systématiquement par la société de gestion. La société de gestion entend se conformer aux exigences de transparence relatives au Règlement Taxonomie et publiera des informations précontractuelles dans les délais fixés par la Commission européenne. À titre d'information uniquement, dans la mesure du possible et selon la disponibilité des données, la société de gestion pourra communiquer, sur demande préalable, des informations supplémentaires et le degré d'alignement estimatif des investissements réalisés par le Fonds, calculé sur la base des données obtenues auprès de prestataires tiers. »



## 6. Rapport de Gestion

### e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 7. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 7. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



## 8. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 9. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>450 279 318,55</b>	<b>265 915 289,58</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>449 995 496,05</b>	<b>265 845 459,58</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	446 268 416,05	262 110 459,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	3 727 080,00	3 735 000,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>283 822,50</b>	<b>69 830,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	283 822,50	69 830,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 053 467,09</b>	<b>601 143,40</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 053 467,09	601 143,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>71 842,92</b>	<b>463 251,65</b>
Liquidités	71 842,92	463 251,65
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>451 404 628,56</b>	<b>266 979 684,63</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	448 366 492,64	265 276 982,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 366 218,42	1 546 394,44
Résultat de l'exercice (a,b)	-153 664,94	-56 513,23
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>450 579 046,12</b>	<b>266 766 864,00</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>283 822,50</b>	<b>69 830,16</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	283 822,50	69 830,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	283 822,50	69 830,16
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>359 751,03</b>	<b>142 990,47</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	359 751,03	142 990,47
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>182 008,91</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	182 008,91	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>451 404 628,56</b>	<b>266 979 684,63</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0321	0,00	710 560,00
EURO STOXX 50 0321	0,00	5 183 000,00
EURO STOXX 50 0322	9 132 375,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	99,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	59 652,00	65 616,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>59 652,00</b>	<b>65 716,05</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	7 496,02	14 883,91
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 496,02</b>	<b>14 883,91</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>52 155,98</b>	<b>50 832,14</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	184 612,10	111 373,09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	352,94	97,88
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-132 103,18</b>	<b>-60 443,07</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-21 561,76	3 929,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-153 664,94</b>	<b>-56 513,23</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 9. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 9. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### b) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

##### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

##### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

##### 3. Pour la part CO du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,45% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

## 9. Comptes de l'exercice

### 4. Pour la part A0 du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 5. Pour la part A1 du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,55% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 6. Pour la part A2 du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,76% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

## 9. Comptes de l'exercice

### 7. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR DYNAMIQUE »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de gestion n'y sont pas actuellement assujettis.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### **Frais de transaction :**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

*Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 640,00 € T.T.C.*

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>266 766 864,00</b>	<b>172 058 463,72</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	192 674 986,17	119 288 105,28
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-54 761 935,42	-44 356 831,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 634 404,56	2 443 766,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 055,39	-355 361,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	23 160,16	5 982 993,72
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 692 939,50	-6 853 092,02
Frais de transactions	-3 260,79	-6 827,30
Différences de change	4 467,10	-18 118,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	44 283 500,91	18 723 851,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	101 034 013,65	56 750 512,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-56 750 512,74	-38 026 661,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-213 992,50	-79 592,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-283 822,50	-69 830,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	69 830,00	-9 762,28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-132 103,18	-60 443,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>450 579 046,12</b>	<b>266 766 864,00</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>192 674 986,17</b>	<b>119 288 105,28</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	14 399 013,79	9 890 404,93
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	18 712 738,92	12 434 933,08
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	47 809 472,93	2 998 955,08
Abondements de l'entreprise	9 969 691,09	5 320 512,24
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	100 384 687,54	87 265 487,41
Transferts provenant d'un CET	1 380 219,25	1 203 890,08
Transferts provenant de jours de congés non pris	19 162,65	173 922,46
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>54 761 935,42</b>	<b>44 356 831,85</b>
Rachats	26 633 313,34	13 501 192,04
Transferts à destination d'un autre OPC	28 128 622,08	30 855 639,81

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	9 132 375,00	2,03
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	9 132 375,00	2,03
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 842,92	0,02
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 008,91	0,04
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	71 842,92	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	182 008,91	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	68 411,03	0,02	2 840,88	0,00	591,01	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	436 288,59
	Dépôts de garantie en espèces	617 178,50
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 053 467,09</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	340 840,30
	Frais de gestion fixe	18 910,73
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>359 751,03</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>693 716,06</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	41 526,87000	688 155,29
Parts rachetées durant l'exercice	-1 635,57000	-27 156,94
Solde net des souscriptions/rachats	39 891,30000	660 998,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 891,30000	
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	36 252,6582	560 867,69
Parts rachetées durant l'exercice	-573,1499	-8 896,52
Solde net des souscriptions/rachats	35 679,5083	551 971,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 679,5083	
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 961 258,5237	190 964 111,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1 127 702,1415	-54 568 626,77
Solde net des souscriptions/rachats	2 833 556,3822	136 395 484,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 903 770,6936	
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	16 446,4943	461 851,91
Parts rachetées durant l'exercice	-5 423,7816	-157 255,19
Solde net des souscriptions/rachats	11 022,7127	304 596,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 996,5759	

## 9. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	143,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 262,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	182 853,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			449 995 496,05
	FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	365 624 589,31
	FR0011439116	IMPACT ES OBLIG EURO I	53 218 559,84
	FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	10 198 095,00
	LU2167020341	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	2 649 660,00
	LU1847728505	MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	5 407 389,00
	LU1525462542	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	4 725 609,70
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	3 727 080,00
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	4 444 513,20
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>449 995 496,05</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-153 664,94	-56 513,23
<b>Total</b>	<b>-153 664,94</b>	<b>-56 513,23</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-232,32	0,00
<b>Total</b>	<b>-232,32</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 985,01	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 985,01</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-151 561,42	-56 544,89
<b>Total</b>	<b>-151 561,42</b>	<b>-56 544,89</b>



## 9. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	113,81	31,66
<b>Total</b>	<b>113,81</b>	<b>31,66</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 366 218,42	1 546 394,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 366 218,42</b>	<b>1 546 394,44</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-457,15	0,00
<b>Total</b>	<b>-457,15</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	882,81	0,00
<b>Total</b>	<b>882,81</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 361 509,40	1 554 294,72
<b>Total</b>	<b>2 361 509,40</b>	<b>1 554 294,72</b>



## 9. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 283,36	-7 900,28
<b>Total</b>	<b>4 283,36</b>	<b>-7 900,28</b>

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>139 474 869,08</b>	<b>135 362 293,95</b>	<b>172 058 463,72</b>	<b>266 766 864,00</b>	<b>450 579 046,12</b>
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A0 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	683 024,78
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	39 891,30000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	17,12214
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE A1 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	567 475,95
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	35 679,5083
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	15,90481
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I en EUR</b>					
Actif net	139 474 869,08	135 362 293,95	172 058 463,72	266 347 628,12	448 514 718,25
Nombre de titres	3 898 520,0808	4 111 805,3346	4 274 900,5931	6 070 214,3114	8 903 770,6936
Valeur liquidative unitaire	35,77636	32,92040	40,24852	43,87779	50,37357
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,01	0,37	0,35	0,25	0,26
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,01	0,00	0,00	-0,01
<b>Part IMPACT ISR DYNAMIQUE I2 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	419 235,88	813 827,14
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	15 973,8632	26 996,5759
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	26,24511	30,14556
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-0,49	0,15

## 9. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	EUR	16 490	365 624 589,31	81,15
IMPACT ES OBLIG EURO I	EUR	4 140	53 218 559,84	11,80
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	EUR	81 500	10 198 095,00	2,26
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	360	4 444 513,20	0,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>433 485 757,35</b>	<b>96,20</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	EUR	26 000	2 649 660,00	0,59
MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	EUR	36 725	5 407 389,00	1,20
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	EUR	430	4 725 609,70	1,05
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>12 782 658,70</b>	<b>2,84</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>446 268 416,05</b>	<b>99,04</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	EUR	36 000	3 727 080,00	0,83
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 727 080,00</b>	<b>0,83</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>3 727 080,00</b>	<b>0,83</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>449 995 496,05</b>	<b>99,87</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0322	EUR	-213	-283 822,50	-0,06
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-283 822,50</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-283 822,50</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-283 822,50</b>	<b>-0,06</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	283 822,5	283 822,50	0,06
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>283 822,50</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>				
			<b>1 053 467,09</b>	<b>0,23</b>
<b>Dettes</b>				
			<b>-359 751,03</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>				
			<b>-110 165,99</b>	<b>-0,02</b>
<b>Actif net</b>			<b>450 579 046,12</b>	<b>100,00</b>



## 10. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0014000ZW5

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR DYNAMIQUE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "coeur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (Instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé  
← →  
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,73%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A0** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531514

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR DYNAMIQUE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "coeur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (Instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,55%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531522

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR DYNAMIQUE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " coeur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (Instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,76%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR DYNAMIQUE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000130739

Part CO

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR DYNAMIQUE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " coeur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,45%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2002.
- **Année de création de la part CO :** 2021.
- **Devise :** Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR DYNAMIQUE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000080889

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR DYNAMIQUE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " coeur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,77%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I : 2002.**
- **Devise : Euro.**

A\*: Changements de dénomination (ex "IMPACT ISR CROISSANCE"), d'indicateur de référence et de stratégie d'investissement à compter du 24/02/2020.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR DYNAMIQUE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000124449

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 5 ans, son indicateur de référence composé à 75 % du MSCI Europe dividendes nets réinvestis et à 25 % du Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de ces indices figure dans le règlement du FCPE. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR DYNAMIQUE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 70 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Dynamique ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 60% minimum et 85% maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 10% minimum et 40% maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans les pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " coeur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment avec prédominance des marchés des actions européennes par rapport aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,72%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part I2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise,
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.

## FCPE N°8894

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 450.58  
 Valeur liquidative en € : Part I 50.37357

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

75% MSCI Europe DNR\* + 25% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.77%

EGMITE  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE



## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	2.74%	14.80%	14.80%	53.02%	51.17%	134.56%
Performance de l'indicateur de référence	3.84%	17.64%	17.64%	39.58%	38.94%	117.26%
Écart de performance	-1.09%	-2.83%	-2.83%	13.43%	12.23%	17.30%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	15.22%	8.61%	8.89%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	11.75%	6.79%	8.06%
Écart de performance	NS	NS	NS	3.47%	1.82%	0.83%
Volatilité du FCPE	NS	NS	8.41%	14.63%	12.72%	11.83%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	6.64%	14.94%	12.74%	11.77%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

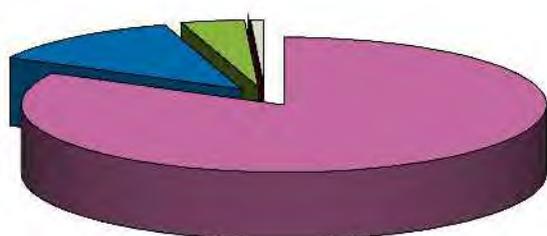


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 24/02/2020 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

## PERFORMANCES CALENDRAIRES

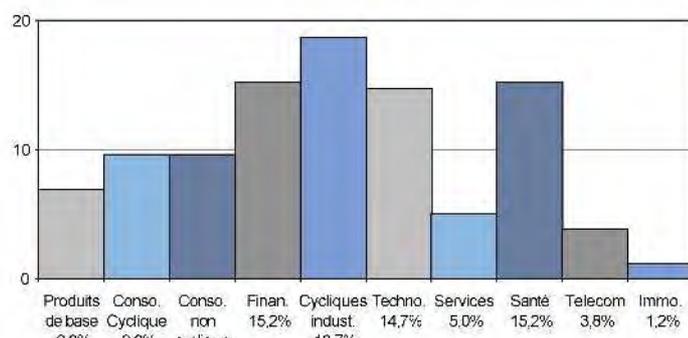
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	9.02%	22.26%	-7.98%	7.36%	-1.48%	10.97%	7.67%	14.29%	15.34%	-6.51%
Performance de l'indicateur de référence	-0.99%	19.85%	-7.27%	7.34%	2.97%	6.28%	8.17%	14.32%	15.56%	-4.53%
Écart de performance	10.01%	2.41%	-0.71%	0.02%	-4.45%	4.69%	-0.50%	-0.03%	-0.21%	-1.98%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 82,86%   ■ Obligations Euro 12,48%   ■ Monétaire & Liquidités 3,87%  
 ■ Divers -0,04%   ■ OPCI 0,83%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	3.05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	2.53%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE N	2.53%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	2.42%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.26%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	2.16%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	2.12%
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA PLC	2.09%
DE0005552004	DEUTSCHE POST	1.93%
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	1.92%
<b>TOTAL</b>		<b>23.00%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - Client ServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.

## FCPE N°4894

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 450.58  
 Valeur liquidative en € : Part I2 30.14556

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

75% MSCI Europe DNR\* + 25% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.72%

EGMITE  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE

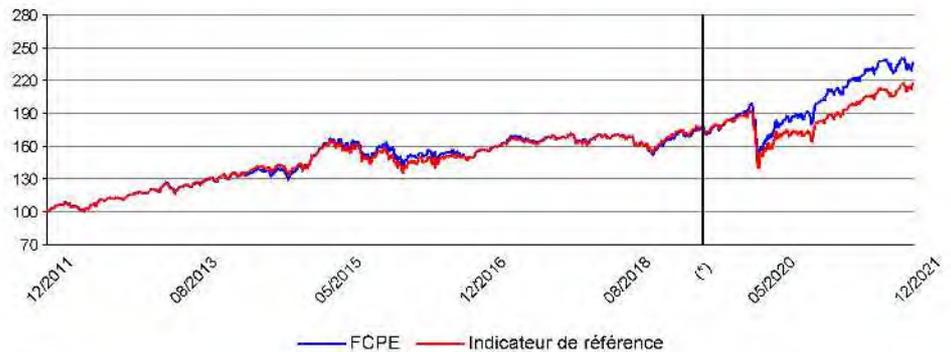


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	2.75%	14.86%	14.86%	53.27%	51.56%	136.59%
Performance de l'indicateur de référence	3.84%	17.64%	17.64%	39.58%	38.94%	117.26%
Écart de performance	-1.09%	-2.78%	-2.78%	13.68%	12.63%	19.33%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	15.28%	8.66%	8.98%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	11.75%	6.79%	8.06%
Écart de performance	NS	NS	NS	3.54%	1.87%	0.92%
Volatilité du FCPE	NS	NS	8.41%	14.63%	12.72%	11.83%
Volatilité de l'ind. de référence	NS	NS	6.64%	14.94%	12.74%	11.77%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

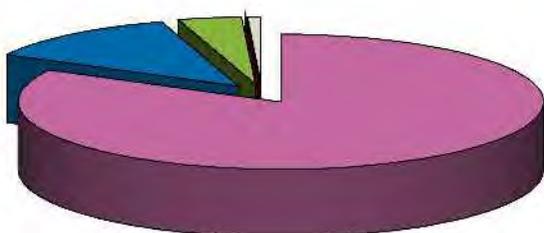


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 24/02/2020 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

## PERFORMANCES CALENDRIÈRES

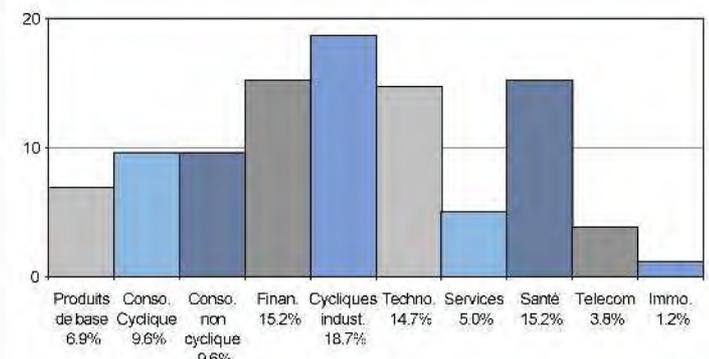
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	9.07%	22.34%	-7.94%	7.42%	-1.43%	11.03%	7.72%	14.49%	15.66%	-6.24%
Performance de l'indicateur de référence	-0.99%	19.85%	-7.27%	7.34%	2.97%	6.28%	8.17%	14.32%	15.56%	-4.53%
Écart de performance	10.07%	2.49%	-0.67%	0.07%	-4.40%	4.75%	-0.45%	0.17%	0.10%	-1.71%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 82.86% ■ Obligations Euro 12.48% ■ Monétaire & Liquidités 3.87%  
 ■ Divers -0.04% ■ OPCI 0.83%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	3.05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	2.53%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE N	2.53%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	2.42%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.26%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	2.16%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	2.12%
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA PLC	2.09%
DE0005552004	DEUTSCHE POST	1.93%
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	1.92%
<b>TOTAL</b>		<b>23.00%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - Client ServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.

## FCPE N°5894

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 450.58  
 Valeur liquidative en € : Part A0 17.12214

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

75% MSCI Europe DNR\* + 25% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.73% estimation des frais courants

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

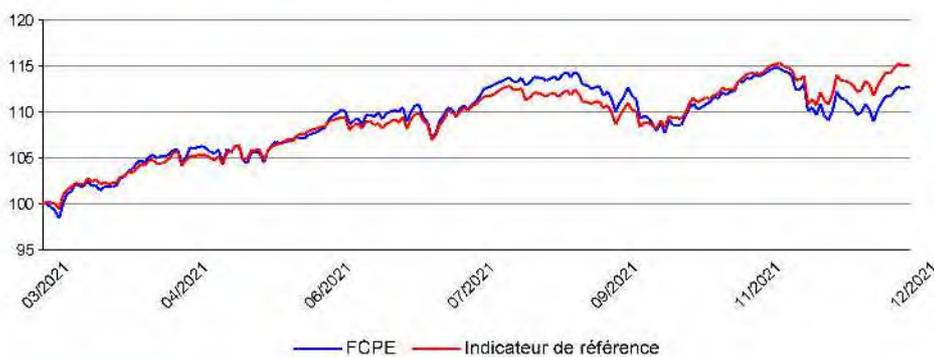


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	01/03/2021				01/03/2021
Performance du FCPE	2.74%	12.67%	-	-	-	12.67%
Performance de l'indicateur de référence	3.84%	14.95%	-	-	-	14.95%
Écart de performance	-1.09%	-2.29%	-	-	-	-2.29%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	15.34%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	18.15%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-2.81%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	9.99%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	-	-	-	8.46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

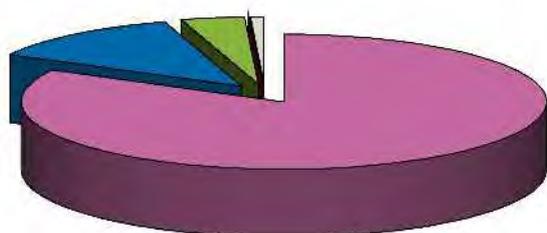
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRIÈRES

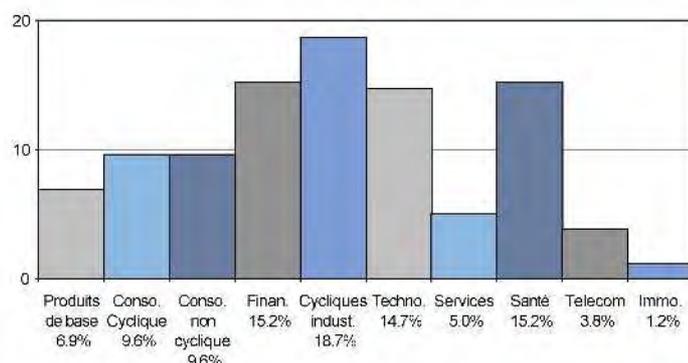
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 82.86%   ■ Obligations Euro 12.48%   ■ Monétaire & Liquidités 3.87%  
 ■ Divers -0.04%   ■ OPCI 0.83%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	3.05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	2.53%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE N	2.53%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	2.42%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.26%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	2.16%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	2.12%
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA PLC	2.09%
DE0005552004	DEUTSCHE POST	1.93%
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	1.92%
<b>TOTAL</b>		<b>23.00%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - Client ServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé principalement en actions. La zone géographique prépondérante est l'Europe.

## FCPE N°7132

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 450.58  
 Valeur liquidative en € : Part A1 15.90481

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

75% MSCI Europe DNR\* + 25% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 1.55% estimation des frais courants

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

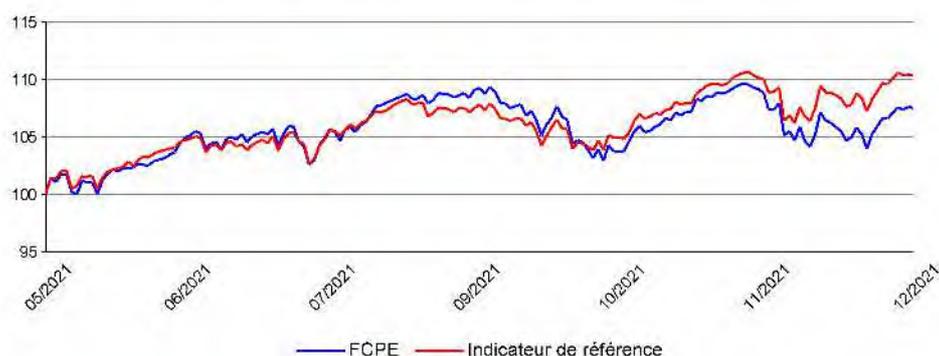


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	04/05/2021				04/05/2021
Performance du FCPE	2.70%	7.52%	-	-	-	7.52%
Performance de l'indicateur de référence	3.84%	10.31%	-	-	-	10.31%
Écart de performance	-1.14%	-2.79%	-	-	-	-2.79%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	11.61%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	16.02%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-4.41%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	9.92%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	-	-	-	8.83%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

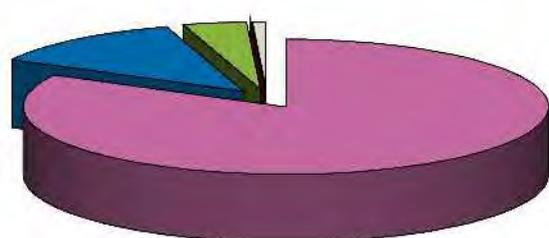
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRIÈRES

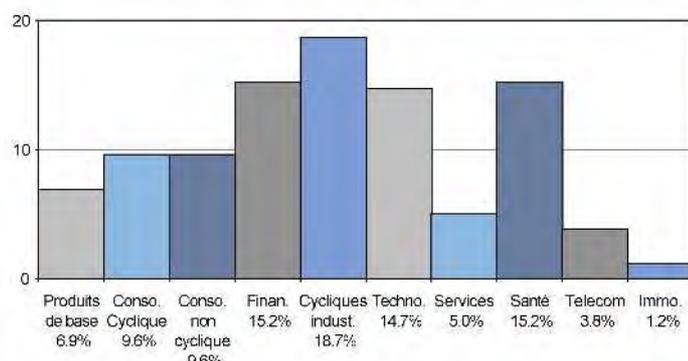
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 82.86% ■ Obligations Euro 12.48% ■ Monétaire & Liquidités 3.87%  
 ■ Divers -0.04% ■ OPCI 0.83%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	3.05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	2.53%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE N	2.53%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	2.42%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.26%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	2.16%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	2.12%
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA PLC	2.09%
DE0005552004	DEUTSCHE POST	1.93%
CH0010645932	GIVAUDAN-REG	1.92%
<b>TOTAL</b>		<b>23.00%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - Client ServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# IMPACT ISR DYNAMIQUE (8894)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2020 au 31.12.2021

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	75.33%	25.13%	84.07%	18.52%
PRODUITS DE TAUX (2)	24.67%	-2.85%	15.45%	-2.66%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.48%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>17.64%</b>	<b>100.00%</b>	<b>14.86%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>17.64%</b>	<b>100.00%</b>	<b>14.81%</b>

(1) MSCI Europe DNR (2) Barclays Capital Euro Aggregate

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	18.39%	15.30%	0.62%	-5.32%	-4.70%
PRODUITS DE TAUX	-0.75%	-0.44%	1.99%	0.03%	2.02%
Liquidités et autres actifs	0.00%	0.00%	-0.09%	0.00%	-0.09%
<b>Performance brute</b>	<b>17.64%</b>	<b>14.86%</b>	<b>2.51%</b>	<b>-5.29%</b>	<b>-2.78%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2020 au 31.12.2021
Diversifiés euro - dominante actions	16.65%
<b>IMPACT ISR DYNAMIQUE</b>	<b>14.81%</b>



# Compartment

**IMPACT ISR EQUILIBRE**

# 11. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

La stratégie du FCPE IMPACT ISR EQUILIBRE est fondée à la fois sur une gestion active de l'allocation globale du portefeuille ; et une sélection d'actions et de produits de taux principalement confiée à Mirova, notre filiale spécialiste des investissements socialement responsables.

### Allocation globale

Surpondération sur les actions et prudence sur les obligations ont été les grandes lignes de notre allocation sur l'année écoulée. Ces choix ont contribué positivement à la performance de votre FCPE.

Malgré les vagues pandémiques successives, associées à des restrictions plus ou moins fortes suivant les pays, l'économie mondiale a fortement redémarré en 2021. Les effets de la récession de 2020 ont ainsi été globalement effacés dès cette année, sur un calendrier plus rapide qu'initialement prévu. Dans ce contexte, les indices boursiers ont signé de nouveaux records : le MSCI Europe, représentatif des plus grandes entreprises européennes, a progressé de +25.1% (indice dividendes nets, en euros).

Dès le début de l'année, nous avons su correctement anticiper cette situation. Nous avons ainsi maintenu une surpondération sur les actions, tout au long de l'exercice. Nous sommes toutefois devenus un peu plus prudents à partir de l'été : au fur et à mesure de la confirmation des bonnes nouvelles macroéconomiques, nous avons progressivement réduit notre exposition aux actions – tout en maintenant un biais favorable sur la classe d'actifs.

Mais le vrai débat de 2021 a porté sur les anticipations d'inflation – et sur un éventuel revirement des politiques monétaires, jusqu'ici ultra accommodantes. Plus que jamais, les discours des banquiers centraux ont été scrutés et analysés. Le principal effet sur les marchés a été une plus grande volatilité des taux d'intérêts – et donc des performances contrastées sur les placements obligataires. L'indice des obligations souveraines de la Zone Euro de maturités entre trois et cinq ans a régressé de -1.3% ; l'indice Bloomberg Euro Aggregate, de durée plus longue et donc plus sensible aux mouvements de taux, a quant à lui abandonné -2.9% sur l'année.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une grande prudence sur les placements en produits de taux et ce, tout au long de l'année. Nous avons encore réduit la voilure sur le dernier trimestre, en reconstituant une petite poche monétaire.

### Sélection de titres

La sélection de titres a été majoritairement déléguée au travers de la SICAV Impact ES, support dédié aux investissements socialement responsables de l'épargne salariale de Natixis Investment Managers.

En hausse de +19.3%, Impact ES Actions Europe, principal investissement en portefeuille, a terminé en dessous de sa cible.

Dans notre sélection d'actions, nous avons conservé un portefeuille équilibré entre valeurs de qualité/croissance titres dits « value ». Nous avons continué de privilégier les sociétés technologiques et en particulier les valeurs de semi-conducteurs,

# 11. Rapport de Gestion

ce qui a contribué positivement à l'écart de performance entre le portefeuille et son indice. Nous avons poursuivi notre renfort des valeurs financières (Intesa, Crédit Agricole) et nous avons réduit notre exposition aux « valeurs vertes » (Siemens Gamesa, Alfen). Malgré cet allègement, la performance du portefeuille a été impactée par la sous-performance de ces titres – en premier lieu les fabricants d'éoliennes (Vestas, Siemens Gamesa) qui ont dû faire face à une hausse des matières premières et à des problèmes de logistique (problèmes de fournitures de pièces détachées et d'assemblage sur site). Enfin, notre absence des sociétés minières et pétrolières a été pénalisante en 2021.

Affichant une baisse de -3.1%, Impact ES Oblig Euro a terminé l'année en léger retrait par rapport à son indice de référence.

Afin de limiter l'impact négatif de la hausse des taux sur la valorisation du portefeuille obligataire, nous avons mis en place une stratégie à la sous-pondération de la durée. Cette stratégie a été neutralisée durant la seconde partie du mois d'octobre. Malgré une légère réduction en fin d'année, la pondération de titres d'entreprises est restée élevée tout au long de l'année. Géographiquement nous avons trouvé de la valeur sur les titres Italiens, espagnols, portugais ainsi que les certains titres de pays émergents comme le Chili et le Mexique. Le portefeuille a été surpondéré sur les titres français au premier trimestre avant un retour à la neutralité. Enfin, le profil du portefeuille est demeuré très axé sur le financement de la transition environnementale : la part des obligations vertes et sociales s'est établit à 71% ; les émissions conventionnelles avec une notation extra-financière « engagée » ou « positive » par la recherche ESG Mirova ont représenté quant à elles 11% du portefeuille.

Sur nos investissements actions comme obligations, nous avons maintenu un niveau d'exigence élevé en termes de sélection ISR et de réponse aux enjeux de notre temps, avec plus de 80% de valeurs notées « positives et engagées ». Par ailleurs, l'évaluation carbone du portefeuille est restée à +1.5° au cours de l'année 2021. Nos investissements ont donc continué de s'inscrire dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique en ligne avec les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015.

## Performance

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du FCPE IMPACT ISR EQUILIBRE a été de +8.88% pour la part I (+8.94% pour la part I2) contre +10.48% pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 11. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IMPACT ES OBLIG EURO I	58 948 501,03	13 501 632,04
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	41 251 058,38	6 380 001,44
OSTRUM SRI MONEY I C	22 034 559,50	9 224 151,20
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	18 350 460,00	0,00
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	0,00	18 345 558,00

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

# 11. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 104,31%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 104,31%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 11. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

# 11. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

# 11. Rapport de Gestion

## Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du processus d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

# 11. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

# 11. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

## Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.

# 11. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

## **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

Le compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE » étant investi majoritairement à travers les compartiments « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » et « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV « IMPACT ES », la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans le prospectus de cet OPC « cœur de portefeuille » et est la suivante :

## **Objectifs environnementaux en vertu du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »)**

« En application du Règlement Taxonomie, ce Fonds réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux énoncés ci-après, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 : (a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fonds investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE (notamment les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports à faible émission de carbone, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les activités de gestion des déchets et de dépollution). Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie. Conformément à la version en vigueur du SFDR et du Règlement Taxonomie, la société de gestion veille à ce que les investissements sous-jacents de ce Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans causer de préjudice important à tout autre objectif durable, au moyen d'une évaluation globale de la durabilité de chaque émetteur déclinée en six piliers d'impact (dont trois piliers portant sur les sujets environnementaux : stabilité climatique, écosystèmes sains, sécurité des ressources). Une évaluation de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tenant compte des principaux impacts négatifs spécifiques à chaque secteur, est également réalisée systématiquement par la société de gestion. La société de gestion entend se conformer aux exigences de transparence relatives au Règlement Taxonomie et publiera des informations précontractuelles dans les délais fixés par la Commission européenne. À titre d'information uniquement, dans la mesure du possible et selon la disponibilité des données, la société de gestion pourra communiquer, sur demande préalable, des informations supplémentaires et le degré d'alignement estimatif des investissements réalisés par le Fonds, calculé sur la base des données obtenues auprès de prestataires tiers. »

# 11. Rapport de Gestion

## e) Loi Energie Climat

### Impact ISR Equilibre

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

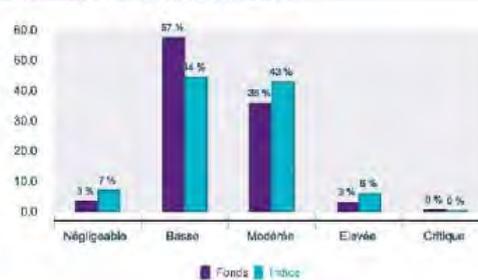
#### REPORTING EXTRA-FINANCIER

#### Répartition par note ESG (Hors emprunts d'Etat)

#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds	
Hors emprunts d'Etat (en % de l'actif)	84,7 %	
Taux de couverture (en % de l'actif)	94,0 %	
Note risque ESG	19,5	
<b>CATÉGORIES RISQUE ESG</b>	Fonds	Indice
Négligeable	3,3%	6,9%
Basse	57,3%	44,3%
Moderée	35,8%	42,8%
Elevée	3,0%	5,3%
Critique	0,5%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

#### RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE RISQUE ESG



Score ESG Risque Catégorisé - Grille de lecture

Bonne (10-19.99)	Impact financier lié à des priorités ESG à court terme à faible	Moyen (20-29.99)	Impact financier lié à des priorités ESG à court terme à moyen	Bonne (30-39.99)	Impact financier lié à des priorités ESG à court terme à élevé	Mauvaise (40-49.99)	Impact financier lié à des priorités ESG à court terme à très élevé
------------------	---	------------------	--	------------------	--	---------------------	---

Chaque catégorie saisit au niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 indiquant qu'une entreprise n'a pas de risque ESG.

Source : Sustainalytics

#### RÉPARTITION DU RISQUE ESG PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

(en milliards \$B)

Secteur	Poids (%)	Note risque ESG	Note Risque E	Note Risque S	Note Risque G	Intégrité Carbone (CO2/M\$) *
Industrie	13,74 %	18,06	5,88	7,08	6,35	14,73
Energie	2,96 %	15,83	2,89	5,59	6,54	36,50
Technologie	6,57 %	15,90	4,75	7,11	6,22	19,63
Matériaux de base	7,81 %	17,28	9,76	3,34	4,78	454,36
Finance	21,56 %	18,53	1,22	8,17	8,81	07,00
Services aux collectivités	8,16 %	22,03	9,79	8,16	6,02	645,01
Communication	4,58 %	17,06	2,36	8,09	6,88	32,15
Biens de Consommation Non	21,93 %	15,87	2,86	11,76	7,85	26,43
Biens de Consommation Cyclique	8,59 %	16,39	3,42	6,51	6,25	15,66
Banque internationale	0,80 %	17,92	0,60	2,56	1,80	4,86
N.R.	3,30 %	21,55	5,20	7,80	7,02	167,27
Total	100,0 %	16,53	4,15	8,31	7,14	137,74

Les piliers E, S et G représentent les piliers Environnemental, Sociale et Gouvernance d'une entreprise. Ces notes s'ajoutent à la note finale de risque ESG. Source : Sustainalytics

\* Source : Trucost

#### 5 PREMIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG au portefeuille**
ASML HOLDING NV	Technologie	Pays-bas	2,9	11,9	0,9
RELX PLC	Biens de Consommation Non Cyclique	Royaume-uni	1,1	12,4	-0,15
HELVETIA INTERNATIONAL	Biens de Consommation Cyclique	France	1,5	10,3	-0,13
WORLDLINE SA/HANDE	Biens de Consommation Non Cyclique	France	1,9	10,7	-0,12
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	Matériaux de base	Irlande	1,7	12,1	-0,11

#### 5 DERNIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG au portefeuille**
CREDIT AGRICOLE S.A.	Finance	France	2,3	28,6	0,23
DRPEA SA	Biens de Consommation Non Cyclique	France	1,9	24,6	0,12
ASTRAZENECA PLC	Biens de Consommation Non Cyclique	Royaume-uni	2,2	23,2	0,10
ENW ENERGIE BADEN-WUERTTEMBERG AG	Services aux collectivités	Allemagne	0,5	30,8	0,08
ENGIE SA	Services aux collectivités	France	0,7	28,5	0,07

\*\*Source : Sustainalytics. \*\*Valeur la contribution de la notation de risque ESG du fonds relativement au poids de l'entreprise dans le portefeuille

# 11. Rapport de Gestion

## Impact ISR Equilibre

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

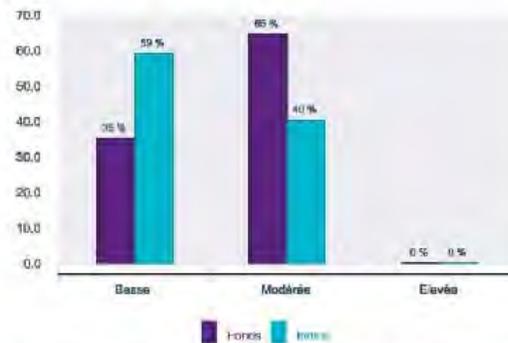
Répartition par notation de risque ESG du pays en % d'encours - Emprunts d'Etat

EMPRUNTS D'ETAT		Fonds
Emprunts d'Etat (en % de l'actif)		10,1 %
Taux de couverture (en % de l'actif)		94,0 %
Notation de risque ESG du pays		19,8

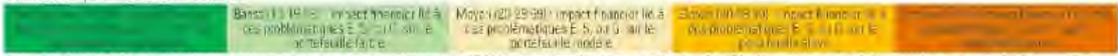
CATEGORIE DE RISQUE DU PAYS	Fonds	Intérêt
Basse	35,2%	59,3%
Modérée	64,6%	40,5%
Elevée	0,2%	0,2%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

RÉPARTITION DES CATEGORIES DE RISQUE ESG



La notation du risque pays de Sustainalytics mesure la richesse nationale composée du capital naturel et produit, du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que la capacité d'un pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable. Cette notation sert à compléter l'analyse traditionnelle du risque de crédit en fournissant une perspective complémentaire du risque pays en évaluant sa capacité à se développer durablement. Le score global est compris entre 0 et 100, 100 représentant le risque le plus élevé.

Score ESG Risque Catastrophe - Grille de lecture



Chaque catégorie se situe au niveau d'impacts financiers importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures. À l'indiquateur, une entreprise à bas de risque ESG.

Source : Sustainalytics

Hors scope (en % de l'actif)		Fonds
		5,3 %

Inclus : marchés, dérivés, et/ou instruments et/ou non bancaires, titres souverains

## Emissions Carbone

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT		Fonds
Taux de couverture en % de l'actif		92,1 %
Intensité Carbone (tCO2/M€)		137,7

Source : Trucost

Intensité Carbone - Grille de lecture



En utilisant les critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif pertinent serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG peuvent être générés en utilisant les modèles propriétaires du gérant d'investissement délégué, des modèles et des données tiers ou une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent changer au fil du temps ou varier selon le secteur ou l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. Appliquer des critères ESG au processus d'investissement peut mener le gestionnaire d'investissement délégué à investir dans des titres ou à les exclure pour des raisons non financières, indépendamment des opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être périodiquement incomplètes, incorrectes ou indisponibles. En conséquence, il existe un risque que le gestionnaire d'investissement délégué évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille.

Les notations de risque ESG s'interprètent comme une mesure du risque non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations. Plus la note de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible. Les notations des risques ESG de Sustainalytics se composent de trois éléments de base qui contribuent à leur note globale : les enjeux ESG matériels (ou « ME » - Material ESG Issues) la gouvernance d'entreprises, et des sujets idiosyncratiques. La notation de risque ESG est constituée des scores de 3 à 9 enjeux ESG matériels (sur un total possible de 20) ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise. Les indicateurs analysés sur ces différents enjeux ESG matériels sont entre autres :

- les émissions carbone, l'utilisation des ressources telles que l'eau pour le pilier Environnemental,
- la gestion du capital humain au travers de plan de formation mis en place par l'entreprise, pour le pilier Social,
- la qualité du management, l'intégrité du comité de direction pour le gouvernance des entreprises.

Ces scores auront des pondérations différentes en fonction du sous-secteur auquel appartient l'entreprise évaluée, ainsi que de l'exposition au risque spécifique à cette entreprise. De plus, les controverses dans lesquelles une entreprise a été impliquée sont intégrées dans la notation de risque ESG afin de refléter au plus près de la réalité sa performance dans la notation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez contacter votre interlocuteur habituel au sein de Natixis Investment Managers ou consulter [www.sustainalytics.com/esg-ratings/](http://www.sustainalytics.com/esg-ratings/)

Copyright © 2020 Sustainalytics. Tous droits réservés.

Le rapport contient des renseignements élaborés par Sustainalytics. Des informations et données sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (Données de tiers) et sont fournies à titre informatif uniquement. Ils ne constituent ni un produit ou un projet, ni un conseil en investissement, et ne sont pas tenus d'être complets, opportuns, exacts ou adaptés à une fin particulière. Leur utilisation est assujettie à des conditions disponibles à l'adresse <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers/>.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>3</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 12. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 12. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



## 13. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

# 14. Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>799 426 046,54</b>	<b>637 055 898,93</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>798 256 111,54</b>	<b>636 886 788,93</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	784 900 741,54	623 503 038,93
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	13 355 370,00	13 383 750,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 169 935,00</b>	<b>169 110,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 169 935,00	169 110,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 170 498,38</b>	<b>1 437 594,14</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 170 498,38	1 437 594,14
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>340 193,44</b>	<b>1 101 353,45</b>
Liquidités	340 193,44	1 101 353,45
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>802 936 738,36</b>	<b>639 594 846,52</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	797 112 407,91	634 492 288,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 444 585,51	4 805 541,55
Résultat de l'exercice (a,b)	-185 639,63	-46 741,83
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>801 371 353,79</b>	<b>639 251 088,53</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 169 935,00</b>	<b>169 110,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 169 935,00	169 110,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 169 935,00	169 110,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>395 449,57</b>	<b>174 647,99</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	395 449,57	174 647,99
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>802 936 738,36</b>	<b>639 594 846,52</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0321	0,00	1 421 120,00
EURO STOXX 50 0321	0,00	12 567 000,00
EURO STOXX 50 0322	37 644 250,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	206,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	213 753,00	263 482,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>213 753,00</b>	<b>263 689,20</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	21 064,45	29 808,62
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>21 064,45</b>	<b>29 808,62</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>192 688,55</b>	<b>233 880,58</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	376 783,57	281 321,44
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	820,47	223,06
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-183 274,55</b>	<b>-47 217,80</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 365,08	475,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-185 639,63</b>	<b>-46 741,83</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 14. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

# 14. Comptes de l'exercice

## 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

### c) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

#### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

#### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

#### 3. Pour la part CO du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,45% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

## 14. Comptes de l'exercice

### 4. Pour la part A0 du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 5. Pour la part A1 du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,55% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 6. Pour la part A2 du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,76 % (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes.	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	



## 14. Comptes de l'exercice

### 7. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR EQUILIBRE »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion n'y sont pas actuellement assujettis.

Le compartiment reversera à la Société de Gestion 40 % TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### **Frais de transaction :**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

***Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 640,00 T.T.C.***

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>639 251 088,53</b>	<b>539 049 987,22</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	198 259 259,65	142 328 336,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-98 380 756,08	-87 528 558,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 775 318,08	5 589 715,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 418,08	-18 748,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	46 320,00	13 816 670,81
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 852 473,00	-15 366 046,47
Frais de transactions	-11 477,49	-18 265,91
Différences de change	7 099,76	-28 629,79
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	59 474 541,97	41 761 611,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	220 117 589,25	160 643 047,28
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-160 643 047,28	-118 881 436,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 000 825,00	-287 716,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 169 935,00	-169 110,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	169 110,00	-118 606,58
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-183 274,55	-47 217,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>801 371 353,79</b>	<b>639 251 088,53</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>198 259 259,65</b>	<b>142 328 336,97</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	17 883 145,98	18 926 337,41
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	30 485 344,91	26 555 293,56
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	23 838 826,56	11 236 110,44
Abondements de l'entreprise	20 942 031,56	16 809 362,00
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	103 392 601,77	66 491 176,48
Transferts provenant d'un CET	1 715 904,01	1 916 137,31
Transferts provenant de jours de congés non pris	1 404,86	393 919,77
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>98 380 756,08</b>	<b>87 528 558,78</b>
Rachats	60 917 159,36	36 571 779,09
Transferts à destination d'un autre OPC	37 463 596,72	50 956 779,69

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	37 644 250,00	4,70
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	37 644 250,00	4,70
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 193,44	0,04
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	340 193,44	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 USD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	109 445,14	0,01	4 515,53	0,00	1 760,95	0,00	7,74	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	625 522,98
	Dépôts de garantie en espèces	2 544 975,40
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 170 498,38</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	360 170,56
	Frais de gestion fixe	35 279,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>395 449,57</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>2 775 048,81</b>

## ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 645 964,0352	196 950 124,16
Parts rachetées durant l'exercice	-2 280 648,5307	-98 043 412,04
Solde net des souscriptions/rachats	2 365 315,5045	98 906 712,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 124 956,1238	
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	48 921,2870	1 309 135,49
Parts rachetées durant l'exercice	-12 397,7041	-337 344,04
Solde net des souscriptions/rachats	36 523,5829	971 791,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 134,2067	

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	375 963,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			798 256 111,54
	FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	453 205 979,72
	FR0011439116	IMPACT ES OBLIG EURO I	259 536 889,67
	FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	21 847 698,00
	LU2167020341	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	8 764 260,00
	LU1847728505	MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	10 925 208,00
	LU1525462542	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	16 484 685,00
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	13 355 370,00
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	14 136 021,15
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>798 256 111,54</b>

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-185 639,63	-46 741,83
<b>Total</b>	<b>-185 639,63</b>	<b>-46 741,83</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-186 142,87	-46 874,31
<b>Total</b>	<b>-186 142,87</b>	<b>-46 874,31</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	503,24	132,48
<b>Total</b>	<b>503,24</b>	<b>132,48</b>

## 14. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 444 585,51	4 805 541,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 444 585,51</b>	<b>4 805 541,55</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 433 592,76	4 819 348,67
<b>Total</b>	<b>4 433 592,76</b>	<b>4 819 348,67</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 992,75	-13 807,12
<b>Total</b>	<b>10 992,75</b>	<b>-13 807,12</b>

## 14. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>416 415 080,00</b>	<b>430 449 932,97</b>	<b>539 049 987,22</b>	<b>639 251 088,53</b>	<b>801 371 353,79</b>
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I en EUR</b>					
Actif net	416 415 080,00	430 449 932,97	539 049 987,22	638 365 415,86	799 388 377,64
Nombre de titres	12 216 957,2247	13 457 006,5882	14 329 347,4942	15 759 640,6193	18 124 956,1238
Valeur liquidative unitaire	34,08500	31,98704	37,61859	40,50634	44,10429
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,04	0,22	-0,20	0,30	0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
<b>Part IMPACT ISR EQUILIBRE I2 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	885 672,67	1 982 976,15
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	34 610,6238	71 134,2067
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	25,58961	27,87654
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-0,39	0,15

# 14. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	EUR	20 440	453 205 979,72	56,55
IMPACT ES OBLIG EURO I	EUR	20 190	259 536 889,67	32,39
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	EUR	174 600	21 847 698,00	2,73
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	1 145	14 136 021,15	1,76
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>748 726 588,54</b>	<b>93,43</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	EUR	86 000	8 764 260,00	1,10
MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	EUR	74 200	10 925 208,00	1,36
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	EUR	1 500	16 484 685,00	2,05
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>36 174 153,00</b>	<b>4,51</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>784 900 741,54</b>	<b>97,94</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	EUR	129 000	13 355 370,00	1,67
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 355 370,00</b>	<b>1,67</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>13 355 370,00</b>	<b>1,67</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>798 256 111,54</b>	<b>99,61</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0322	EUR	-878	-1 169 935,00	-0,14
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-1 169 935,00</b>	<b>-0,14</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-1 169 935,00</b>	<b>-0,14</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-1 169 935,00</b>	<b>-0,14</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 169 935	1 169 935,00	0,14
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>1 169 935,00</b>	<b>0,14</b>
<b>Créances</b>			<b>3 170 498,38</b>	<b>0,40</b>
<b>Dettes</b>			<b>-395 449,57</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>340 193,44</b>	<b>0,04</b>
<b>Actif net</b>			<b>801 371 353,79</b>	<b>100,00</b>



## 15. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR EQUILIBRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0014005Z30

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR EQUILIBRE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES ACTIONS EUROPE " de la SICAV " IMPACT ES " gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES OBLIG EURO " de la SICAV " IMPACT ES ". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " coeur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,05%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A0** : 2021.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR EQUILIBRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531548

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR EQUILIBRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES" gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

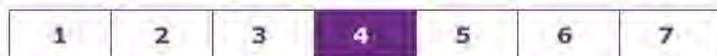
#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,55%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR EQUILIBRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531563

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR EQUILIBRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES" gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

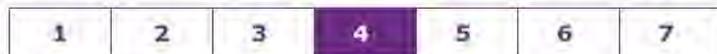
#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,76%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR EQUILIBRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000130749

Part CO

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR EQUILIBRE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES ACTIONS EUROPE " de la SICAV " IMPACT ES " gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES OBLIG EURO " de la SICAV " IMPACT ES ". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " cœur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,45%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part CO** : 2021.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR EQUILIBRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000080899

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR EQUILIBRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES" gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 5,00%

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants 0,75%

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

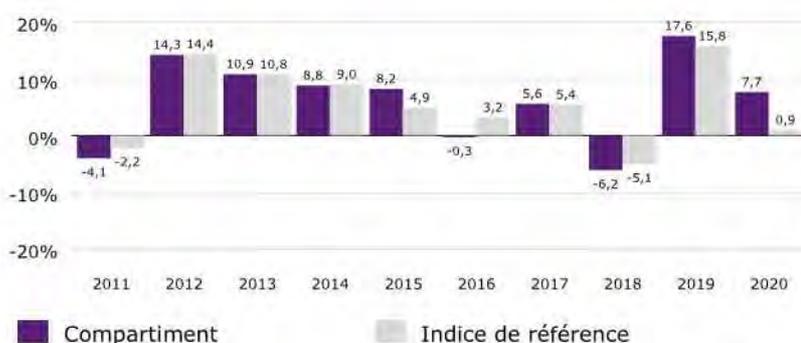
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I : 2002.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2021.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR EQUILIBRE

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000124439

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit " Règlement SFDR "). Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins cinq ans, l'indicateur de référence composite suivant 50% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM, coupons réinvestis en investissant à hauteur de 90% min. dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment " IMPACT ISR EQUILIBRE " suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Exemples de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, le compartiment est composé à 90 % minimum de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change maximum de 60 % de l'actif. Le compartiment Impact ISR Equilibre ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :- entre 30 % minimum et 60 % maximum en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES ACTIONS EUROPE " de la SICAV " IMPACT ES " gérée par Mirova. La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro). - entre 30 % minimum et 70 % maximum en produits des marchés de taux par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, principalement dans des pays de la zone Euro mais également hors zone euro dans la limite de 10% de l'actif. Les investissements sur obligations se font majoritairement au travers du compartiment " IMPACT ES OBLIG EURO " de la SICAV " IMPACT ES ". Le compartiment est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM/FIA lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR " cœur de portefeuille ". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition équilibrée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,00%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment :** 2002.
- **Année de création de la part I2 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de surperformer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions, en actions des grandes places boursières internationales et en produits de taux internationaux.

## FCPE N°8895

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 801.37  
 Valeur liquidative en € : Part I 44.10429

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

50% MSCI Europe DNR\* + 50% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.75%

CGMITE  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE



## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	1.57%	8.88%	8.88%	37.88%	36.61%	103.11%
Performance de l'indicateur de référence	2.16%	10.48%	10.48%	29.12%	29.22%	93.02%
Écart de performance	-0.59%	-1.60%	-1.60%	8.76%	7.40%	10.09%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	11.29%	6.43%	7.33%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	8.88%	5.25%	6.79%
Écart de performance	NS	NS	NS	2.41%	1.18%	0.55%
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.89%	10.50%	9.14%	8.65%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	4.56%	10.30%	8.85%	8.37%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

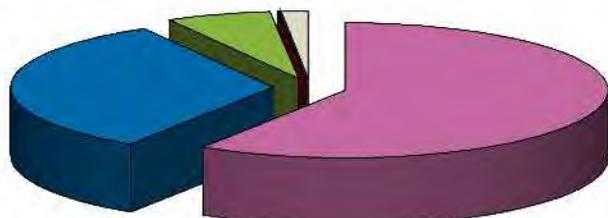
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

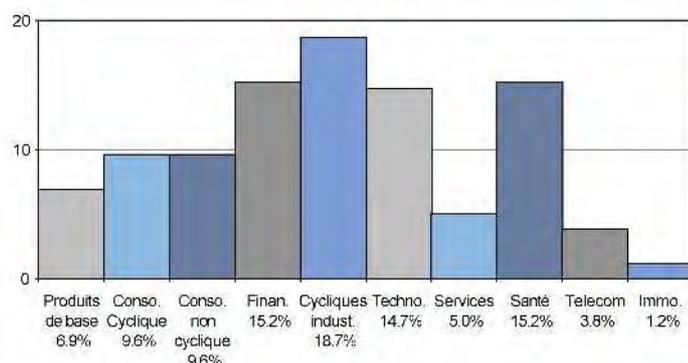
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	7.68%	17.61%	-6.16%	5.58%	-0.32%	8.22%	8.83%	10.85%	14.25%	-4.06%
Performance de l'indicateur de référence	0.92%	15.80%	-5.07%	5.42%	3.15%	4.87%	9.03%	10.75%	14.35%	-2.23%
Écart de performance	6.75%	1.81%	-1.08%	0.15%	-3.47%	3.35%	-0.20%	0.10%	-0.10%	-1.84%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 59.22%   ■ Obligations Euro 32.77%   ■ Monétaire & Liquidités 6.44%  
 ■ Divers -0.09%   ■ OPCI 1.66%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2,71%
NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	2,12%
LU1525462542	MIR.GLOBAL.GREEN.BOND.SIA.€	2,05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	1,76%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSCHEINE N	1,75%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	1,68%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I D EUR	1,66%
IT0005438004	BTPS 1.500% 30-04-45	1,65%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	1,50%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	1,47%
<b>TOTAL</b>		<b>18,35%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de sur-performer sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence. Le fonds est exposé dans les mêmes proportions, en actions des grandes places boursières internationales et en produits de taux internationaux.

## FCPE N°4895

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 801.37  
 Valeur liquidative en € : Part I2 27.87654

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

5 ans au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

50% MSCI Europe DNR\* + 50% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate \*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / contrepartie / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.7%

CGMITE  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE



## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	1.58%	8.94%	8.94%	38.06%	36.92%	104.63%
Performance de l'indicateur de référence	2.16%	10.48%	10.48%	29.12%	29.22%	93.02%
Écart de performance	-0.58%	-1.55%	-1.55%	8.94%	7.71%	11.61%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	11.34%	6.48%	7.41%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	8.88%	5.25%	6.79%
Écart de performance	NS	NS	NS	2.46%	1.23%	0.62%
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.89%	10.50%	9.14%	8.65%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	4.56%	10.30%	8.85%	8.37%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

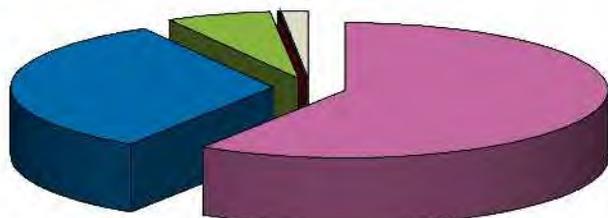
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

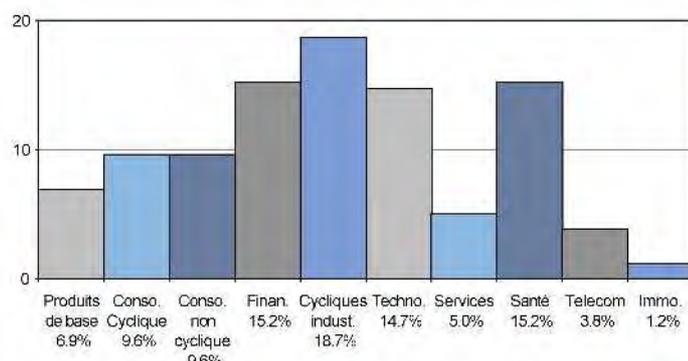
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	7.73%	17.64%	-6.11%	5.63%	-0.27%	8.27%	8.88%	11.03%	14.49%	-3.82%
Performance de l'indicateur de référence	0.92%	15.80%	-5.07%	5.42%	3.15%	4.87%	9.03%	10.75%	14.35%	-2.23%
Écart de performance	6.80%	1.84%	-1.04%	0.21%	-3.42%	3.40%	-0.15%	0.28%	0.14%	-1.60%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 59.22% ■ Obligations Euro 32.77% ■ Monétaire & Liquidités 6.44%  
 ■ Divers -0.09% ■ OPCI 1.66%

## RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2,71%
NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	2,12%
LU1525462542	MIR GLOBAL GREEN BOND,SIA,€	2,05%
GB0009895292	ASTRAZENECA	1,76%
CH0012032048	ROCHE HLDGS AG GENUSSSCHEINE N	1,75%
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE	1,68%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I D EUR	1,66%
IT0005438004	BTPS 1.500% 30-04-45	1,65%
PTEDP0AM0009	ELECTRICIDADE DE PORTUGAL	1,50%
IT0000072618	INTESA SANPAOLO S.P.A.	1,47%
<b>TOTAL</b>		<b>18,35%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# IMPACT ISR EQUILIBRE (8895)

## Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2020 au 31.12.2021

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	50.45%	25.13%	59.42%	17.87%
PRODUITS DE TAUX (2)	49.55%	-2.85%	40.07%	-2.80%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.51%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>10.48%</b>	<b>100.00%</b>	<b>8.93%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>10.48%</b>	<b>100.00%</b>	<b>8.88%</b>

(1) MSCI Europe DNR (2) Barclays Capital Euro Aggregate

## Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	11.96%	10.12%	1.18%	-3.93%	-2.75%
PRODUITS DE TAUX	-1.47%	-1.18%	1.27%	0.02%	1.29%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-0.01%	-0.10%	0.00%	-0.10%
<b>Performance brute</b>	<b>10.48%</b>	<b>8.93%</b>	<b>2.36%</b>	<b>-3.91%</b>	<b>-1.55%</b>

## Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2020 au 31.12.2021
Diversifiés euro - sans dominante	9.35%
<b>IMPACT ISR EQUILIBRE</b>	<b>8.88%</b>



# Compartment

**IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE**

# 16. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

La stratégie du FCPE IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE est fondée à la fois sur une gestion active de l'allocation globale du portefeuille ; et une sélection d'actions et de produits de taux principalement confiée à Mirova, notre filiale spécialiste des investissements socialement responsables.

### Allocation globale

Surpondération sur les actions et prudence sur les obligations ont été les grandes lignes de notre allocation sur l'année écoulée. Ces choix ont contribué positivement à la performance de votre FCPE.

Malgré les vagues pandémiques successives, associées à des restrictions plus ou moins fortes suivant les pays, l'économie mondiale a fortement redémarré en 2021. Les effets de la récession de 2020 ont ainsi été globalement effacés dès cette année, sur un calendrier plus rapide qu'initialement prévu. Dans ce contexte, les indices boursiers ont signé de nouveaux records : le MSCI Europe, représentatif des plus grandes entreprises européennes, a progressé de +25,1% (indice dividendes nets, en euros).

Dès le début de l'année, nous avons su correctement anticiper cette situation. Nous avons ainsi maintenu une surpondération sur les actions, tout au long de l'exercice. Nous sommes toutefois devenus un peu plus prudents à partir de l'été : au fur et à mesure de la confirmation des bonnes nouvelles macroéconomiques, nous avons progressivement réduit notre exposition aux actions – tout en maintenant un biais favorable sur la classe d'actifs.

Mais le vrai débat de 2021 a porté sur les anticipations d'inflation – et sur un éventuel revirement des politiques monétaires, jusqu'ici ultra accommodantes. Plus que jamais, les discours des banquiers centraux ont été scrutés et analysés. Le principal effet sur les marchés a été une plus grande volatilité des taux d'intérêts – et donc des performances contrastées sur les placements obligataires. L'indice des obligations souveraines de la Zone Euro de maturités entre trois et cinq ans a régressé de -1,3% ; l'indice Bloomberg Euro Aggregate, de durée plus longue et donc plus sensible aux mouvements de taux, a quant à lui abandonné -2,9% sur l'année.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une grande prudence sur les placements en produits de taux et ce, tout au long de l'année. Nous avons encore réduit la voilure sur le dernier trimestre : nous avons largement couvert nos positions, via des ventes de dérivés listés sur la dette souveraine allemande. Nous avons ainsi conservé nos investissements de long terme sur les stratégies socialement responsables, tout en réduisant la sensibilité – et donc le risque – du portefeuille taux.

Enfin, nous avons maintenu nos investissements solidaires : une poche de plus de 8% de l'encours du FCPE, gérée au travers du fonds Mirova Solidaire.

### Sélection de titres

La sélection de titres a été majoritairement déléguée au travers de la SICAV Impact ES, support dédié aux investissements socialement responsables de l'épargne salariale de Natixis Investment Managers.

## 16. Rapport de Gestion

En hausse de +19,3%, Impact ES Actions Europe, principal investissement en portefeuille, a terminé en dessous de sa cible.

Dans notre sélection d'actions, nous avons conservé un portefeuille équilibré entre valeurs de qualité/croissance titres dits « value ». Nous avons continué de privilégier les sociétés technologiques et en particulier les valeurs de semi-conducteurs, ce qui a contribué positivement à l'écart de performance entre le portefeuille et son indice. Nous avons poursuivi notre renfort des valeurs financières (Intesa, Crédit Agricole) et nous avons réduit notre exposition aux « valeurs vertes » (Siemens Gamesa, Alfen). Malgré cet allègement, la performance du portefeuille a été impactée par la sous-performance de ces titres – en premier lieu les fabricants d'éoliennes (Vestas, Siemens Gamesa) qui ont dû faire face à une hausse des matières premières et à des problèmes de logistique (problèmes de fournitures de pièces détachées et d'assemblage sur site). Enfin, notre absence des sociétés minières et pétrolières a été pénalisante en 2021.

Affichant une baisse de -3,1%, Impact ES Oblig Euro a terminé l'année en léger retrait par rapport à son indice de référence.

Afin de limiter l'impact négatif de la hausse des taux sur la valorisation du portefeuille obligataire, nous avons mis en place une stratégie à la sous-pondération de la durée. Cette stratégie a été neutralisée durant la seconde partie du mois d'octobre. Malgré une légère réduction en fin d'année, la pondération de titres d'entreprises est restée élevée tout au long de l'année. Géographiquement nous avons trouvé de la valeur sur les titres Italiens, espagnols, portugais ainsi que les certains titres de pays émergents comme le Chili et le Mexique. Le portefeuille a été surpondéré sur les titres français au premier trimestre avant un retour à la neutralité. Enfin, le profil du portefeuille est demeuré très axé sur le financement de la transition environnementale : la part des obligations vertes et sociales s'est établit à 71% ; les émissions conventionnelles avec une notation extra-financière « engagée » ou « positive » par la recherche ESG Mirova ont représenté quant à elles 11% du portefeuille.

Sur nos investissements actions comme obligations, nous avons maintenu un niveau d'exigence élevé en termes de sélection ISR et de réponse aux enjeux de notre temps, avec plus de 80% de valeurs notées « positives et engagées ». Par ailleurs, l'évaluation carbone du portefeuille est restée à +1.5° au cours de l'année 2021. Nos investissements ont donc continué de s'inscrire dans une trajectoire de limitation du réchauffement climatique en ligne avec les objectifs fixés par les accords internationaux, notamment l'accord de Paris 2015.

### Performance

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du FCPE IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE a été de +3,71% pour la part I (+3,76% pour la part I2) contre +4,66% pour son indice de référence.

Une nouvelle part a été créée en cours d'année : la part A1, initiée le 8 septembre (-1.03% contre +0.77% pour l'indice de référence sur la période).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# 16. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY I C	75 013 936,15	172 329 624,01
IMPACT ES OBLIG EURO I	183 632 973,57	31 296 383,52
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	39 409 970,75	23 343 216,82
MIROVA SOLIDAIRE M	38 080 792,80	0,00
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	0,00	22 515 003,00
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	22 512 420,00	0,00
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	7 203 471,00	0,00
OSTRUM SOUVERAINS EURO 3-5 I	1 265 844,00	1 264 104,00
OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	341 856,25	0,00

### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

## 16. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 135,52%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 135,52%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 16. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

# 16. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

# 16. Rapport de Gestion

## Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du processus d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

## 16. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

## 16. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

### **Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement**

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

#### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.

## 16. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852

Le compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE » étant investi majoritairement à travers les compartiments « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » et « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV « IMPACT ES » et à travers le FCP « OSTRUM SRI MONEY », la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans les prospectus de ces OPC « cœur de portefeuille ».

• Ainsi, concernant la SICAV « IMPACT ES » :

### Objectifs environnementaux en vertu du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »)

« En application du Règlement Taxonomie, ce Fonds réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux énoncés ci-après, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 : (a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fonds investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE (notamment les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports à faible émission de carbone, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les activités de gestion des déchets et de dépollution). Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie. Conformément à la version en vigueur du SFDR et du Règlement Taxonomie, la société de gestion veille à ce que les investissements sous-jacents de ce Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans causer de préjudice important à tout autre objectif durable, au moyen d'une évaluation globale de la durabilité de chaque émetteur déclinée en six piliers d'impact (dont trois piliers portant sur les sujets environnementaux : stabilité climatique, écosystèmes sains, sécurité des ressources). Une évaluation de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tenant compte des principaux impacts négatifs spécifiques à chaque secteur, est également réalisée systématiquement par la société de gestion.



## 16. Rapport de Gestion

- Et concernant le FCP « OSTRUM SRI MONEY » :

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 :

« Ce produit financier promet des caractéristiques environnementales et sociales. Toutefois, les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prenant pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, son alignement sur ce règlement n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2020/852 ne s'applique pas aux investissements sous-jacents de ce produit financier. »

# 16. Rapport de Gestion

## e) Loi Energie Climat

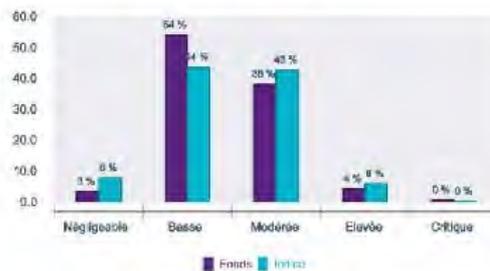
### Impact ISR Rendement Solidaire

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

REPORTING EXTRA-FINANCIER  
Répartition par note ESG (Hors emprunts d'Etat)

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT	Fonds	Indice
Hors emprunts d'Etat (en % de l'actif)	77,5 %	
Taux de couverture (en % de l'actif)	85,9 %	
Note risque ESG	19,0	
CATÉGORIES RISQUE ESG	Fonds	Indice
Négligeable	3,3%	7,7%
Basse	54,1%	43,6%
Moderée	38,1%	42,7%
Elevée	4,1%	5,9%
Critique	0,5%	0,1%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE RISQUE ESG



Source: ESG Risk Rating - Grille de lecture

Basse (0-19,99) : Impact financier à plus des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille faible.	Moyen (20-29,99) : Impact financier à plus des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille modéré.	Elevé (30-39,99) : Impact financier à plus des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille élevé.	Très élevé (40-100) : Impact financier à plus des problématiques E, S, ou G sur le portefeuille très élevé.
---	--	---	---

Chaque catégorie saisit le niveau d'impact financier (positif/négatif) découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, indiquant qu'une entreprise a le plus de risques ESG.

Source: Sustainalytics

#### RÉPARTITION DU RISQUE ESG PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

Norme européenne

Secteur	Poids (%)	Note Risque ESG	Note Risque E	Note Risque S	Note Risque G	Intensité Carbone (tCO2/M\$)**
Industrie	11,87 %	19,26	5,91	8,01	6,36	44,30
Energie	2,05 %	16,15	9,13	6,00	6,53	55,09
Technologie	4,51 %	15,85	4,93	7,08	6,17	19,91
Matières de base	5,89 %	17,27	9,69	3,28	4,7*	471,98
Finance	23,19%	18,82	1,79	8,37	8,81	121,25
Services aux collectivités	9,56 %	22,51	9,81	8,26	5,93	667,03
Commercial	3,77 %	17,45	2,47	8,13	6,89	32,08
Biens de Consommation Non	16,91 %	19,72	2,82	11,61	7,77	17,61
Biens de Consommation Cyclique	6,97 %	17,19	3,58	6,92	6,39	6,00
Banque supranationale	1,13 %	4,44	0,60	2,96	1,81	3,55
NT	13,68 %	21,76	5,24	8,42	7,45	173,38
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>19,02</b>	<b>4,38</b>	<b>8,38</b>	<b>7,2*</b>	<b>161,75</b>

Les piliers E, S et G représentent les piliers Environnemental, Sociale et Gouvernance d'une entreprise. Ces notes s'ajoutent à la note finale de risque ESG. Source: Sustainalytics

\* Source: Trucost

#### 5 PREMIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG du portefeuille**
ASML HOLDING NV	Technologie	Pays-bas	2,0	11,9	-0,14
RELX PLC	Biens de Consommation Non Cyclique	Royaume-Uni	0,7	3,1	-0,09
HERMES INTERNATIONAL	Biens de Consommation Cyclique	France	1,0	10,3	-0,09
WORLDLINE SA/FRANCE	Biens de Consommation Non Cyclique	France	1,0	10,7	-0,08
BEI	Banque supranationale	Org international	0,5	1,0	0,08

#### 5 DERNIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG du portefeuille**
CREDIT AGRICOLE S.A.	Finance	France	1,6	39,6	0,16
ENCI SA	Services aux collectivités	France	1,1	29,5	0,10
ENBW ENERGIE BADEN-WUERTTEMBERG AG	Services aux collectivités	Allemagne	0,9	30,9	0,10
CRPCA SA	Biens de Consommation Non Cyclique	France	1,6	24,6	0,09
SOUTHERN POWER CO	Services aux collectivités	Etats-Unis	0,2	31,5	0,08

\*\*Source: Sustainalytics. \*\*Mesure la contribution de la notation de risque ESG de l'entreprise par rapport au poids de l'entreprise dans le portefeuille.

# 16. Rapport de Gestion

## Impact ISR Rendement Solidaire

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

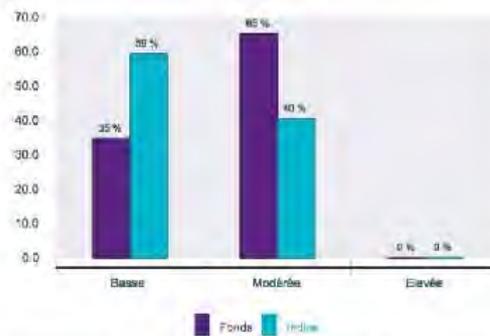
Répartition par notation de risque ESG du pays en % d'encours - Emprunts d'Etat

### EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Emprunts d'Etat (en % de l'actif)	13,1 %
Taux de couverture (en % de l'actif)	93,9 %
Notation du risque ESG du pays	15,8

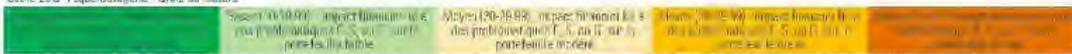
CATÉGORIE DE RISQUE DU PAYS	Fonds	Indice
Basse	34,7%	59,3%
Moderée	66,2%	40,5%
Elevée	0,1%	0,2%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>

### RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE RISQUE ESG



La notation du risque pays de Sustainalytics mesure la richesse nationale composée du capital naturel et du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que la capacité d'un pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable. Cette notation sert à compléter l'analyse traditionnelle du risque de crédit en fournissant une perspective complémentaire du risque pays en évaluant sa capacité à se développer durablement. Le score global est compris entre 0 et 100, 100 représentant le risque le plus élevé.

Score ESG Risque-Catégorie - Grille de lecture



Chaque catégorie se base sur un niveau d'impact (risques) importants découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, de la note la plus faible (à droite) aux meilleures, (à gauche) et la note la plus élevée (à gauche) est la plus élevée.

Source: Sustainalytics

	Fonds
Fors scope (en % de l'actif)	9,4 %

Incluant cash, dérivés, actifs syndiqués et actifs non négociés, titres solidaires

### Emissions Carbone

#### TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	82,4 %
Intensité Carbone (CO2/M€)	161,8

Source: Tractat

#### Intensité Carbone - Grille de lecture



En utilisant les critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif pertinent serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG peuvent être générés en utilisant les modèles propriétaires du gestionnaire d'investissement délégué, des modèles à des données tiers ou une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent changer au fil du temps ou varier selon le secteur ou l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. Appliquer des critères ESG au processus d'investissement peut mener le gestionnaire d'investissement délégué à investir dans des titres ou à les exclure pour des raisons non financières, indépendamment des opportunités de marché disponibles. Les données ESG requises de tiers peuvent être périodiquement incomplètes, inexistantes ou indisponibles. En conséquence, il existe un risque que le gestionnaire d'investissement délégué évalue incorrectement un titre ou un émetteur entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte (incorrecte) d'un titre dans le portefeuille.

Les notations de risque ESG s'interprètent comme une mesure du risque non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations. Plus la note de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible. Les notations des risques ESG de Sustainalytics se composent de trois éléments de base qui contribuent à leur note globale : Les enjeux ESG matériels (ou « MEI » - Material ESG Issues) la gouvernance d'entreprise, et des sujets idiosyncratiques. La notation de risque ESG est constituée des scores de 3 à 9 enjeux ESG matériels (sur un total possible de 20) ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise. Les indicateurs analysés sur ces différents enjeux ESG matériels sont entre autres :

- les émissions carbone, utilisation des ressources telles que l'eau pour le pilier Environnemental,
- la gestion du capital humain au travers de plan de formation mis en place par l'entreprise, pour le pilier Social,
- la qualité du management, l'intégrité du comité de direction pour la gouvernance des entreprises.

Ces scores auront des connotations différentes en fonction du sous-secteur auquel appartient l'entreprise évaluée, ainsi que de l'exposition au risque spécifique à cette entreprise. De plus, les controverses dans lesquelles une entreprise a été impliquée sont intégrées dans la notation de risque ESG afin de refléter au plus près de la réalité sa performance dans la matière. Pour plus d'information sur la méthodologie, veuillez contacter votre interlocuteur habituel au sein de Natixis Investment Managers ou consulter [www.sustainalytics.com/eng-ratings/](http://www.sustainalytics.com/eng-ratings/)

Copyright © 2020, Sustainalytics. Tous droits réservés.

Ce rapport contient des renseignements émanés par Sustainalytics. Ces informations et données sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (Données de tiers) et sont fournies à titre informatif uniquement. Ils ne constituent ni un produit ou un projet, ni un conseil en investissement, et ne sont pas tenus d'être complets, opportuns, exacts ou adaptés à une fin particulière. Leur utilisation est assujettie à des conditions disponibles à l'adresse <https://www.sustainalytics.com/legal-disclosures/>.

# 16. Rapport de Gestion

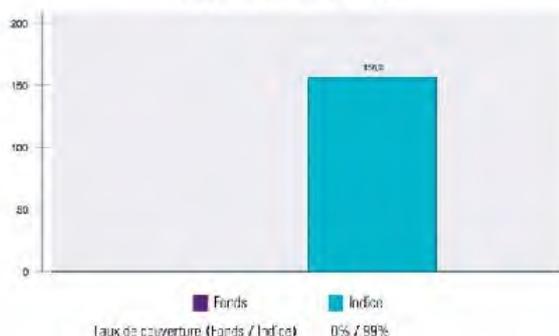
## Impact ISR Rendement Solidaire

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

### Loi Énergie Climat - Intensité carbone Actions(1)

**INTENSITÉ CARBONE DE LA PART CRÉDIT DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : INTENSITÉ CARBONE, EXPRIMÉE EN TONNES DE CO<sub>2</sub> / MILLIONS DE DOLLARS DE CHIFFRE D'AFFAIRES. MESURE RECOMMANDÉE PAR LA TCFD(2)**

Intensité Carbone Moyenne (Scope 1 & 2)(3)



Unités : tCO<sub>2</sub>e / M\$ / EMU / DNR €

Le taux de couverture indique le pourcentage des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.

Principaux contributeurs à l'intensité carbone moyenne du portefeuille (SCOPE 1 & 2) (4)

Entreprises (5)	Contribution à l'Intensité Carbone du portefeuille (6)	Intensité Carbone (tCO <sub>2</sub> / Millions de dollars de chiffre d'affaires)	Emissions Carbone (tCO <sub>2</sub> ) (7)
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT SAS	N/A	0	0

Source: Trucost

Stratim AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour les entreprises et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les bases de données gouvernementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises et d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'attributions (Energy & Environment) (E&E) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques agrégées sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'estimer une donnée estimée sur les émissions carbone. Une fois l'intensité de chaque entreprise récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en agrégeant l'intensité de chaque entreprise, pondérée par sa part dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que précisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les entreprises du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie : <https://www.spglobal.com/spdci/en/documents/additional-materials/fac-trucost.pdf>

**1. L'intensité carbone** est rapportée au volume de CO<sub>2</sub> émis par 1 million de dollars de chiffre d'affaires révisés. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte non seulement les émissions directes liées aux opérations de l'entreprise (**Scope 1**) mais également celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (**Scope 2**).

**Intensité carbone d'une entreprise** (tonnes de CO<sub>2</sub> / Millions de dollars de chiffre d'affaires) = (Scope 1 + Scope 2) / Millions de dollars de chiffre d'affaires.

2 La TCFD est le Groupe de travail sur les informations financières à fournir concernant le climat fondé par le Conseil de stabilité financière. Le Conseil de stabilité financière ou GSF (en anglais Financial Stability Board ou FSB) est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009.

**3. Scope 1:** Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

**3. Scope 2:** Émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

**4. L'intensité carbone moyenne du portefeuille** est la somme des intensités carbone des entreprises pondérée par les actifs du portefeuille.

5 Le calcul de l'intensité carbone moyenne du portefeuille prend également en compte les titres d'emissions actions détenus dans nos fonds internes.

6 Réprésente la contribution en % de l'entreprise dans l'intensité carbone moyenne du portefeuille.

7 Réprésente le nombre de tonnes de CO<sub>2</sub> émis par l'entreprise sur les Scope 1 et Scope 2.

Source: Natixis Investment Managers International seul indicateur contraire.

En raison d'une base de données dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation.

Pour plus d'informations concernant les enjeux de la Loi Énergie Climat, veuillez consulter le dernier rapport d'Stratim AM disponible sur le site Internet d'Stratim AM.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

## ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

## ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

## ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

## I-2. Composantes de la rémunération

### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

## I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

## II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>4</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>4</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 17. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

# 17. Engagements de gouvernance et compliance

## Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



## 18. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

# 19. Comptes de l'exercice

## a) Comptes annuels

### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 195 654 556,34</b>	<b>1 025 343 212,60</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>33 131,34</b>	<b>33 265,32</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 131,34	33 265,32
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 192 968 417,50</b>	<b>1 025 027 307,28</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 046 186 439,55	916 468 277,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	146 781 977,95	108 559 029,50
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>2 653 007,50</b>	<b>282 640,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 653 007,50	282 640,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>8 683 967,25</b>	<b>3 027 943,55</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 683 967,25	3 027 943,55
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 002 673,62</b>	<b>1 785 567,22</b>
Liquidités	1 002 673,62	1 785 567,22
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 205 341 197,21</b>	<b>1 030 156 723,37</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	1 197 718 691,87	1 018 754 972,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 167 111,22	9 743 854,12
Résultat de l'exercice (a,b)	87 654,99	389 434,19
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>1 201 973 458,08</b>	<b>1 028 888 261,18</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 653 007,50</b>	<b>282 640,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 653 007,50	282 640,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 653 007,50	282 640,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>714 731,63</b>	<b>985 822,19</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	714 731,63	985 822,19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 205 341 197,21</b>	<b>1 030 156 723,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0321	0,00	19 007 480,00
FGBL BUND 10A 0322	114 303 790,00	0,00
EURO STOXX 50 0321	0,00	20 164 000,00
EURO STOXX 50 0322	85 364 125,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	169,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	689 055,38	847 637,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>689 055,38</b>	<b>847 806,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	52 088,53	63 819,75
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>52 088,53</b>	<b>63 819,75</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>636 966,85</b>	<b>783 987,18</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	557 269,95	447 284,47
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	2 493,61	1 640,08
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>82 190,51</b>	<b>338 342,79</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	5 464,48	51 091,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>87 654,99</b>	<b>389 434,19</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## b) Comptes annuels - Annexes comptables

### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 19. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

# 19. Comptes de l'exercice

## 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

### d) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

#### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05 (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

#### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05 (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

#### 3. Pour la part A0 du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05 (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

## 19. Comptes de l'exercice

### 4. Pour la part A1 du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,55 (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 5. Pour la part A2 du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,76 (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1,00% (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 6. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la Société de Gestion n'y sont pas actuellement assujettis.

Le compartiment reversera à la Société de Gestion 40 % TTC du revenu généré par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires d'instruments financiers.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

*Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 200,00 € T.T.C.*

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 028 888 261,18</b>	<b>876 323 169,90</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	403 764 435,57	320 197 028,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-269 225 146,56	-214 527 482,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 537 045,97	10 831 870,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 234 176,41	-308 361,25
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	504 030,00	24 317 656,11
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 021 223,50	-27 313 236,71
Frais de transactions	-30 373,17	-26 155,14
Différences de change	5 918,48	-22 652,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	35 925 173,51	39 959 450,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>185 475 486,18</i>	<i>149 550 312,67</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-149 550 312,67</i>	<i>-109 590 861,96</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-222 627,50	-881 320,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-505 267,50</i>	<i>-282 640,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>282 640,00</i>	<i>-598 680,34</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	82 190,51	338 342,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 201 973 458,08</b>	<b>1 028 888 261,18</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>403 764 435,57</b>	<b>320 197 028,96</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	50 588 847,51	46 697 570,82
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	73 876 289,15	75 251 805,68
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	37 420 271,91	25 068 137,22
Abondements de l'entreprise	36 318 944,12	33 148 222,97
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	203 647 797,54	137 458 294,17
Transferts provenant d'un CET	1 910 518,31	1 926 431,56
Transferts provenant de jours de congés non pris	1 767,03	646 566,54
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>269 225 146,56</b>	<b>214 527 482,29</b>
Rachats	97 671 711,34	71 275 076,46
Transferts à destination d'un autre OPC	171 553 435,22	143 252 405,83

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	85 364 125,00	7,10
Taux	114 303 790,00	9,51
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	<b>199 667 915,00</b>	<b>16,61</b>
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 673,62	0,08
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	114 303 790,00	9,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 002 673,62	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 303 790,00	9,51
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	92 536,77	0,01	2 233,20	0,00	553,82	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	1 212 515,85
	Dépôts de garantie en espèces	7 471 451,40
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>8 683 967,25</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	660 730,27
	Frais de gestion fixe	54 001,36
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>714 731,63</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>7 969 235,62</b>

## ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3,1194	46,79
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3,1194	46,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3,1194	
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	14 655 183,4332	401 473 403,12
Parts rachetées durant l'exercice	-9 840 243,1547	-268 144 086,14
Solde net des souscriptions/rachats	4 814 940,2785	133 329 316,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 089 813,6699	
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	83 387,8465	2 290 985,66
Parts rachetées durant l'exercice	-39 231,2492	-1 081 060,42
Solde net des souscriptions/rachats	44 156,5973	1 209 925,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	194 529,8602	

# 19. Comptes de l'exercice

## • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	554 776,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 192 968 417,50
	FR0011439082	IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	385 358 117,78
	FR0011439116	IMPACT ES OBLIG EURO I	503 776 657,07
	FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	26 802 846,00
	LU2167020341	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	25 885 140,00
	LU1847728505	MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	14 694 552,00
	LU1525462542	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	26 705 189,70
	FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M	103 475 896,60
	FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	43 306 081,35
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	62 963 937,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 192 968 417,50</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	87 654,99	389 434,19
<b>Total</b>	<b>87 654,99</b>	<b>389 434,19</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,01	0,00
<b>Total</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 586,95	386 002,41
<b>Total</b>	<b>84 586,95</b>	<b>386 002,41</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 068,03	3 431,78
<b>Total</b>	<b>3 068,03</b>	<b>3 431,78</b>

## 19. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 167 111,22	9 743 854,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 167 111,22</b>	<b>9 743 854,12</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-0,16	0,00
<b>Total</b>	<b>-0,16</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 148 329,48	9 705 613,80
<b>Total</b>	<b>4 148 329,48</b>	<b>9 705 613,80</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	18 781,90	38 240,32
<b>Total</b>	<b>18 781,90</b>	<b>38 240,32</b>

## 19. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>659 874 497,64</b>	<b>717 197 166,00</b>	<b>876 323 169,90</b>	<b>1 028 888 261,18</b>	<b>1 201 973 458,08</b>
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE A1 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	46,31
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3,1194
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	14,84580
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I en EUR</b>					
Actif net	657 331 696,73	714 789 884,94	873 924 088,67	1 024 847 926,52	1 196 550 179,77
Nombre de titres	27 122 455,0103	30 567 087,5829	34 161 453,3953	38 274 873,3914	43 089 813,6699
Valeur liquidative unitaire	24,23570	23,38429	25,58216	26,77599	27,76874
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	0,10	-0,44	0,25	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00
<b>Part IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I2 en EUR</b>					
Actif net	2 542 800,91	2 407 281,06	2 399 081,23	4 040 334,66	5 423 232,00
Nombre de titres	104 714,8659	102 691,7822	93 502,5953	150 373,2629	194 529,8602
Valeur liquidative unitaire	24,28309	23,44180	25,65791	26,86870	27,87866
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,09	0,10	-0,44	0,25	0,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,03	0,01	0,02	0,02	0,01

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	319	33 131,34	0,00
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>33 131,34</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>33 131,34</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>33 131,34</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
IMPACT ES ACTIONS EUROPE I	EUR	17 380	385 358 117,78	32,06
IMPACT ES OBLIG EURO I	EUR	39 190	503 776 657,07	41,91
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	EUR	214 200	26 802 846,00	2,23
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	5 100	62 963 937,00	5,24
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>978 901 557,85</b>	<b>81,44</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	EUR	254 000	25 885 140,00	2,16
MIROVA EUROPE CLIM AMB EQ FD SI EURCAP	EUR	99 800	14 694 552,00	1,22
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FD SI/A (EUR)	EUR	2 430	26 705 189,70	2,22
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>67 284 881,70</b>	<b>5,60</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 046 186 439,55</b>	<b>87,04</b>
<b>Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>				
<b>FRANCE</b>				
MIROVA SOLIDAIRE M	EUR	951 590	103 475 896,60	8,61
OPCI FRANCEUROPE IMMO ISR I	EUR	418 295	43 306 081,35	3,60
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>146 781 977,95</b>	<b>12,21</b>
<b>TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE</b>			<b>146 781 977,95</b>	<b>12,21</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 192 968 417,50</b>	<b>99,25</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 0322	EUR	-1 991	-2 653 007,50	-0,22
FGBL BUND 10A 0322	EUR	-667	2 147 740,00	0,18
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-505 267,50</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-505 267,50</b>	<b>-0,04</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-505 267,50</b>	<b>-0,04</b>

# 19. Comptes de l'exercice

## ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	505 267,5	505 267,50	0,04
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>505 267,50</b>	<b>0,04</b>
<b>Créances</b>			<b>8 683 967,25</b>	<b>0,73</b>
<b>Dettes</b>			<b>-714 731,63</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 002 673,62</b>	<b>0,08</b>
<b>Actif net</b>			<b>1 201 973 458,08</b>	<b>100,00</b>



## 20. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0014000ZX3

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Le compartiment a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins trois ans, l'indicateur de référence composite suivant, 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 35% ESTR + 5% de produits solidaires en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Ex. de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90% min. de son actif net (hors titres solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Les titres solidaires qui représentent 5 à 10% de l'actif net total, participent au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change max. de 50% de l'actif. Le compartiment ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 5% min. et 35% max. en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro).
  - entre 15% min. et 55% max. en produits des marchés de taux obligataires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES".
  - entre 5% min. et 50% max. en produits des marchés de taux monétaires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA majoritairement au travers du FCP "OSTRUM SRI MONEY".Le compartiment peut également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10% max. de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPCVM "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Enfin, il est composé pour une part de son actif comprise entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Ces titres sont destinés à financer des projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,63%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A0** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531696

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Le compartiment a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins trois ans, l'indicateur de référence composite suivant, 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 35% ESTR + 5% de produits solidaires en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'aient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Ex. de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90% min. de son actif net (hors titres solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Les titres solidaires qui représentent 5 à 10% de l'actif net total, participent au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change max. de 50% de l'actif. Le compartiment ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 5% min. et 35% max. en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro).
  - entre 15% min. et 55% max. en produits des marchés de taux obligataires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES".
  - entre 5% min. et 50% max. en produits des marchés de taux monétaires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA majoritairement au travers du FCP "OSTRUM SRI MONEY".Le compartiment peut également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10% max. de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Enfin, il est composé pour une part de son actif comprise entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Ces titres sont destinés à financer des projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,13%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531704

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Le compartiment a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins trois ans, l'indicateur de référence composite suivant, 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 35% ESTR + 5% de produits solidaires en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Ex. de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90% min. de son actif net (hors titres solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Les titres solidaires qui représentent 5 à 10% de l'actif net total, participent au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change max. de 50% de l'actif. Le compartiment ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 5% min. et 35% max. en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro).
  - entre 15% min. et 55% max. en produits des marchés de taux obligataires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES".
  - entre 5% min. et 50% max. en produits des marchés de taux monétaires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA majoritairement au travers du FCP "OSTRUM SRI MONEY".Le compartiment peut également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10% max. de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPCVM ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Enfin, il est composé pour une part de son actif comprise entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Ces titres sont destinés à financer des projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,34%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000080929

Part I

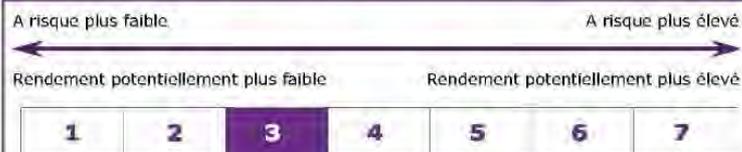
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Le compartiment a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins trois ans, l'indicateur de référence composite suivant, 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 35% ESTR + 5% de produits solidaires en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraient pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Ex. de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90% min. de son actif net (hors titres solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Les titres solidaires qui représentent 5 à 10% de l'actif net total, participent au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change max. de 50% de l'actif. Le compartiment ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 5% min. et 35% max. en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro).
  - entre 15% min. et 55% max. en produits des marchés de taux obligataires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES".
  - entre 5% min. et 50% max. en produits des marchés de taux monétaires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA majoritairement au travers du FCP "OSTRUM SRI MONEY".Le compartiment peut également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10% max. de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "coeur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Enfin, il est composé pour une part de son actif comprise entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Ces titres sont destinés à financer des projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,68%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I : 2002.**
- **Devise : Euro.**

A compter du 30 juillet 2021, l'indice de référence est partiellement modifié, l'EONIA capitalisé étant remplacé par l'ESTR capitalisé.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2021.

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000110089

Part I2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 (dit "Règlement SFDR"). Le compartiment a pour objectif de gestion de surperformer, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins trois ans, l'indicateur de référence composite suivant, 25% MSCI Europe dividendes nets réinvestis + 35% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM + 35% ESTR + 5% de produits solidaires en investissant à hauteur de 90% min. de son actif net (hors actifs solidaires) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- Le compartiment "IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE" suit une approche de gestion ISR consistant à sélectionner, via des fonds sous-jacents respectant un processus ISR, des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). Ex. de critères ESG : éco-design et recyclage, sécurité des employés ou droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, éthique des affaires ou politique d'égalité professionnelle hommes-femmes. Ainsi, ce compartiment est composé à 90% min. de son actif net (hors titres solidaires) en parts ou actions d'OPCVM/FIA appliquant un processus ISR. Les titres solidaires qui représentent 5 à 10% de l'actif net total, participent au financement de projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale). En raison de sa stratégie d'investissement, le compartiment peut être soumis à un risque de change max. de 50% de l'actif. Le compartiment ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est exposé :
  - entre 5% min. et 35% max. en actions par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES ACTIONS EUROPE" de la SICAV "IMPACT ES". La zone géographique prépondérante est l'Europe (zone Euro et hors zone Euro).
  - entre 15% min. et 55% max. en produits des marchés de taux obligataires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA, majoritairement au travers du compartiment "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES".
  - entre 5% min. et 50% max. en produits des marchés de taux monétaires, principalement dans des pays de la zone Euro, par le biais d'OPCVM et/ou de FIA majoritairement au travers du FCP "OSTRUM SRI MONEY".Le compartiment peut également investir dans des produits de taux internationaux dans la limite de 10% max. de son actif et dans la limite de son risque de change. Il est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 10 (la sensibilité est l'indication de la variation de la valeur de l'actif du compartiment lorsque les taux d'intérêt varient de 1%). Le compartiment peut diversifier ses investissements, en sélectionnant des OPCVM/FIA ISR suivant une stratégie différenciante de celles des OPC ISR "cœur de portefeuille". Ces OPCVM/FIA de diversification intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Enfin, il est composé pour une part de son actif comprise entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises dites solidaires ou par des sociétés de capital-risque ou par des fonds communs de placement à risques, indirectement via le FPS MIROVA SOLIDAIRE. Ces titres sont destinés à financer des projets ayant une utilité sociale ou environnementale (en faveur de l'insertion de personnes en difficultés, du logement social, d'activités écologiques, de la solidarité internationale).
- Le compartiment peut utiliser des contrats financiers (instruments dérivés) pour couvrir le risque actions, le risque de taux et/ou pour se couvrir ou s'exposer au risque de change, ceci dans le but de réaliser l'objectif de gestion, sans surexposition globale.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition diversifiée du compartiment aux marchés des actions européennes et aux marchés des obligations libellées en euros.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le compartiment devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,63%
----------------	-------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

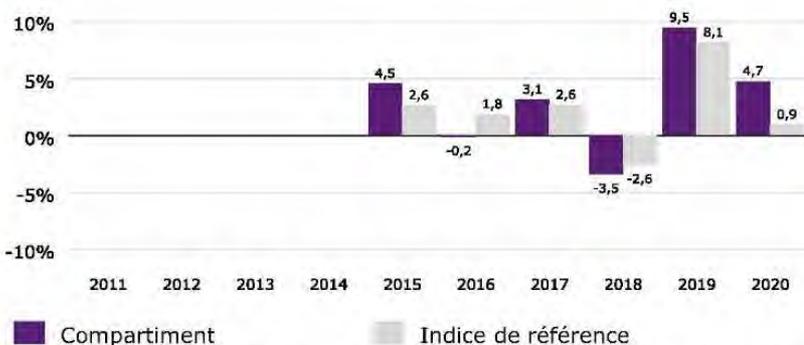
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I2 : 2014.**
- **Devise : Euro.**

A compter du 30 juillet 2021, l'indice de référence est partiellement modifié, l'EONIA capitalisé étant remplacé par l'ESTR capitalisé.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion modérée obéissant à des critères socialement responsables et solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions.

### FCPE N°8891

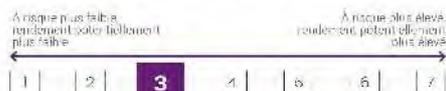
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 201.97  
 Valeur liquidative en € : Part I 27.76874

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

3 ans au moins

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

35% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate + 35% ESTR Capitalisé\* + 25% MSCI Europe DNR\*\* + 5% titres solidaires \*Depuis le 31/12/2010 \*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / titres solidaires / contrepartie / parts et/ou actions d'OPCI / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.68%

COMITÉ  
INTERSYNDICAL  
DE L'ÉPARGNE  
SALARIALE



### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	0.63%	3.71%	3.71%	18.75%	18.08%	48.45%
Performance de l'indicateur de référence	0.94%	4.66%	4.66%	14.22%	14.16%	43.85%
Écart de performance	-0.31%	-0.95%	-0.95%	4.53%	3.92%	4.60%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.89%	3.38%	4.03%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.53%	2.68%	3.70%
Écart de performance	NS	NS	NS	1.36%	0.70%	0.33%
Volatilité du FCPE	NS	NS	3.28%	5.70%	5.00%	4.66%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	2.37%	5.19%	4.48%	4.26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

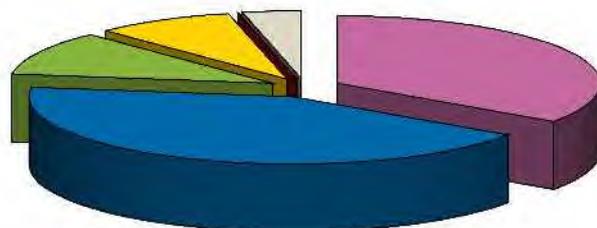
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

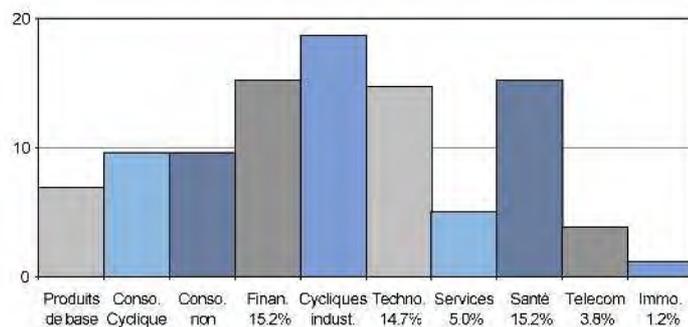
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	4.67%	9.40%	-3.51%	3.06%	-0.21%	4.46%	5.47%	5.64%	8.24%	-1.51%
Performance de l'indicateur de référence	0.91%	8.15%	-2.62%	2.64%	1.82%	2.61%	5.58%	5.55%	8.22%	-0.42%
Écart de performance	3.76%	1.25%	-0.89%	0.42%	-2.04%	1.86%	-0.11%	0.09%	0.02%	-1.09%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 34.61%    ■ Obligations Euro 42.59%  
 ■ Monétaire & Liquidités 10.65%    ■ Valeurs solidaires 8.54%  
 ■ Divers 0.03%    ■ OPCI 3.57%

### RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M-C €	8.54%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I D EUR	3.57%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.21%
LU1525462542	MIR.GLOBAL.GREEN.BOND.SIA.€	2.20%
LU2167020341	MIR.EURO.GREEN.SUST.CORPOR.BOND.SI/A.€	2.14%
IT0005438004	BTPS 1.500% 30-04-45	2.13%
FR0013234333	FRANCE O.A.T. 1.750% 25-06-39	1.56%
BE0000346552	BELGIAN 0346 1.250% 22-04-33	1.36%
LU1847728505	MIR EUROPE CLIMATE AMB. EQ FD SI(A) EUR	1.21%
NL0010273215	ASML HOLDING REGR.	1.20%
<b>TOTAL</b>		<b>26.14%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion modérée obéissant à des critères socialement responsables et solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions.

### FCPE N°7891

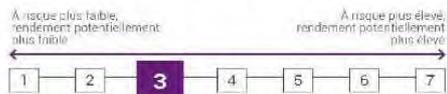
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 1 201.97  
 Valeur liquidative en € : Part I2 27,87866

#### DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

3 ans au moins

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

35% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate + 35% ESTR Capitalisé\* + 25% MSCI Europe DNR\*\* + 5% titres solidaires \*Depuis le 31/12/2010 \*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 13/09/2013  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / titres solidaires / contrepartie / parts et/ou actions d'OPCI / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.63%

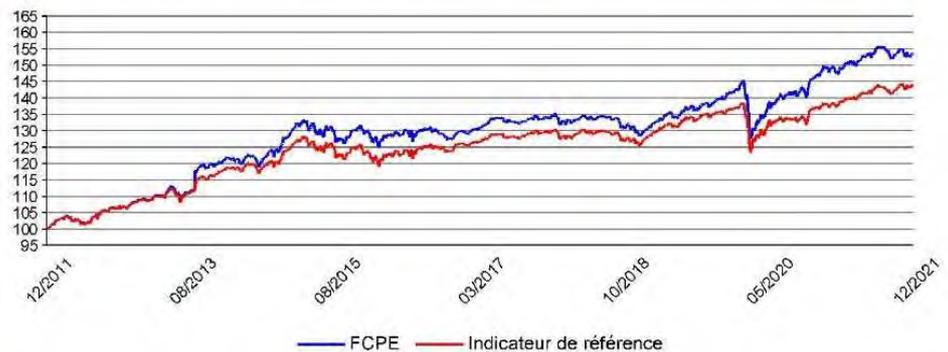


### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	0.63%	3.76%	3.76%	18.93%	18.38%	53.52%
Performance de l'indicateur de référence	0.94%	4.66%	4.66%	14.22%	14.16%	43.85%
Écart de performance	-0.31%	-0.90%	-0.90%	4.71%	4.22%	9.68%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	5.94%	3.43%	4.38%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.53%	2.68%	3.70%
Écart de performance	NS	NS	NS	1.42%	0.75%	0.68%
Volatilité du FCPE	NS	NS	3.28%	5.70%	5.00%	-
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	2.37%	5.19%	4.48%	4.26%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

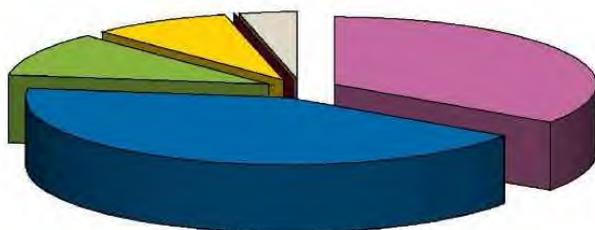
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRIÈRES

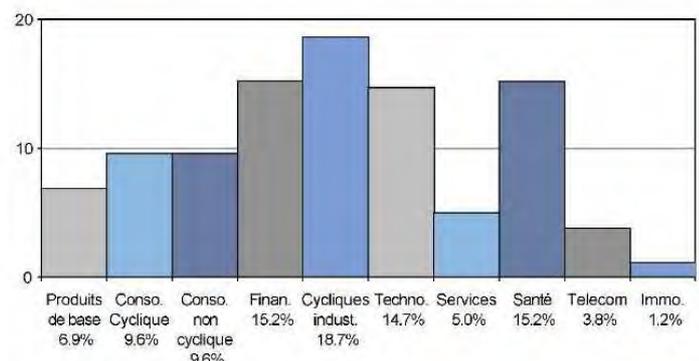
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	4.72%	9.45%	-3.46%	3.11%	-0.16%	4.52%			8.43%	-1.32%
Performance de l'indicateur de référence	0.91%	8.15%	-2.62%	2.64%	1.82%	2.61%			8.22%	-0.42%
Écart de performance	3.81%	1.31%	0.84%	0.47%	-1.99%	1.91%			0.21%	0.90%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 34.61%    ■ Obligations Euro 42.59%  
 ■ Monétaire & Liquidités 10.65%    ■ Valeurs solidaires 8.54%  
 ■ Divers 0.03%    ■ OPCI 3.57%

### RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.  
 (2) Voir glossaire page suivante.  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds.

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M-C €	8.54%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I D EUR	3.57%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2.21%
LU1525462542	MIR.GLOBAL.GREEN.BOND.SIA.€	2.20%
LU2167020341	MIR.EURO.GREEN.SUST.CORPOR.BOND.SI/A.€	2.14%
IT0005438004	BTPS 1.500% 30-04-45	2.13%
FR0013234333	FRANCE O.A.T. 1.750% 25-06-39	1.56%
BE0000346552	BELGIAN C346 1.250% 22-04-33	1.36%
LU1847728505	MIR EUROPE CLIMATE AMB. EQ FD SI(A) EUR	1.21%
NI.0010273215	ASML HOLDING REGR.	1.20%
<b>TOTAL</b>		<b>26.14%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCF a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les données mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale telle que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion modérée obéissant à des critères socialement responsables et solidaires. Ce fonds a pour objectif de sur-performer son indicateur de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions.

### FCPE N°6891

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 1 201.97  
 Valeur liquidative en € : Part A1 14.84580

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

3 ans au moins

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

35% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate + 35% ESTR Capitalisé\* + 25% MSCI Europe DNR\*\* + 5% titres solidaires \*Depuis le 31/12/2010 \*\*Dividendes nets réinvestis depuis le 31/12/2010

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / actions / petites et moyennes capitalisations / taux / change / crédit / titres solidaires / contrepartie / parts et/ou actions d'OPCI / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 1.14%

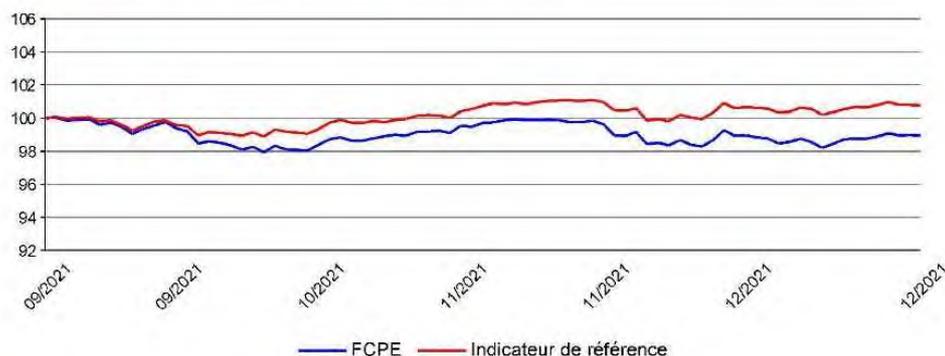


### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	08/09/2021				08/09/2021
Performance du FCPE	0.63%	-1.03%	-	-	-	-1.03%
Performance de l'indicateur de référence	0.94%	0.76%	-	-	-	0.76%
Écart de performance	-0.31%	-1.79%	-	-	-	-1.79%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-3.25%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	2.46%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-5.72%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	3.43%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	2.68%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

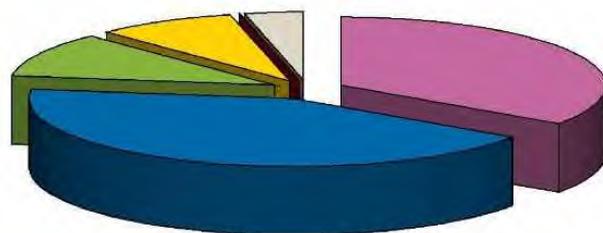
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRIÈRES

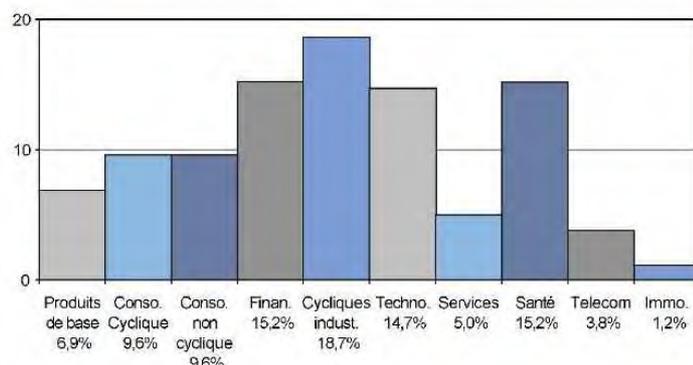
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Actions Europe 34,61% ■ Obligations Euro 42,59%  
 ■ Monétaire & Liquidités 10,65% ■ Valeurs solidaires 8,54%  
 ■ Divers 0,03% ■ OPCI 3,57%

### RÉPARTITION SECTORIELLE ACTIONS EUROPÉENNES



(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(2) Voir glossaire page suivante

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0010354555	MIROVA SOLIDAIRE M-C €	8,54%
FR0010679993	OPCI FRANCEUROPE IMMO I D EUR	3,57%
FR0014000IA7	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE F (C) EUR	2,21%
LU1525462542	MIR.GLOBAL.GREEN.BOND.SIA.€	2,20%
LU2167020341	MIR.EURO.GREEN.SUST.CORPOR.BOND.SI/A.€	2,14%
IT0005438004	BTPS 1.500% 30-04-45	2,13%
FR0013234333	FRANCE O.A.T. 1.750% 25-06-39	1,56%
BE0000346552	BELGIAN 0346 1.250% 22-04-33	1,36%
LU1847728505	MIR EUROPE CLIMATE AMB. EQ FD SI(A) EUR	1,21%
NI.0010273215	ASML HOLDING REG.	1,20%
<b>TOTAL</b>		<b>26,14%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les données mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interepargne et de Natixis Investment Managers International.



# IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE (8891)

## ■ Analyse du Benchmark et du FCPE

du 31.12.2020 au 31.12.2021

Allocation d'actifs	Benchmark		FCPE	
	Poids des allocations	Performance	Poids de détention	Performance
ACTIONS EUROPEENNES (1)	25.35%	25.13%	34.65%	15.55%
OBLIGATIONS (2)	34.85%	-2.85%	45.23%	-2.58%
COURT TERME (3)	34.82%	-0.49%	12.08%	-0.53%
VALEURS SOLIDAIRES (4)	4.98%	0.00%	7.28%	0.30%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-	0.76%	-
<b>Performance brute</b>	<b>100.00%</b>	<b>4.67%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.75%</b>
<b>Performance nette (Perf. brute - Frais de Gestion)</b>	<b>100.00%</b>	<b>4.67%</b>	<b>100.00%</b>	<b>3.71%</b>

(1) MSCI Europe DNR (2) Barclays Capital Euro Aggregate (3) EONIA/€STR (4) Titres Solidaires

## ■ Contribution au Résultat par allocation d'actifs

Allocation d'actifs	Contribution		Facteurs d'attribution		
	Benchmark	FCPE	Allocation	Sélection	Total
ACTIONS EUROPEENNES	5.86%	5.03%	1.69%	-2.92%	-1.23%
OBLIGATIONS	-1.01%	-1.22%	-0.84%	0.11%	-0.73%
COURT TERME	-0.17%	-0.06%	1.22%	0.00%	1.21%
VALEURS SOLIDAIRES	0.00%	0.03%	-0.12%	0.03%	-0.10%
Liquidités et autres actifs	0.00%	-0.01%	-0.07%	0.00%	-0.07%
<b>Performance brute</b>	<b>4.67%</b>	<b>3.75%</b>	<b>1.87%</b>	<b>-2.79%</b>	<b>-0.92%</b>

## ■ Comparaison aux indices d'OPC

Indice Morningstar	Performance nette du du 31.12.2020 au 31.12.2021
Diversifiés euro - sans dominante	9.35%
<b>IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE</b>	<b>3.71%</b>



# Compartment

**IMPACT ISR OBLIG EURO**

## 21. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Le fonds/compartiments IMPACT ISR OBLIG EURO investit la totalité de son actif dans les parts/actions de l'OPC maître « IMPACT ES OBLIG EURO » et, à titre accessoire, en liquidités.

#### Impact ES Oblig Euro : Politique d'investissement de l'année 2021

Contexte Marché :

Après une année 2020 inattendue, nous pensions que 2021, ferait oublier les sujets sanitaires pour laisser place aux thématiques de reprise, avec des pics d'inflation résultant à la fois des politiques monétaires ultra accommodantes et de goulots d'étranglement liés à la reprise et à l'excès d'épargne accumulé pendant la crise.

Finalement, la variant « delta » a fait dérailler une partie de ce scénario à l'exception du sujet de l'inflation dont le caractère transitoire s'est peu à peu estompé.

La crainte a alors été de voir les banques centrales contraintes de resserrer leur politique monétaire plus tôt que prévu afin de lutter contre l'inflation.

Par conséquent les taux ont poursuivi leur tendance à la hausse entamée à la fin 2020.

Le Bund est passé de -0.56% à -0.17%, le taux 10ans Américain de 0.91% à 1.51%.

Dans ce contexte de hausse de taux, le crédit a bien résisté durant le 1er semestre, pour finalement effacer tout le resserrement de l'année durant la remontée de l'aversion pour le risque au mois de Novembre lié au variant « omicron ». Le spread de crédit LECPOAS est ainsi passé de 0.91% à 0.94% sur l'année avec un plus haut à 1.10%.

Stratégie :

Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence. L'avance de performance accumulée jusqu'à la fin du 3ème trimestre a été effacée durant les mois d'octobre et novembre. Le mois de Décembre a permis au portefeuille de repasser devant son indice de référence.

Ainsi, la performance brute de frais du portefeuille s'élève à -2.47% contre un indice de référence à -2.88% soit 40 bps de surperformance.

La pondération du crédit contre l'indice de référence est restée élevée tout au long de l'année (autour de +250 points de bases en duration). Nous avons légèrement réduit à partir de l'Automne pour terminer l'année aux environ de 186 bps en duration au-dessus de l'indice.

La sous-pondération sur les titres souverains a été accentuée afin de réduire la sensibilité du portefeuille.

Géographiquement nous avons trouvé de la valeur sur les titres Italiens, espagnols, portugais ainsi que les certains titres de pays émergents comme le Chili et le Mexique. Le portefeuille a été sur pondéré sur les titres français au premier trimestre avant un retour à la neutralité.

## 21. Rapport de Gestion

Nous avons mis en place une stratégie à la sous-pondération de la durée afin de limiter l'impact négatif de la hausse des taux sur la valorisation du portefeuille.

Cette stratégie a été neutralisée durant la 2<sup>de</sup> partie du mois d'octobre.

Le profil du portefeuille demeure très axé sur le financement de la transition environnementale : la part des obligations vertes et sociales s'établit à 71%. Les émissions conventionnelles avec une notation extra-financière « engagé » ou « positive » par la recherche ESG Mirova représentent quant à elles 11% du portefeuille ; ces émetteurs conventionnels apportent des solutions aux problématiques de développement durable.

Notre portefeuille se maintient en ligne avec un scénario climatique à 1,5 degrés.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du fonds IMPACT ISR OBLIG EURO est de :

Part I : -3.14%.

Part I2 : -3.09%.

Part A1 : -1.15% (Démarrage le 29/04/2021).

Part A0 : -1.20% (Démarrage le 26/02/2021).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 21. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
IMPACT ES OBLIG EURO I	59 134 171,61	23 520 700,93

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

# 21. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,84%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,84%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 21. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

## 21. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

#### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

#### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

## 21. Rapport de Gestion

### Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du processus d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

## 21. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

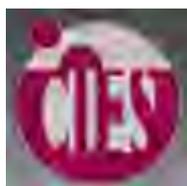
- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.

## 21. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

### **Position de notre Affilié Mirova sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement**

L'analyse ESG, développée par Mirova vise à satisfaire la double exigence : favoriser les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie soutenable, tout en délivrant une performance financière.

Mirova fonde s'appuie sur les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) des Nations Unies, unanimement adoptés en septembre 2015 par 193 chefs d'Etat et de gouvernement lors d'un sommet au siège de l'ONU à New-York. Le financement des ODD requiert non seulement des investissements financiers mais aussi un nouveau type de recherche et d'outils d'investissement qui sont dédiés entièrement au développement durable. En d'autres termes, l'économie de marché doit évoluer afin de mieux servir le développement humain et de mieux s'intégrer à l'environnement.

Les grands enjeux analysés sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance	
		Développement durable	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat</li> <li>- Ecosystèmes</li> <li>- Ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins fondamentaux</li> <li>- Bien-être</li> <li>- Travail décent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation du mode de gouvernance avec une vision long terme de l'entreprise</li> <li>- Equilibre du mode de répartition de la valeur</li> <li>- Respect de l'éthique des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du management</li> <li>- Equilibre des pouvoirs</li> <li>- Qualité de la communication financière</li> </ul>

#### Principes d'analyses

Les enjeux environnementaux et sociaux sont adaptés à chaque secteur. Les critères de gouvernance sont quant à eux considérés comme un moyen clé pour aider à une performance environnementale, sociale et économique.

Notre système d'évaluation ESG propriétaire repose sur une analyse qualitative et absolue visant à différencier les secteurs selon leur degré d'exposition aux enjeux du développement durable (i.e. niveau d'impact, leviers d'amélioration possibles). Nos recommandations sont globalement positives sur les secteurs offrant des solutions au développement durable (acteurs de l'industrie solaire) et globalement négatives sur ceux accroissant les risques (tabac, armement...). Les enjeux sont ciblés et différenciés en fonction des secteurs afin de se focaliser sur un nombre limité d'enjeux adaptés aux spécificités de chaque actif étudié. Mirova applique également une approche d'analyse sur l'ensemble du cycle de vie qui lui permet à la fois d'apprécier les risques ESG et d'identifier les opportunités telles que les business models apporteurs de solutions aux grands défis du développement durable.

## 21. Rapport de Gestion

Ainsi, pour chaque émetteur privé, l'équipe de recherche établit une évaluation ESG qui prend en compte :

- Une revue des opportunités permettant d'évaluer l'adéquation de l'activité de l'entreprise aux enjeux du développement durable (par exemple des produits et services qui visent à améliorer l'efficacité énergétique).
- Une revue des risques ESG permettant d'évaluer la réponse de l'entreprise aux problématiques ESG indépendamment de l'objet de son activité (par exemple, la politique de sécurité au travail).

L'évaluation ESG est constituée de 5 niveaux : Négatif, Risque, Neutre, Positif, Engagé.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852

Le compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO » étant nourricier du compartiment « IMPACT ES ACTIONS EUROPE » de la SICAV maître « IMPACT ES », la description relative à la prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental figure dans le prospectus de son maître et est la suivante :

### Objectifs environnementaux en vertu du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie »)

« En application du Règlement Taxonomie, ce Fond réalisera des investissements dans des activités économiques qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux énoncés ci-après, au sens de l'article 9 du Règlement Taxonomie complété par le règlement délégué (UE) 2021/2139 :

(a) l'atténuation du changement climatique et (b) l'adaptation au changement climatique. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, il est prévu que ce Fond investisse dans des activités économiques éligibles à la Taxonomie de l'UE (notamment les énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments, les transports à faible émission de carbone, l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les activités de gestion des déchets et de dépollution). Pour autant, il n'est pas possible actuellement de s'engager sur un minimum d'activités alignées avec le Règlement Taxonomie.

Conformément à la version en vigueur du SFDR et du Règlement Taxonomie, la société de gestion veille à ce que les investissements sous-jacents de ce Fond contribuent aux objectifs susmentionnés sans causer de préjudice important à tout autre objectif durable, au moyen d'une évaluation globale de la durabilité de chaque émetteur déclinée en six piliers d'impact (dont trois piliers portant sur les sujets environnementaux : stabilité climatique, écosystèmes sains, sécurité des ressources). Une évaluation de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, tenant compte des principaux impacts négatifs spécifiques à chaque secteur, est également réalisée systématiquement par la société de gestion. La société de gestion entend se conformer aux exigences de transparence relatives au Règlement Taxonomie et publiera des informations précontractuelles dans les délais fixés par la Commission européenne. À titre d'information uniquement, dans la mesure du possible et selon la disponibilité des données, la société de gestion pourra communiquer, sur demande préalable, des informations supplémentaires et le degré d'alignement estimatif des investissements réalisés par le Fonds, calculé sur la base des données obtenues auprès de prestataires tiers. »

# 21. Rapport de Gestion

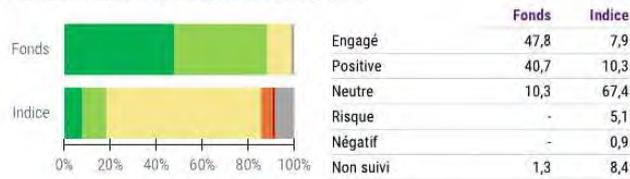
## e) Loi Energie Climat

### Impact Es Oblig Euro

Analyse du portefeuille au 31/01/2022

#### RÉPARTITION PAR OPINION ESG

en % de l'encours, en excluant l'équivalent de la trésorerie



#### Atteinte des ODD

- Engagé : Contribue très favorablement à la réalisation des ODD
- Positif : Contribue positivement à la réalisation des ODD
- Neutre : Conforme à certains des ODD, mais les impacts sont faibles ou non quantifiés
- Risque : Entrave la réalisation des ODD
- Négatif : Fortement opposé à la réalisation des ODD
- Non suivi : Non noté par Mirova ou ISS ESG

#### ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES OBLIGATIONS "PRIVÉES"

en % de l'encours, en excluant l'équivalent de la trésorerie



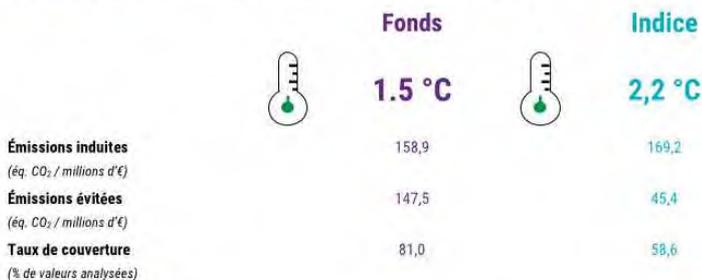
#### ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES OBLIGATIONS "AGENCE/SUPRANATIONAL"

en % de l'encours, en excluant l'équivalent de la trésorerie



L'avis ESG vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies et repose sur l'analyse de Mirova et ISS ESG, une tierce partie. L'évaluation ne garantit pas un bénéfice ou une protection contre une perte, et n'assure pas la stabilité ou la sécurité de l'ensemble du portefeuille.

#### IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone: Carbon Impact Analytics (CIA). Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :  
 - Émissions «induites» résultant du «cycle de vie» des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits  
 - Émissions «évitées» grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions «vertes»

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre d'évaluation adapté à chaque secteur. Étant donné que les producteurs d'énergie, les secteurs à forte intensité de carbone (énergie, industrie, bâtiments, transports et agriculture) et les entreprises qui produisent des solutions bas carbone ont un potentiel d'impact climatique particulièrement important, ils reçoivent une attention particulière. Ensuite, le bilan carbone individuel de chaque entreprise est agrégé au niveau du portefeuille et retraité pour éviter le double comptage.

Les Aum de fonds globaux aident à éviter

**272.720 tCO<sub>2</sub>**

équivalent à



**82.642 Ménages européens**  
 En Europe, un ménage émet en moyenne 3,3 tCO<sub>2</sub>/an pour le chauffage et l'électricité

ou



**160.423 Voitures**  
 En Europe, une voiture standard émet en moyenne environ 1,7 tCO<sub>2</sub>/an

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>5</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

---

<sup>5</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 22. Engagements de gouvernance et compliance

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 22. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54

## 23. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES OBLIG EURO. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,70% TTC, dont 0,05% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,65% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR OBLIG EURO A0.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES OBLIG EURO. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,21% TTC, dont 0,56% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,65% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR OBLIG EUR A1.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES OBLIG EURO. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,70% TTC, dont 0,05% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,65% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR OBLIG EURO I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment IMPACT ES OBLIG EURO. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,65% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,65% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part IMPACT ISR OBLIG EURO I2.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 24. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>413 839 642,07</b>	<b>390 658 297,25</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>413 839 642,07</b>	<b>390 658 297,25</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>135 866,07</b>	<b>169 030,44</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	135 866,07	169 030,44
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>984 454,71</b>	<b>1 592 281,97</b>
Liquidités	984 454,71	1 592 281,97
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>414 959 962,85</b>	<b>392 419 609,66</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	412 536 468,10	391 472 175,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 181 041,12	1 002 032,19
Résultat de l'exercice (a,b)	-213 863,93	-192 277,47
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>414 503 645,29</b>	<b>392 281 929,86</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>456 317,56</b>	<b>137 679,80</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	456 317,56	137 679,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>414 959 962,85</b>	<b>392 419 609,66</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 24. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 831,68	4 162,90
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>3 831,68</b>	<b>4 162,90</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-3 831,68</b>	<b>-4 162,90</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	206 614,87	178 857,88
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	697,17	821,63
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-209 749,38</b>	<b>-182 199,15</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-4 114,55	-10 078,32
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-213 863,93</b>	<b>-192 277,47</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 24. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 24. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### e) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

##### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

##### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

## 24. Comptes de l'exercice

### 3. Pour la part CO du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,45% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 4. Pour la part A0 du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,05 % (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

## 24. Comptes de l'exercice

### 5. Pour la part A1 du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,55% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 6. Pour la part A2 du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,76% (TTC) maximum y compris les honoraires du Commissaire aux Comptes	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,65% (TTC) maximum*	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

\*Ce taux représente les frais directs maximum du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » de la SICAV IMPACT ES. Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,65% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

### 7. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR OBLIG EURO »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion n'y sont pas actuellement assujettis.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

Rappel du tableau des frais du compartiment maître « IMPACT ES OBLIG EURO » :

## 24. Comptes de l'exercice

### Frais facturés au Compartiment :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement de droit étranger,
- Les commissions de mouvement,
- Les commissions de surperformance.

<b>Frais facturés au Compartiment</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux / barème</b>
Frais de gestion financière TTC	Actif net	0,65 % TTC (taux maximum)
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Barème maximum : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0.30% sur les actions et droits (bourses française et étrangères) avec un minimum forfaitaire de 127,60 euros sur les actions et obligations convertibles françaises et étrangères,</li> <li>- 0.96% sur le Monep,</li> <li>- 0.30% sur les options étrangères,</li> <li>- 0.30% sur les OPCVM de droit étranger et 0,15% sur les OPCVM de droit français, hors OPCVM gérés par le prestataire ou une société liée,</li> <li>- 0% sur les autres instruments financiers.</li> </ul>
Commission de surperformance	Néant	Néant

### Information sur la rémunération générée par les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

Les opérations de cessions temporaires de titres peuvent être conclues avec Natixis TradEx Solutions, société appartenant au groupe de la société de gestion. Dans certains cas, ces mêmes opérations peuvent être conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Natixis TradEx Solutions. Au titre de ces activités, Natixis TradEx Solutions perçoit une rémunération égale à 40% TTC du revenu généré par les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres dont le montant figure dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, le porteur de parts pourra se reporter au Rapport annuel de la SICAV.

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
1 800 euros T.T.C.**

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>392 281 929,86</b>	<b>315 582 282,05</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	117 023 383,49	134 998 227,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-82 159 742,82	-75 316 946,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 118 382,43	963 591,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-14 550 508,29	16 237 024,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	30 177 426,39	44 727 934,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-44 727 934,68	-28 490 909,85
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-209 749,38	-182 199,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>414 503 645,29</b>	<b>392 281 929,86</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>117 023 383,49</b>	<b>134 998 227,02</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	11 974 988,45	17 714 985,61
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	18 684 340,29	29 617 161,71
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	4 966 044,38	3 900 897,91
Abondements de l'entreprise	11 474 954,91	15 640 738,87
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	69 006 973,12	66 989 124,77
Transferts provenant d'un CET	908 155,60	1 083 051,05
Transferts provenant de jours de congés non pris	7 926,74	52 267,10
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>82 159 742,82</b>	<b>75 316 946,61</b>
Rachats	40 801 044,84	31 356 972,16
Transferts à destination d'un autre OPC	41 358 697,98	43 959 974,45

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	135 866,07
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>135 866,07</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	438 508,40
	Frais de gestion fixe	17 809,16
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>456 317,56</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-320 451,49</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	48 385,64000	732 177,62
Parts rachetées durant l'exercice	-7 537,75000	-112 549,64
Solde net des souscriptions/rachats	40 847,89000	619 627,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 847,89000	
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 392,7438	96 082,68
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	6 392,7438	96 082,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 392,7438	
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 855 348,1367	116 160 274,02
Parts rachetées durant l'exercice	-3 409 078,4829	-81 673 892,07
Solde net des souscriptions/rachats	1 446 269,6538	34 486 381,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 457 727,1933	
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 522,5972	34 849,17
Parts rachetées durant l'exercice	-16 438,5100	-373 301,11
Solde net des souscriptions/rachats	-14 915,9128	-338 451,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 130,9243	

## 24. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	213,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	205 563,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			413 839 642,07
Instruments financiers à terme	FR0011439116	IMPACT ES OBLIG EURO I	413 839 642,07
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>413 839 642,07</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-213 863,93	-192 277,47
<b>Total</b>	<b>-213 863,93</b>	<b>-192 277,47</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-258,11	0,00
<b>Total</b>	<b>-258,11</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-365,14	0,00
<b>Total</b>	<b>-365,14</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-213 228,56	-192 258,91
<b>Total</b>	<b>-213 228,56</b>	<b>-192 258,91</b>



## 24. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-12,12	-18,56
<b>Total</b>	<b>-12,12</b>	<b>-18,56</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 181 041,12	1 002 032,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 181 041,12</b>	<b>1 002 032,19</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 654,72	0,00
<b>Total</b>	<b>2 654,72</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	260,79	0,00
<b>Total</b>	<b>260,79</b>	<b>0,00</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 171 532,18	997 852,81
<b>Total</b>	<b>2 171 532,18</b>	<b>997 852,81</b>



## 24. Comptes de l'exercice

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 593,43	4 179,38
<b>Total</b>	<b>6 593,43</b>	<b>4 179,38</b>

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>241 568 738,78</b>	<b>230 340 362,30</b>	<b>315 582 282,05</b>	<b>392 281 929,86</b>	<b>414 503 645,29</b>
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO A0 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	605 375,97
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	40 847,89000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	14,82025
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EUR A1 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	94 790,38
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	6 392,7438
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	14,82780
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,05
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I en EUR</b>					
Actif net	239 307 772,19	228 473 653,75	313 889 120,43	390 645 410,77	412 550 530,57
Nombre de titres	10 913 994,0948	10 581 312,6793	13 409 909,0646	16 011 457,5395	17 457 727,1933
Valeur liquidative unitaire	21,92669	21,59218	23,40725	24,39786	23,63139
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,09	0,14	0,03	0,06	0,12
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
<b>Part IMPACT ISR OBLIG EURO I2 en EUR</b>					
Actif net	2 260 966,59	1 866 708,55	1 693 161,62	1 636 519,09	1 252 948,37
Nombre de titres	109 382,7094	91 661,9798	76 654,9398	71 046,8371	56 130,9243
Valeur liquidative unitaire	20,67023	20,36513	22,08809	23,03436	22,32189
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	0,14	0,03	0,05	0,11

## 24. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
IMPACT ES OBLIG EURO I	EUR	32 193,5829	413 839 642,07	99,84
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>413 839 642,07</b>	<b>99,84</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>413 839 642,07</b>	<b>99,84</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>413 839 642,07</b>	<b>99,84</b>
<b>Créances</b>			<b>135 866,07</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-456 317,56</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>984 454,71</b>	<b>0,24</b>
<b>Actif net</b>			<b>414 503 645,29</b>	<b>100,00</b>



## 25. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR OBLIG EURO

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0014000ZT1

Part Assureur A0

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	0,70%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2008.
- **Année de création de la part A0** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR OBLIG EURO

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531662

Part Assureur A1

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice

Frais courants	1,20%*
----------------	--------

### Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2008.
- **Année de création de la part A1** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interepargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR OBLIG EURO

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code ISIN : FR0013531647

Part Assureur A2

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← →

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,41%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2008.
- **Année de création de la part A2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/](http://www.interepargne.natixis.com/) épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR OBLIG EURO

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000130619

Part CO

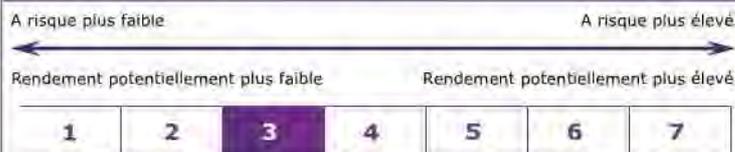
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	1,10%*
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

\* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2008.
- **Année de création de la part CO** : 2022.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR OBLIG EURO

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000100649

Part I

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,70%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

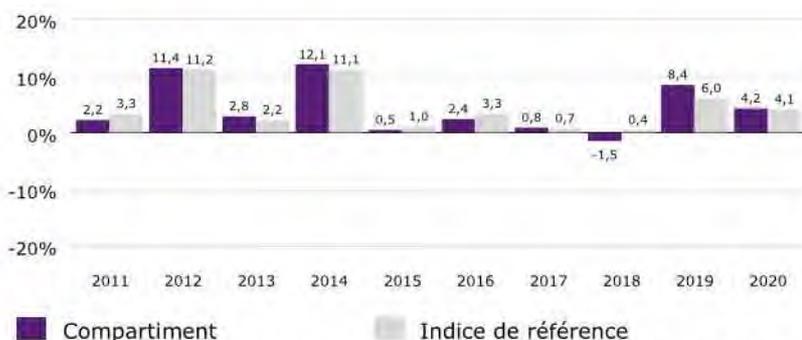
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



Au 05/02/2021 : Modification des fourchettes des instruments utilisés et de la fourchette de sensibilité aux spreads de crédit

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2008.**
- **Année de création de la part I : 2009.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 novembre 2021.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



### IMPACT ISR OBLIG EURO

#### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000113949

Part I2 (C) EUR

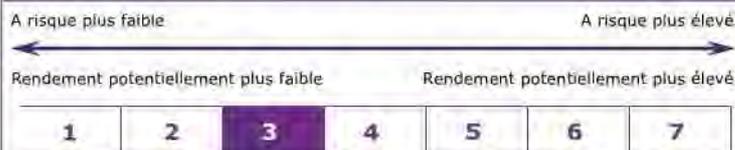
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le compartiment est nourricier du compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" de la SICAV "IMPACT ES". L'objectif de gestion et la politique d'investissement du compartiment sont identiques à ceux du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du compartiment nourricier pourra être inférieure à celle du maître, en raison des frais de gestion du compartiment nourricier. Le compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" "a un objectif d'investissement durable", son objectif est "d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indice de référence Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM (coupons inclus) sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans en investissant dans un large éventail d'instruments de taux incluant des obligations vertes et sociales répondant aux critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) selon l'analyse de l'équipe de recherche interne de Mirova. Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entraînent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance".
- La politique d'investissement du Compartiment maître "IMPACT ES OBLIG EURO" repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La stratégie d'investissement du fonds consiste à sélectionner des titres de dettes jusqu'à 100% de l'actif net, principalement libellés en euros, à travers la combinaison des analyses extra-financières et financières afin d'identifier de la valeur au sein de l'univers obligataire. Le Compartiment met en oeuvre une approche ISR en combinant principalement des approches ESG centrée sur les Objectifs de Développement Durable et " Best-In-Universe ", complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement définies au sein du prospectus. L'analyse ESG est intégrée à toutes les étapes du processus d'investissement et s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur : pilier Environnemental (impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage), pilier Social (pratiques en matière de santé et sécurité des employés), pilier Gouvernance (équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires). L'analyse ISR mise en oeuvre par les gérants sur 100% des valeurs sélectionnées aboutit à construire un portefeuille bénéficiant d'une notation moyenne ESG supérieure à celle l'indice de référence après élimination de 20% des valeurs les plus mal notés. Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par la Société de Gestion dans son approche " best-in-universe ". Le compartiment ne fait pas l'objet d'une labélisation ISR.
- Le Compartiment sera investi en produits de taux à taux fixes, variables, indexés, et/ou convertibles en actions sans clé de répartition déterminée libellés en euro. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% en titres non notés (dont maximum 5% notés haut rendement selon la notation interne de la société de gestion), jusqu'à 10% maximum de l'actif du fonds dans des titres à haut rendement de notation inférieure strictement à BBB- (source S&P) ou Baa3 (source Moody's), jusqu'à 15% maximum des titres souverains des pays émergents, jusqu'à 25% maximum en obligations convertibles en actions et jusqu'à 10% maximum en titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit (ABS, RMBS, parts de FCC, etc...) appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit, d'une notation équivalente à AA (source S&P) ou Aa2 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon la société de gestion. La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 10.
- Le compartiment maître peut recourir aux instruments dérivés afin notamment de couvrir et/ou exposer tout ou partie du portefeuille au risque de taux et/ou de crédit, et de couvrir tout ou partie du portefeuille contre le risque de change.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du FCPE aux obligations majoritairement libellées en Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

- Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le compartiment a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le compartiment.

Le profil de risque du compartiment nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,65%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

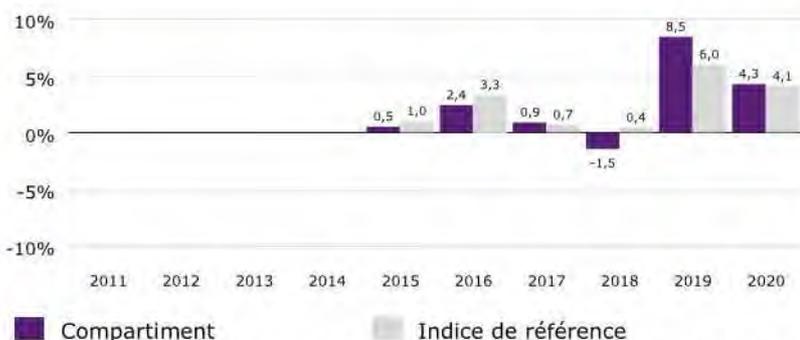
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



Au 05/02/2021 : Modification des fourchettes des instruments utilisés et de la fourchette de sensibilité aux spreads de crédit

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2008.**
- **Année de création de la part I2 (C) EUR : 2014.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES OBLIG EURO, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement de produits de taux.

## FCPE N°3489

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 414.50  
 Valeur liquidative en € : Part I 23.63139

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2 ans

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 23/12/2008  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / indicateur de référence / contrepartie / véhicules de titrisation / opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.70%

COMITÉ  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE

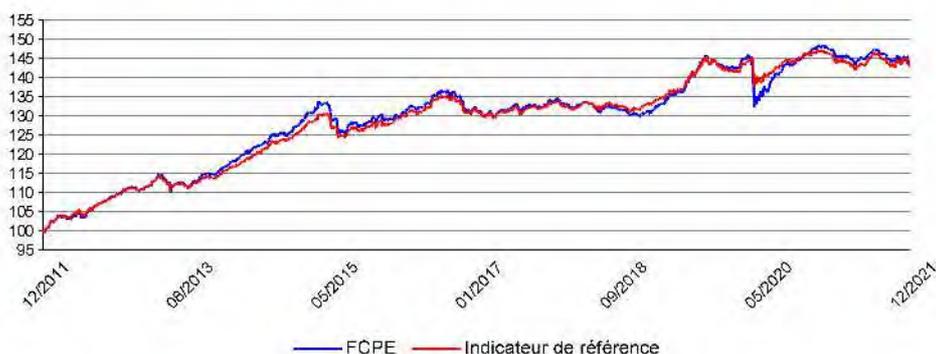


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	-0.71%	-3.14%	-3.14%	9.44%	8.67%	43.49%
Performance de l'indicateur de référence	-1.21%	-2.88%	-2.88%	7.14%	8.31%	42.65%
Écart de performance	0.49%	-0.27%	-0.27%	2.31%	0.36%	0.84%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.05%	1.67%	3.67%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	2.32%	1.61%	3.61%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.73%	0.07%	0.06%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.66%	4.55%	3.88%	3.65%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	2.99%	3.43%	3.10%	3.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

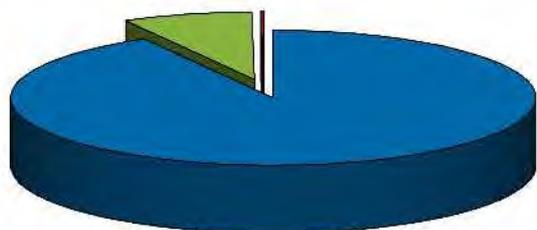
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

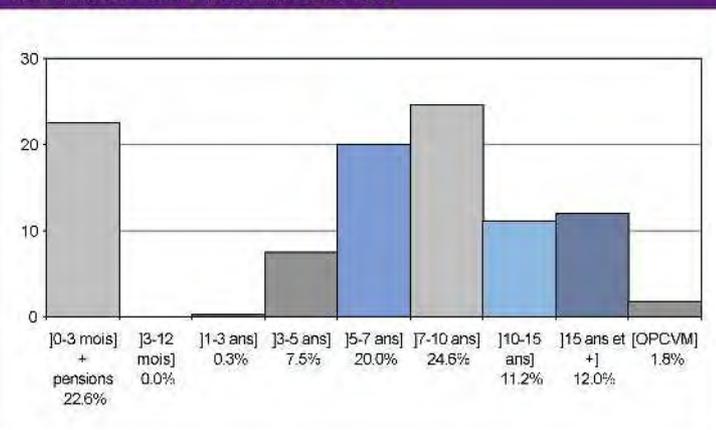
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	4.23%	8.41%	-1.53%	0.83%	2.36%	0.45%	12.10%	2.83%	11.40%	2.18%
Performance de l'indicateur de référence	4.07%	6.00%	0.42%	0.67%	3.31%	1.00%	11.11%	2.16%	11.20%	3.26%
Écart de performance	0.16%	2.41%	-1.95%	0.16%	-0.95%	-0.55%	0.99%	0.68%	0.21%	-1.09%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 91.85% ■ Monétaire & Liquidités 7.98% ■ Divers 0.17%

## RÉPARTITION PAR MATURITÉS



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439116	Impact ES Oblig Euro I	99,84%
--------------	------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

# IMPACT ISR OBLIG EURO I2

31 décembre 2021

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Les performances affichées sur les périodes précédant la date de création de la part I2 (25 août 2014) sont calculées sur la base des performances de la part I brutes de frais de gestion. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES OBLIG EURO, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement de produits de taux.

## FCPE N°7489

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 414.50  
 Valeur liquidative en € : Part I2 22.32189

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2 ans

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 23/12/2009  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / indicateur de référence / contrepartie / véhicules de titrisation / opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.65%

COMITÉ  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE

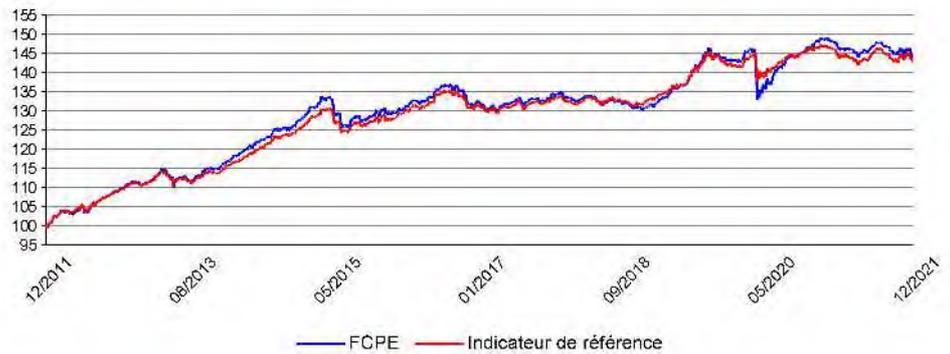


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	-0.71%	-3.09%	-3.09%	9.61%	8.94%	44.16%
Performance de l'indicateur de référence	-1.21%	-2.88%	-2.88%	7.14%	8.31%	42.65%
Écart de performance	0.50%	-0.22%	-0.22%	2.47%	0.63%	1.51%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	3.10%	1.73%	3.72%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	2.32%	1.61%	3.61%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.78%	0.12%	0.11%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.66%	4.55%	3.88%	3.65%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	2.99%	3.43%	3.10%	3.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

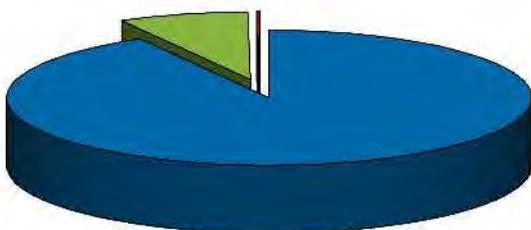
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

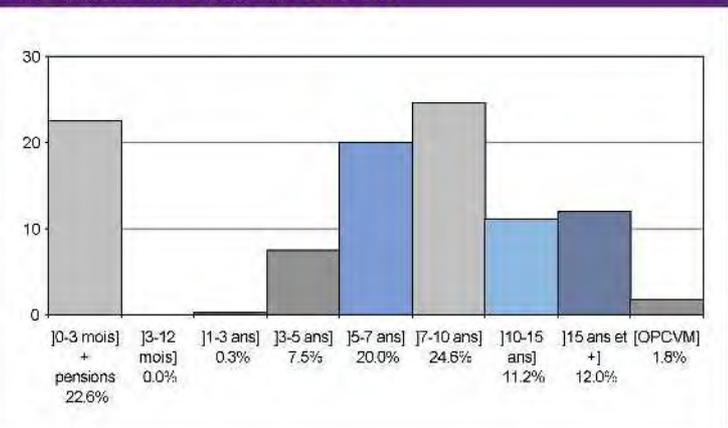
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	4.28%	8.46%	-1.48%	0.88%	2.41%	0.50%	12.12%	2.86%	11.49%	2.28%
Performance de l'indicateur de référence	4.07%	6.00%	0.42%	0.67%	3.31%	1.00%	11.11%	2.16%	11.20%	3.26%
Écart de performance	0.22%	2.46%	-1.90%	0.21%	-0.90%	-0.51%	1.00%	0.71%	0.30%	-0.98%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 91.85% ■ Monétaire & Liquidités 7.98% ■ Divers 0.17%

## RÉPARTITION PAR MATURITÉS



(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(2) Voir glossaire page suivante

(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439116	Impact ES Oblig Euro I	99,84%
--------------	------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES OBLIG EURO, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement de produits de taux.

### FCPE N°4489

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 414.50  
 Valeur liquidative en € : Part A0 14.82025

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2 ans

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / indicateur de référence / contrepartie / véhicules de titrisation / opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.70%

COMITÉ INTERSYNDICAL DE L'ÉPARGNE SALARIALE

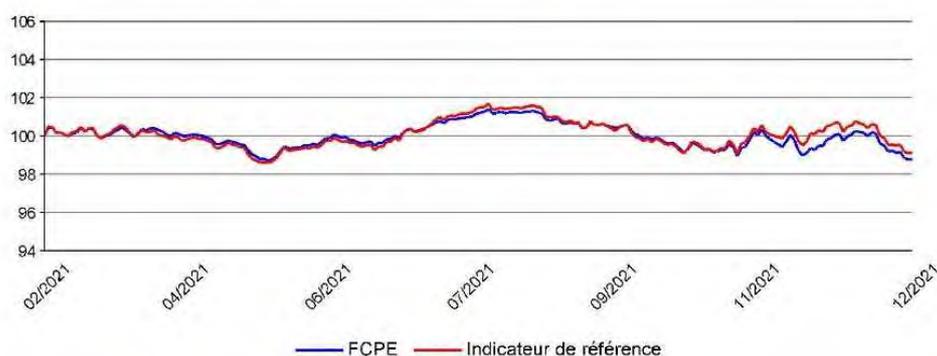


### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	26/02/2021				26/02/2021
Performance du FCPE	-0.71%	-1.20%	-	-	-	-1.20%
Performance de l'indicateur de référence	-1.21%	-0.88%	-	-	-	-0.88%
Écart de performance	0.49%	-0.32%	-	-	-	-0.32%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-1.42%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	-1.04%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-0.38%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	2.83%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	2.99%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

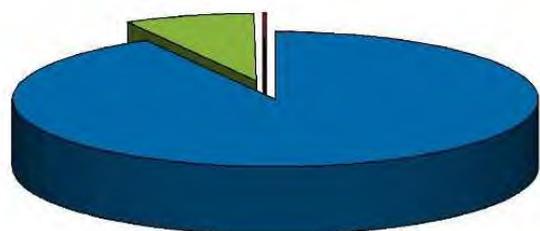
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

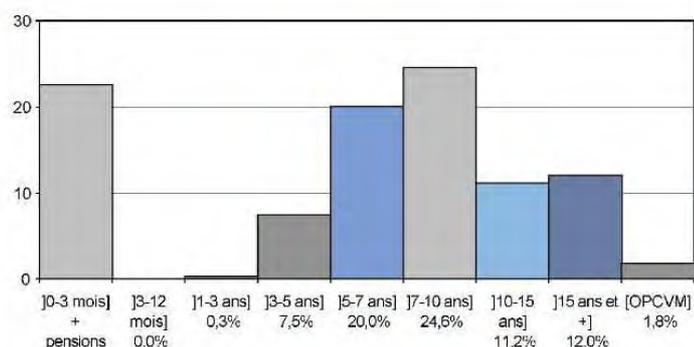
	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 91,85% ■ Monétaire & Liquidités 7,98% ■ Divers 0,17%

### RÉPARTITION PAR MATURITÉS



(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439116	Impact ES Oblig Euro I	99.84%
--------------	------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde - émergents inclus - hors Europe +2,5% (dont Etats-Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale telle que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - ClientServiceAM@natixis.com

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion à risque faible obéissant à des critères socialement responsables. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître IMPACT ES OBLIG EURO, lequel a pour objectif d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle générée par son indice de référence sur sa durée minimale de placement recommandée. Le fonds est exposé essentiellement de produits de taux.

### FCPE N°5489

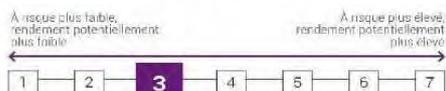
#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 414.50  
 Valeur liquidative en € : Part A1 14.82780

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

2 ans

#### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500MM

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / indicateur de référence / contrepartie / véhicules de titrisation / opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 1.21%

COMITÉ  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE

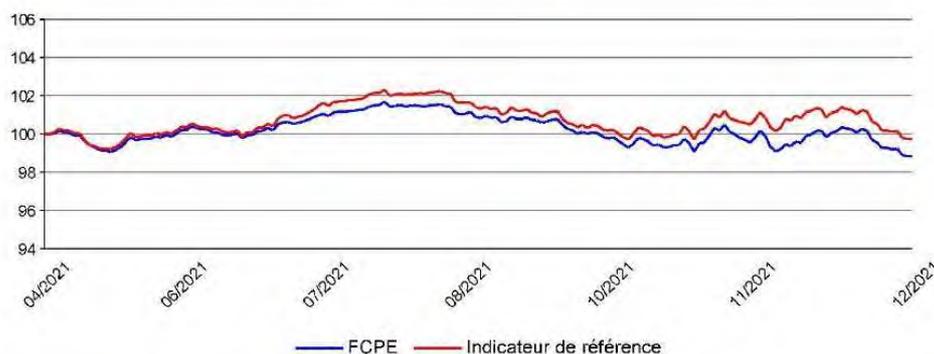


### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2021	29/04/2021				29/04/2021
Performance du FCPE	-0.75%	-1.15%	-	-	-	-1.15%
Performance de l'indicateur de référence	-1.21%	-0.26%	-	-	-	-0.26%
Écart de performance	0.45%	-0.89%	-	-	-	-0.89%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-1.70%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	-0.38%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-1.32%
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	2.59%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	2.87%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

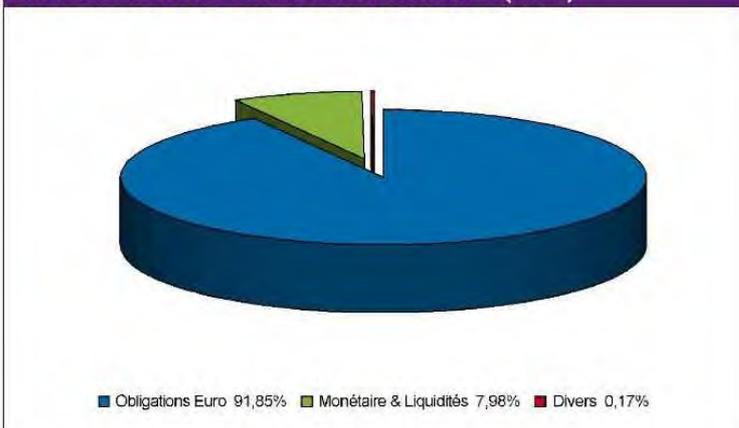
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



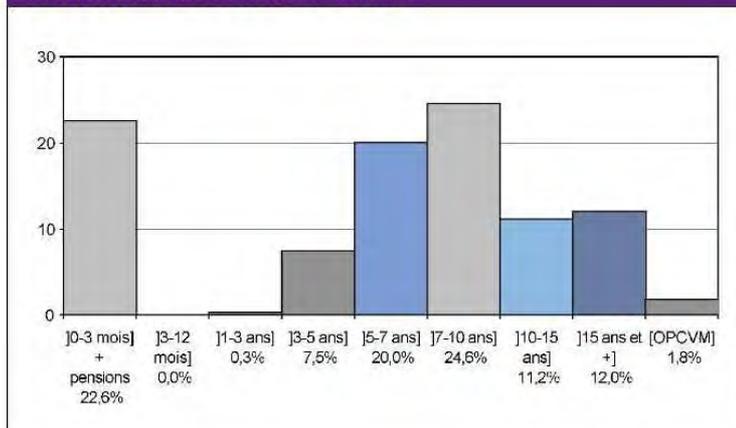
### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE										

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



### RÉPARTITION PAR MATURITÉS



(1) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs  
 (2) Voir glossaire page suivante  
 (3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0011439116	Impact ES Oblig Euro I	99.84%
--------------	------------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Dans ce contexte de reprise économique continue et d'anticipations d'un retrait mesuré du soutien monétaire exceptionnel au cours des prochains mois, la plupart des marchés d'actions se sont repris en fin d'année. Les indices MSCI des marchés d'actions exprimés en euro ont affiché les performances suivantes en décembre : Europe +5,5% (dont zone euro +4,9% et Europe hors zone euro +6,1%) et Monde émergents inclus hors Europe +2,5% (dont Etats Unis +2,9%, Japon +0,9% et Emergents +0,8%). Sur les échéances à 10 ans, les marchés obligataires souverains ont enregistré une hausse des rendements, modérée aux Etats-Unis et un peu plus marquée en Europe. Au 31 décembre, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 1,51% (+0,06% sur le mois). En zone euro, le Bund allemand a atteint -0,18% (+0,17%) et l'OAT française 0,20% (+0,19%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est accru de 3 points à 135 points de base. Au Royaume-Uni, le rendement du Gilt s'est élevé à 0,97% (+0,16%). Sur le mois, l'indice Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans s'est replié de -0,4% et l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans a affiché une baisse de -0,7%. Notre allocation affiche toujours une nette surpondération sur les actions au détriment des produits de taux. Sur les actions, notre allocation géographique affiche toujours une préférence pour les marchés développés, européens en particulier.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'amplitude des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

## Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les données mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients - [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



# Compartment

**IMPACT ISR MONETAIRE**

## 26. Rapport de Gestion

### a) Politique d'investissement

#### ■ Politique de gestion

Pour la septième année consécutive, la performance du marché monétaire a été négative et est ressortie à -0.52%. La poursuite au niveau mondial d'une politique monétaire ultra accommodante, menée pour sortir les économies de l'ornière post-Covid, a été extrêmement favorable aux actifs risqués.

A partir de septembre, l'envolée des cours du pétrole et le raffermissement du dollar américain ont ravivé les craintes inflationnistes – et les anticipations d'évolution des politiques monétaires vers un biais plus restrictif. Les communications de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Réserve fédérale américaine ont toutefois confirmé le maintien de politiques expansionnistes, du fait de la persistance de nombreux facteurs de risque. Mais de son côté la Banque d'Angleterre a envoyé un message beaucoup plus prudent sur l'inflation et sur l'éventuelle nécessité d'augmenter plus rapidement que prévu ses taux directeurs : cela a semé le doute sur les intentions des grandes banques centrales.

Au dernier trimestre 2021, de part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leur politique dans un sens moins accommodant, prenant ainsi acte du rebond de la demande et de l'accélération de l'inflation. Celle-ci a en effet atteint en décembre 7% aux Etats-Unis et 5% en Zone Euro, soit des niveaux inédits depuis la dernière crise pétrolière du début des années 1980.

Longtemps considérée par les banquiers centraux comme « transitoire », l'inflation a imposé un calendrier de normalisation de la politique monétaire aux Etats-Unis bien plus rapide qu'envisagé pour l'année 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, toujours préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0.10% à 0.25%, à la surprise des investisseurs. En Zone Euro, la BCE a jusqu'ici temporisé ; elle devrait suivre le mouvement de hausse des taux à un rythme plus lent. L'institut de Francfort a néanmoins réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars 2022, compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. La banque centrale continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations.

A noter, l'indice EONIA du marché monétaire est remplacé par l'indice l'ESTR (European Short Term Rate), correspondant à une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées. Ces taux d'intérêt sont directement collectés par la BCE alors que l'EONIA était basé sur les données communiquées par un panel de banques. Ce changement de méthode relève le niveau de transparence du nouvel indice.

Notre gestion monétaire est investie essentiellement dans le fonds Ostrum SRI money. Suite à une décision de place de l'Autorité des Marchés financiers, un fonds monétaire doit désormais avoir une poche de liquidités de 7,5% minimum en cash.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du FCPE IMPACT ISR MONETAIRE a été de -0.67% pour la part I (-0.52% pour la part I2) contre -0.52% pour son indice de référence.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## 26. Rapport de Gestion

### b) Informations sur l'OPC

#### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY I C	296 135 886,17	52 068 247,85
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	62 400 545,59	18 141 646,81

#### ■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

#### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

#### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

#### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

#### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)

## 26. Rapport de Gestion

### c) Informations sur les risques

#### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

#### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 92,23%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 92,23%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

#### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

#### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

#### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



## 26. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

## 26. Rapport de Gestion

### d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

#### L'approche de la gestion responsable par Natixis Investment Managers International

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "Natixis IM" ou "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés. Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- Des politiques d'exclusions ;
- La gestion ainsi que l'actionnariat actif ("stewardship") ;
- L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

#### Politiques d'exclusions

Depuis septembre 2021, NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle du groupe Natixis. Cette politique d'exclusion est disponible sur le site internet de NIM International pour plus de détails.

En complément et de par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie sur les politiques d'exclusions des Affiliés et réalise un travail de coordination.

Chaque Affilié en charge de la gestion financière des fonds dont NIM International est la société de gestion transmet ses politiques d'exclusions (également disponible sur le site internet des Affiliés) et informe régulièrement NIM International des mises à jour. A noter que les principaux Affiliés en charge de la gestion financière des encours de NIM International ont des politiques d'exclusions telles que par exemple :

- Bombes à sous-munition et mines anti-personnel ;
- Charbon et Mountain Top Removal ;
- "Worst offenders" ;
- Tabac.

#### Actionnariat actif ("stewardship")

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part. Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique. Celle-ci et le rapport de vote sont consultables sur le site internet de NIM International dans la rubrique "Informations Réglementaires". NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel Natixis Investment Managers International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

## 26. Rapport de Gestion

### Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du groupe Natixis IM. Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement responsable, NIM International a défini et structuré une stratégie d'investissement intégrant des critères ESG dans ces solutions d'investissement. En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, NIM International a pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ainsi, NIM International a décidé de franchir un cap supplémentaire en développant une approche de gestion responsable au travers d'une offre spécifique de fonds et solutions, dans le respect des spécificités liées à son activité. L'approche de NIM International en matière d'investissement responsable doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales : une activité de gestion, mais également un rôle de distribution de fonds des Affiliés :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres sociétés de gestion du Groupe (quasi-exclusivement).
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des sociétés de gestion affiliées. Cette activité est prise en charge par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de portefeuille, investissement, allocation d'actifs et structuration.

NIM International se repose sur les politiques d'investissement responsable des Affiliés pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. Concernant les fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions, l'approche d'investissement responsable des Affiliés est complétée par un modèle propriétaire d'analyse développé en interne qui allie un processus de sélection quantitatif à une approche qualitative. Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions.

Notre rôle en tant qu'acteur responsable est par conséquent :

- D'analyser et communiquer à nos clients les approches d'investissement responsable des Affiliés pour les fonds ou expertises que nous sélectionnons ;
- De construire des solutions d'investissement ad hoc intégrant les critères ESG au cœur du process d'investissement ;
- De travailler avec nos clients pour répondre à leurs questions en matière d'investissement responsable et de les accompagner dans la conception des portefeuilles en fonction de leurs préférences et leurs objectifs en la matière.

Cette approche d'investissement responsable capitalise sur les forces de NIM International :

- L'offre d'investissement responsable grandissante chez les Affiliés du Groupe (Mirova, Ostrum, DNCA, Thematics....) fondée sur des méthodologies variées (exclusion, best-in-class, best-in-universe, etc.) et visant des rendements attractifs ;
- Les spécialistes ESG chez NIM International, en capacité de dialoguer avec les Affiliés, avec le soutien de l'équipe ESG du Groupe Natixis IM dont une personne est dédiée à NIM International ;
- Les capacités des gérants allocataires du pôle de gestion de NIM Solutions, au travers d'un processus interne d'investissement socialement responsable ;
- Les capacités des gérants du pôle de gestion de NIM Solutions à construire des solutions adaptées aux exigences, en particulier d'un point de vue socialement responsable, de nos clients (exclusions spécifiques, thématiques spécifiques...) ;

## 26. Rapport de Gestion

- Les capacités de l'équipe de structuration du pôle de gestion de NIM Solutions à intégrer une analyse ESG au travers de l'offre de produits structurés.

Sur notre activité de gestion, NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;
- Ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG (Tels qu'identifiés par les gérants de portefeuille) sur l'ensemble des secteurs ;
- Enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui comprend, sans s'y limiter, les critères suivants : l'expérience ESG de l'équipe d'investissement, l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, le niveau de déclaration ESG, les pratiques de vote.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est de :

- Mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel nous investissons dans le cadre de la gamme des produits d'investissement responsable du Groupe ;
- S'assurer de la clarté des convictions et des objectifs qui sous-tendent les investissements tout en mesurant de manière concrète le niveau d'intégration ESG dans les différentes étapes opérationnelles du processus d'investissement ;
- Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire quant à la crédibilité des approches d'investissement responsable que nous sélectionnons pour les fonds de fonds ESG.

À ce stade cette méthodologie d'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et gouvernance s'applique partiellement à ce fonds. Ainsi certains fonds sélectionnés ne seront pas analysés à partir de l'analyse Conviction and Narrative mentionnée au-dessus. Toutefois, Le gérant s'assure que les investissements sont faits au travers d'OPC ayant le Label ISR public ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement intègre des critères extra financiers.

Le FCPE s'est vu décerner le label CIES.



Ce label est délivré par le Comité Intersyndical de l'Épargne salariale et atteste que les gammes de fonds proposés dans le cadre du dispositif de l'épargne salariale intègrent des critères ESG dans leur gestion.



## 26. Rapport de Gestion

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) est une instance regroupant quatre organisations syndicales (CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC) qui a été créée suite à la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

Toutefois, les investissements sous-jacents de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, son alignement sur ce règlement n'est donc pas calculé.

Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements sous-jacents de ce produit financier.

# 26. Rapport de Gestion

## e) Loi Energie Climat

### Impact ISR Monetaire

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

#### REPORTING EXTRA-FINANCIER

Répartition par note ESG (Hors emprunts d'Etat)

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Hors emprunts d'Etat (en % de l'actif)	77,8 %
Taux de couverture (en % de l'actif)	94,9 %
Note risqué ESG	21,7
CATÉGORIES RISQUE ESG	
	Fonds
Négligeable	0,9%
Basse	32,1%
Modérée	63,9%
Elevée	3,1%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>

#### RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE RISQUE ESG



Score ESG Risque Catégorie - Grille de lecture

Basse (10-19,99) : impact financier lié à des problèmes liés à S, S, ou G sur le portefeuille faible	Moyen (20-29,99) : impact financier lié à des problèmes liés à S, S, ou G sur le portefeuille modéré	Elevée (30-49,99) : impact financier lié à des problèmes liés à S, S, ou G sur le portefeuille élevé	Très élevée (50-100) : impact financier lié à des problèmes liés à S, S, ou G sur le portefeuille très élevé
--	--	--	--

Chaque catégorie se situe sur un niveau d'impact financier augmentant découlant des facteurs ESG. La note est attribuée sur une échelle de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, 0 étant au plus une entreprise à haut risque ESG.

Source : Sustainalytics

#### RÉPARTITION DU RISQUE ESG PAR SECTEUR ECONOMIQUE

Nomenclature BBG

Secteur	Poids (%)	Note risque ESG	Note Risque U	Note Risque S	Note Risque G	Intensité Carbone (CO2/M\$) *
Industrie	1,16 %	22,14	7,92	11,89	7,02	11,93
Energie	0,13 %	35,64	13,26	10,69	2,43	256,65
Technologie	0,05 %	17,79	1,24	5,79	5,79	12,04
Finance	27,80 %	22,07	1,56	8,99	10,67	12,17
Services aux collectivités	0,83 %	20,35	7,30	6,84	6,13	541,86
Communication	1,11 %	22,01	0,53	5,87	6,36	35,00
Biens de Consommation Non	1,18 %	17,07	1,58	7,82	6,97	19,64
Biens de Consommation	4,35 %	26,53	6,78	10,67	8,92	19,19
NR	63,35 %	21,22	5,22	8,64	7,61	184,18
Total	100,0 %	21,70	4,89	8,88	8,60	130,73

Les piliers E, S et G représentent les piliers Environnemental, Sociale et Gouvernance d'une entreprise. Ces notes s'ajoutent à la note Totale de risque ESG. Source : Sustainalytics

\* Source : Trucost

#### 5 PREMIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG du portefeuille**
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA	Finance	Espagne	1,5	10,4	-0,17
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	NR	Suede	2,6	15,5	-0,16
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	Services aux collectivités	Italie	0,9	10,5	-0,10
PURPLE PROTECTED ASSET GARANTII	Finance	Luxembourg	5,0	19,7	-0,10
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	Italie	1,9	16,3	-0,09

#### 5 DERNIERS EMETTEURS EN CONTRIBUTION AU RISQUE ESG

Compagnies	Secteur	Pays	Poids (%)	Note risque ESG	Contribution au risque ESG du portefeuille**
CODIS SECURITIES SA	Finance	Luxembourg	5,5	25,7	0,22
ENGIE SA	Services aux collectivités	France	3,6	28,5	0,18
CREDIT LYONNAIS SA	NR	France	2,5	27,8	0,15
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV	Biens de Consommation Cyclique	Japon	1,7	30,1	0,11
CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING SA	NR	France	2,1	27,8	0,13

\*\*Source : Sustainalytics \*\*Moins la contribution de la notation du risque ESG du fonds relatif au poids de l'entreprise dans le portefeuille.

# 26. Rapport de Gestion

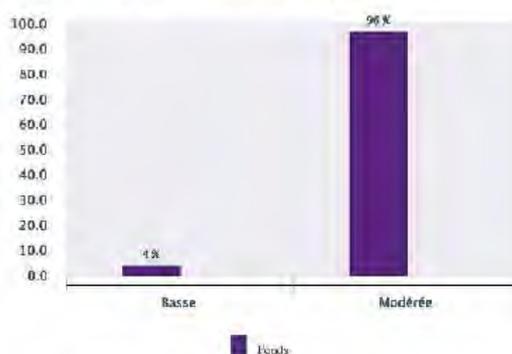
## Impact ISR Monétaire

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2021

Répartition par notation de risque ESG du pays en % d'encours - Emprunts d'Etat

EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Emprunts d'Etat (en % de l'actif)	4,5 %
Taux de couverture (en % de l'actif)	83,3 %
Notation du risque ESG du pays	20,5
CATÉGORIE DE RISQUE DU PAYS	
	Fonds
Basse	3,5%
Moderée	96,5%
<b>Total</b>	<b>100,00 %</b>

RÉPARTITION DES CATEGORIES DE RISQUE ESG



La notation du risque pays de Sustainalytics mesure la richesse nationale composée du capital naturel et produit, du capital humain et du capital institutionnel, ainsi que la capacité d'un pays à utiliser et à gérer ces capitaux de manière efficace et durable. Cette notation sert à compléter l'analyse traditionnelle du risque de crédit en fournissant une perspective complémentaire du risque pays en évaluant sa capacité à se développer durablement. Le score global est compris entre 0 et 100, 100 représentant le risque le plus élevé.

Score ESG (risque Catégorie - Grille de lecture

Score ESG (risque Catégorie - Grille de lecture	Impact Environnemental	Impact Social	Impact Gouvernance
Basse (10-19,99) - Impact Environnemental (0 à 3 des problèmes graves E, S, ou G) ou G sur la notation globale	Moyen (20-29,99) - Impact Environnemental (4 à 6 des problèmes graves E, S, ou G) ou G sur la notation globale	Élevé (30-39,99) - Impact Environnemental (7 à 9 des problèmes graves E, S, ou G) ou G sur la notation globale	Très élevé (40-100) - Impact Environnemental (10 à 12 des problèmes graves E, S, ou G) ou G sur la notation globale

Chaque catégorie suit un niveau d'exposition financière important à deux des facteurs ESG. La note est attribuée en moyenne, de 0 à 100, où les notes les plus faibles sont les meilleures, indiquant un risque climatique et/ou de risque ESG.

Source : Sustainalytics

Hors scope	
	Fonds
Hors scope (en % de l'actif)	17,7 %

Incluant cash, dérivés, ETF synthétiques et ETF open investment, tous soldés.

## Emissions Carbone

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT

TITRES HORS EMPRUNTS D'ETAT	
	Fonds
Taux de couverture en % de l'actif	87,4 %
Intensité Carbone (CO2/M€)	130,7

Source : Citius

Intensité Carbone - Grille de lecture

Intensité Carbone - Grille de lecture	Basse	Moderée	Élevée	Très élevée
	0 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 399
				> 400

En utilisant les critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif principal serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables à long terme. Les critères ESG peuvent être générés en utilisant les modèles propriétaires du gestionnaire d'investissement délégué, des modèles et des données tiers ou une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent changer au fil du temps ou varier selon le secteur ou l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. Appliquer des critères ESG au processus d'investissement peut mener le gestionnaire d'investissement délégué à investir dans des titres ou à les exclure pour des raisons non financières, indépendamment des opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être périodiquement incomplètes, inexactes ou indisponibles. En conséquence, il existe un risque que le gestionnaire d'investissement délégué évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte d'un titre dans le portefeuille.

Les notations de risque ESG s'interprètent comme une mesure du risque non géré par les entreprises et susceptible d'impacter significativement leurs valorisations. Plus la note de risque ESG d'une entreprise est faible, plus le risque global de subir des répercussions financières importantes en raison de facteurs ESG est faible. Les notations des risques ESG de Sustainalytics se composent de trois éléments de base qui contribuent à leur note globale : Les enjeux ESG matériels (ou « MEI » - Material ESG Issues) la gouvernance d'entreprises, et des sujets idiosyncratiques. La notation de risque ESG est constituée des scores de 3 à 9 enjeux ESG matériels (sur un total possible de 20) ainsi que d'un score de gouvernance d'entreprise. Les indicateurs analysés sur ces différents enjeux ESG matériels sont entre autres :

- les émissions carbone, l'utilisation des ressources telles que l'eau pour le pilier Environnemental,
- la gestion du capital humain au travers de plan de formation mis en place par l'entreprise, pour le pilier Social,
- la qualité du management, l'intégrité du comité de direction pour la gouvernance des entreprises

Ces scores auront des pondérations différentes en fonction du sous-secteur auquel appartient l'entreprise évaluée, ainsi que de l'exposition au risque spécifique à cette



## 26. Rapport de Gestion



entreprise. De plus, les controverses dans lesquelles une entreprise a été impliquée sont intégrés dans la notation de risque ESG afin de refléter au plus près de la réalité sa performance dans la notation. » Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez contacter votre interlocuteur habituel au sein de Natixis Investment Managers ou consulter [www.sustainalytics.com/esg-ratings/](https://www.sustainalytics.com/esg-ratings/)

Copyright © (2020) Sustainalytics. Tous droits réservés.

Ce rapport contient des renseignements élaborés par Sustainalytics. Ces informations et données sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers (Données de tiers) et sont fournies à titre informatif uniquement. Ils ne constituent ni un produit ou un projet, ni un conseil en investissement, et ne sont pas tenus d'être complets, opportuns, exacts ou adaptés à une fin particulière. Leur utilisation est assujettie à des conditions disponibles à l'adresse <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers/>.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>6</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

## 27. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 27. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021\* : 28 687 792 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €

Effectifs concernés : 376 collaborateurs

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,

- Cadres supérieurs : 5 149 350 €

- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54



## 28. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

## 29. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>837 572 342,85</b>	<b>552 657 288,36</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>837 572 342,85</b>	<b>552 657 288,36</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	837 572 342,85	552 657 288,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>70 658 389,77</b>	<b>45 532 379,07</b>
Liquidités	70 658 389,77	45 532 379,07
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>908 230 732,62</b>	<b>598 189 667,43</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	910 506 945,53	599 388 551,94
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-698 590,32	-140 560,33
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 704 029,42	-1 143 119,45
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>908 104 325,79</b>	<b>598 104 872,16</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>126 406,83</b>	<b>84 795,27</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	126 406,83	84 795,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>908 230 732,62</b>	<b>598 189 667,43</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 29. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	260 852,07	230 523,94
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>260 852,07</b>	<b>230 523,94</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-260 852,07</b>	<b>-230 523,94</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 048 311,80	889 130,55
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	5 307,63	5 345,17
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-1 303 856,24</b>	<b>-1 114 309,32</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-400 173,18	-28 810,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-1 704 029,42</b>	<b>-1 143 119,45</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2021, il s'agit du 31 décembre.

L'exercice couvre la période du **1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

*Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.*

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

##### 1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

##### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

## 29. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

## 29. Comptes de l'exercice

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

#### f) Frais de fonctionnement et commissions du compartiment « IMPACT ISR MONETAIRE »

##### 1. Pour la part I du compartiment « IMPACT ISR MONETAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	- 0,15 % (TTC) maximum de commission de gestion administrative et comptable (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) - 0,15 % (TTC) maximum de commission de gestion financière (hors parts ou actions d'OPCVM/FIA).	compartiment
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50 % (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

## 29. Comptes de l'exercice

### 2. Pour la part I2 du compartiment « IMPACT ISR MONETAIRE »

	Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	Prise en charge compartiment / Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais de gestion administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	- 0,15 % (TTC) maximum de commission de gestion administrative et comptable (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes) - 0,15 % (TTC) maximum de commission de gestion financière (hors parts ou actions d'OPCVM/FIA).	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50 % (TTC) maximum	compartiment
3	Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion		Néant	
4	Commission de surperformance		Néant	

### 3. Pour toutes les parts du compartiment « IMPACT ISR MONETAIRE »

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière administrative et comptable, et de gestion financière n'y sont pas actuellement assujettis.

Il n'est pas prélevé de commissions de souscription et de rachat indirectes.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le compartiment sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du compartiment.

#### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :  
2 640,00 € T.T.C.**

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>598 104 872,16</b>	<b>531 914 477,76</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	534 385 814,30	230 545 725,83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-219 670 971,82	-160 874 107,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-579 001,60	-139 553,08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 832 481,01	-2 227 311,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-7 327 207,73	-4 494 726,72
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 494 726,72	2 267 415,64
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 303 856,24	-1 114 309,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>908 104 325,79</b>	<b>598 104 872,16</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(\*\*\*) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>534 385 814,30</b>	<b>230 545 725,84</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	21 515 794,59	32 869 857,93
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	31 060 323,93	32 808 602,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	13 897 509,48	11 673 190,93
Abondements de l'entreprise	21 000 774,53	18 527 139,27
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	444 974 830,70	132 966 904,00
Transferts provenant d'un CET	1 666 056,84	1 387 852,52
Transferts provenant de jours de congés non pris	270 524,23	312 178,76
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>219 670 971,82</b>	<b>160 874 107,95</b>
Rachats	103 011 873,85	76 293 550,28
Transferts à destination d'un autre OPC	116 659 097,97	84 580 557,67

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 658 389,77	7,78
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	70 658 389,77	7,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	126 406,83
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>126 406,83</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-126 406,83</b>

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30 041 291,3973	533 732 969,47
Parts rachetées durant l'exercice	-12 239 911,9895	-217 549 007,72
Solde net des souscriptions/rachats	17 801 379,4078	316 183 961,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 097 355,3030	
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	32 819,7754	652 844,83
Parts rachetées durant l'exercice	-106 713,7473	-2 121 964,10
Solde net des souscriptions/rachats	-73 893,9719	-1 469 119,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	131 072,0556	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2021
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 043 004,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2021
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			837 572 342,85
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	734 702 723,70
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	102 869 619,15
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>837 572 342,85</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 704 029,42	-1 143 119,45
<b>Total</b>	<b>-1 704 029,42</b>	<b>-1 143 119,45</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 703 041,75	-1 141 873,20
<b>Total</b>	<b>-1 703 041,75</b>	<b>-1 141 873,20</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-987,67	-1 246,25
<b>Total</b>	<b>-987,67</b>	<b>-1 246,25</b>

## 29. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-698 590,32	-140 560,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-698 590,32</b>	<b>-140 560,33</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-696 592,28	-139 661,45
<b>Total</b>	<b>-696 592,28</b>	<b>-139 661,45</b>

	31/12/2021	31/12/2020
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 998,04	-898,88
<b>Total</b>	<b>-1 998,04</b>	<b>-898,88</b>

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>588 419 903,91</b>	<b>539 909 297,19</b>	<b>531 914 477,76</b>	<b>598 104 872,16</b>	<b>908 104 325,79</b>
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I en EUR</b>					
Actif net	588 419 903,91	539 909 297,19	531 914 477,76	594 019 940,57	905 505 688,93
Nombre de titres	32 497 732,8626	29 953 604,6617	29 636 945,7350	33 295 975,8952	51 097 355,3030
Valeur liquidative unitaire	18,10649	18,02485	17,94768	17,84059	17,72118
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03
<b>Part IMPACT ISR MONETAIRE I2 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	4 084 931,59	2 598 636,86
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	204 966,0275	131 072,0556
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	19,92979	19,82601
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01

## 29. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	59 510	734 702 723,70	80,91
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	1 005	102 869 619,15	11,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>837 572 342,85</b>	<b>92,23</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>837 572 342,85</b>	<b>92,23</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>837 572 342,85</b>	<b>92,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-126 406,83</b>	<b>-0,01</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>70 658 389,77</b>	<b>7,78</b>
<b>Actif net</b>			<b>908 104 325,79</b>	<b>100,00</b>



## 30. Annexe(s)

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR MONÉTAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000080879

Part I

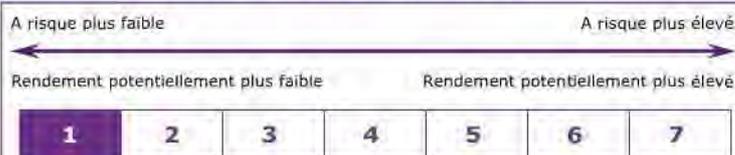
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le compartiment a pour objectif de gestion de chercher à réaliser une performance nette légèrement supérieure à son indicateur de référence l'ESTR, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 mois, après déduction des frais de gestion réels en investissant à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPCVM auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de cet indice figure dans le règlement du FCPE. En période de rendement négatif sur le marché monétaire, le rendement du Fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du FCPE pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé. Le compartiment promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable.
- Les investissements se font majoritairement au travers du fonds "OSTRUM SRI MONEY" qui intègre dans sa gestion une approche ISR visant à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG). Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche "Best-in-class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection "Positive Screening" consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. Limite de l'approche retenue : en raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Par ailleurs, dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection "Positive Screening" soit pour des raisons de performance, soit dans une optique de gestion du risque. Le portefeuille du fonds "OSTRUM SRI MONEY" se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Le compartiment Impact ISR Monétaire ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est investi à hauteur de 92,5% de son actif, en OPCVM et/ou FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme". Ces OPCVM/FIA intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPCVM sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Le solde est investi en liquidités. Les instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor, les obligations émises par des autorités locales, les acceptations bancaires et titres de créance à court ou moyen terme. Ces titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPCVM détenus par le FCPE. La société de gestion des OPCVM sous-jacents s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,20%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

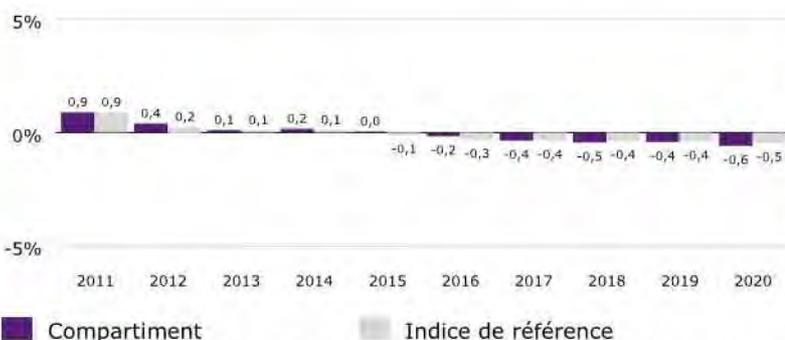
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES



A compter du 30 juillet 2021, l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé, l'ancien indice de référence étant l'EONIA capitalisé.

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le compartiment.
- **Année de création du compartiment : 2002.**
- **Année de création de la part I : 2002.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



## IMPACT ISR MONÉTAIRE

### Compartiment du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) IMPACT ISR

Code AMF : 990000124429

Part I2

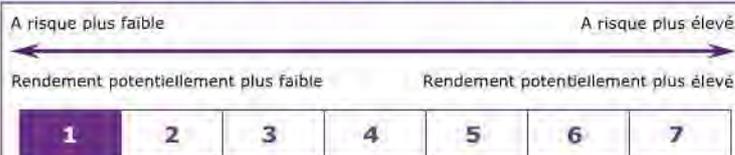
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le compartiment est classé : Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le compartiment a pour objectif de gestion de chercher à réaliser une performance nette légèrement supérieure à son indicateur de référence l'ESTR, sur une durée minimale de placement recommandée d'au moins 3 mois, après déduction des frais de gestion réels en investissant à hauteur de 90% minimum de son actif net (hors liquidité) dans des OPCVM et/ou FIA liés à des thèmes d'investissement durable et appliquant eux-mêmes une sélection des valeurs en portefeuille qui combinent des critères d'analyse financière et extra-financière intégrant la prise en compte des critères ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Ces OPC auront le label ISR ou respecteront les contraintes applicables aux fonds ISR. Une définition précise de cet indice figure dans le règlement du FCPE. En période de rendement négatif sur le marché monétaire, le rendement du Fonds peut être affecté négativement. Par ailleurs, après prise en compte des frais courants, la performance du FCPE pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé. Le compartiment promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable.
- Les investissements se font majoritairement au travers du fonds "OSTRUM SRI MONEY" qui intègre dans sa gestion une approche ISR visant à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG). Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche "Best-in-class" qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection "Positive Screening" consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. Limite de l'approche retenue : en raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Par ailleurs, dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection "Positive Screening" soit pour des raisons de performance, soit dans une optique de gestion du risque. Le portefeuille du fonds "OSTRUM SRI MONEY" se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Le compartiment Impact ISR Monétaire ne bénéficie pas à ce jour du Label ISR Français.
- Le compartiment est investi à hauteur de 92,5% de son actif, en OPCVM et/ou FIA classés "Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard" ou "Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme". Ces OPCVM/FIA intègrent des caractéristiques ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe. Le solde est investi en liquidités. Les instruments du marché monétaire comprennent les bons du Trésor, les obligations émises par des autorités locales, les acceptations bancaires et titres de créance à court ou moyen terme. Ces titres doivent répondre aux critères d'évaluation interne de la qualité de crédit des sociétés de gestion des OPC détenus par le FCPE. La société de gestion des OPC sous-jacents s'assure que les titres dans lesquels investit le Fonds sont de haute qualité de crédit selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie.
- Les revenus générés par le compartiment sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition du compartiment aux instruments monétaires de la zone Euro.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le compartiment sur le dernier exercice	
Frais courants	0,05%
Frais prélevés par le compartiment sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.**

## PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du compartiment** : 2002.
- **Année de création de la part I2** : 2020.
- **Devise** : Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com)/ epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du compartiment étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de :
  - deux membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élus directement par les salariés porteurs de parts, ou désignés par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions de l'accord de participation et/ou des règlements des plans d'épargne salariale en vigueur dans ladite Entreprise
  - et un membre représentant chaque Entreprise, désigné par la direction de l'Entreprise.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du compartiment et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce compartiment.*

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de suivre sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence, après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits de taux monétaires de la zone euro.

## FCPE N°8890

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 908.10  
 Valeur liquidative en € : Part I 17.72118

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

3 mois au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% ESTR Capitalisé

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 25/06/2002  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.20%

COMITÉ  
 INTERSYNDICAL  
 DE L'ÉPARGNE  
 SALARIALE

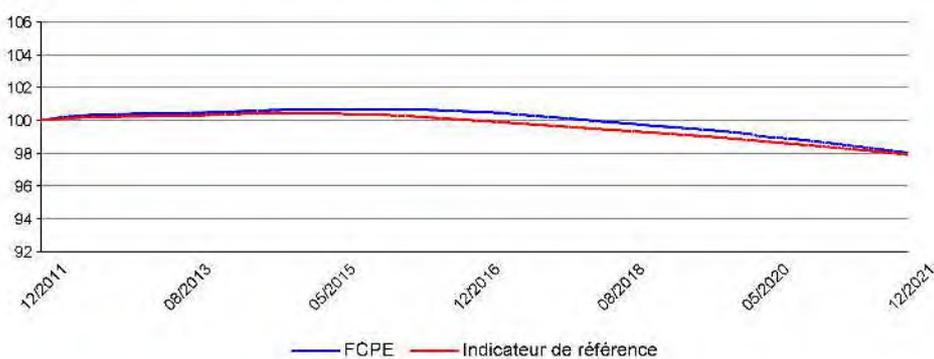


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	-0.06%	-0.67%	-0.67%	-1.68%	-2.49%	-1.98%
Performance de l'indicateur de référence	-0.05%	-0.52%	-0.52%	-1.38%	-2.10%	-2.10%
Écart de performance	-0.01%	-0.14%	-0.14%	-0.30%	-0.39%	0.12%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.56%	-0.50%	-0.20%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.46%	-0.42%	-0.21%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.10%	-0.08%	0.01%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.02%	0.03%	0.03%	0.05%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.01%	0.01%	0.01%	0.04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

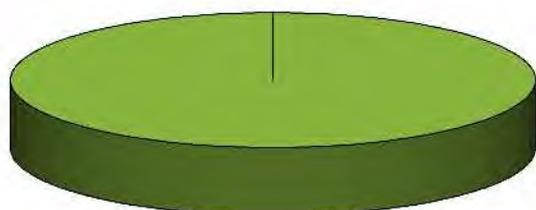
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	-0.60%	-0.43%	-0.45%	-0.37%	-0.17%	0.04%	0.16%	0.10%	0.39%	0.89%
Performance de l'indicateur de référence	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%	0.24%	0.88%
Écart de performance	-0.13%	-0.03%	-0.08%	-0.01%	0.15%	0.15%	0.06%	0.01%	0.15%	0.01%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 100.00%

## Principaux OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	80.91%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	11.33%
<b>TOTAL</b>		<b>92.23%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(2) Voir glossaire page suivante

(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Le marché monétaire dont l'indice est dorénavant l'ESTR, régresse de -0,05% sur le mois.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de suivre sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence, après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits de taux monétaires de la zone euro.

## FCPE N°4890

### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 908.10  
 Valeur liquidative en € : Part I2 19.82601

### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(1)

3 mois au moins

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT



### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(2)

100% ESTR Capitalisé

### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** : 06/03/2020  
**Devise du fonds** : EUR  
**Type de fonds** : FCPE  
**Valorisation** : Quotidienne  
**Dépositaire** : CACEIS Bank  
**Société de gestion** : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

**FRAIS COURANTS:** 0.05%

COMITÉ  
INTERSYNDICAL  
DE L'ÉPARGNE  
SALARIALE

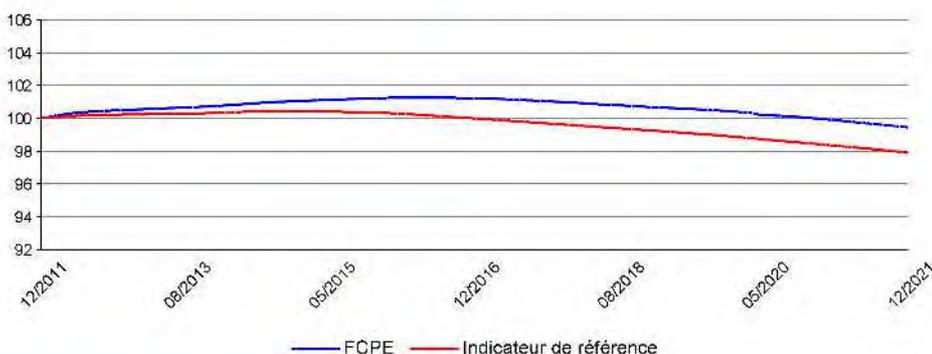


## PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2021	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2018	30/12/2016	30/12/2011
Performance du FCPE	-0.05%	-0.52%	-0.52%	-1.24%	-1.75%	-0.55%
Performance de l'indicateur de référence	-0.05%	-0.52%	-0.52%	-1.38%	-2.10%	-2.10%
Écart de performance	0.00%	0.00%	0.00%	0.14%	0.34%	1.55%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.41%	-0.35%	-0.06%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.46%	-0.42%	-0.21%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.05%	0.07%	0.16%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.02%	0.03%	0.03%	0.05%
Volatilité de l'indicateur de référence	NS	NS	0.01%	0.01%	0.01%	0.04%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

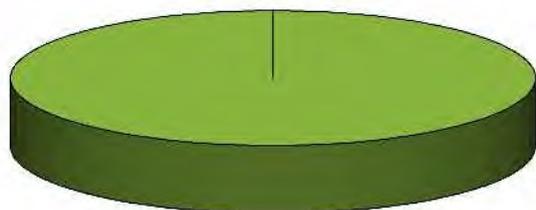
## ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



## PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Performance du FCPE	-0.45%	-0.28%	-0.30%	-0.22%	-0.02%	0.19%	0.31%	0.23%	0.51%	1.04%
Performance de l'indicateur de référence	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%	0.24%	0.88%
Écart de performance	0.02%	0.12%	0.07%	0.14%	0.30%	0.30%	0.21%	0.14%	0.27%	0.16%

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 100.00%

## Principaux OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	80.91%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	11.33%
<b>TOTAL</b>		<b>92.23%</b>

(1) Cette durée ne tient pas en compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(2) Voir glossaire page suivante

(3) Pour plus de détail sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

## COMMENTAIRE DE GESTION

De part et d'autre de l'Atlantique, les grandes banques centrales ont confirmé l'inflexion de leurs politiques dans un sens moins accommodant face au rebond de la demande et à la remontée de l'inflation. La rapide propagation du variant Omicron, plus transmissible que les précédents, a toutefois rappelé que la crise sanitaire n'était pas terminée et que la prudence s'imposait aussi bien aux autorités monétaires qu'aux états enclins à rétablir des mesures de restriction de l'activité. L'apparente efficacité des traitements existants a néanmoins rassuré. Comme elle l'avait laissé entrevoir, la Réserve Fédérale a annoncé une accélération de la réduction de ses achats d'actifs mensuels à partir de janvier en prenant acte de la solidité de son économie, d'un marché du travail proche du plein emploi et d'une inflation élevée depuis plusieurs mois et susceptible de perdurer. La banque centrale de Washington avait déjà prévenu qu'elle n'augmenterait ses taux qu'après la fin de son programme d'assouplissement quantitatif qui devrait durer jusqu'en mars. Les projections des membres du comité de politique monétaire ont suggéré trois éventuels relèvements de 0,25% du taux des Fed Funds en 2022. En Europe, après avoir maintenu le statu quo en novembre, la Banque d'Angleterre, préoccupée par le risque inflationniste, a finalement remonté son taux directeur de 0,10% à 0,25%, à la surprise des investisseurs. En zone euro, la BCE a réitéré son intention de mettre un terme à son programme d'achats d'actifs d'urgence pandémique en mars compte tenu de perspectives de poursuite de la croissance et d'une inflation en ligne avec son objectif de moyen terme. L'institut de Francfort continuera cependant à réinvestir au moins jusqu'à la fin 2024 les tombées d'intérêts et les remboursements d'obligations. Le marché monétaire dont l'indice est dorénavant l'ESTR, régresse de -0,05% sur le mois.

## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients [ClientServiceAM@natixis.com](mailto:ClientServiceAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38